

SOCIÉTÉ



Prague la mystérieuse

Ville de Kafka, de Rilke, de Kundera, Prague est un joyau de l'Europe centrale. Odile Tremblay vient de la visiter et si la ville garde pour elle tout son charme et son mystère, elle en a trouvé les habitants plutôt moroses. Le postcommunisme n'est pas le paradis instantané que l'on avait cru.

Page 11

Le « oui » incontesté en dehors du Québec

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

ALORS qu'un camp du « non » bien structuré s'organise au Québec en vue d'un référendum sur la Constitution le 26 octobre prochain, dans le reste du Canada le problème de l'heure consiste plutôt à faire cohabiter les forces disparates qui affluent vers le camp du « oui ».

Près de deux semaines après l'intervention d'un accord constitutionnel entre Ottawa, les provinces et les chefs autochtones et avec la quasi-certitude d'un référendum pancanadien fin octobre, aucun adversaire de taille ne s'est encore manifesté à l'extérieur du Québec.

Même le Reform Party de Preston Manning ne s'est pas encore prononcé définitivement.

D'autres groupes, à qui l'entente inspire de sérieuses réticences, comme le Comité d'action sur le statut de la femme, ont à peu près re-

noncé à faire campagne contre le projet. Ses dirigeants ont conclu qu'il est impossible d'en dénoncer un aspect — dans ce cas-ci, le fait que l'entente ne garantisse pas l'égalité absolue des sexes au Sénat — sans menacer l'ensemble, y compris par exemple le projet autochtone.

Dans la plus grosse province au pays, celle de l'Ontario, le premier ministre Bob Rae a prêté hier que l'entente soulèverait, somme toute, fort peu d'opposition organisée.

Chose certaine, avant même que l'hypothèse du référendum pancanadien soit officiellement confirmée, (cela devrait se produire plus tard cette semaine), les groupes les plus influents du reste du Canada succombent les uns après les autres aux charmes de la perspective d'une trêve constitutionnelle durable.

Dernier en liste, le Congrès du Travail du Canada a donné hier un appui réservé à l'accord au terme d'une journée de délibérations.

Comme le NPD fédéral la veille, le

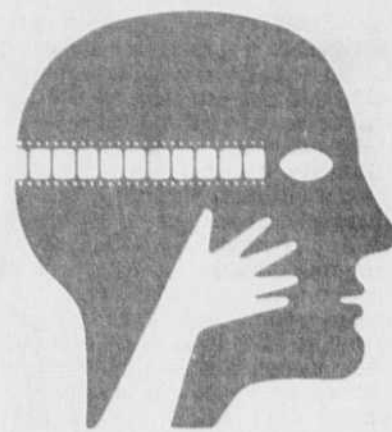
CTC était activement courtoisé par les quatre chefs de gouvernements néo-démocrates associés à la négociation de l'accord.

Même le gouvernement Mulroney s'est associé à cette cour, expédiant Jocelyne Bourgon, un des hauts fonctionnaires les plus intimement liés au dossier, pour expliquer l'entente aux hautes instances du monde syndical canadien.

Malgré cela, le CTC ne sait pas encore si son appui se traduira par une campagne active une fois que le gouvernement fédéral aura officialisé ses projets référendaires. « Chose certaine, je ne m'imaginais pas sur la même estrade que Brian Mulroney », a juré hier son président Bob White en faisant état de profondes divergences internes au sujet du rôle que devrait jouer son groupe lors d'un référendum.

Le Congrès du Travail ne fera pas non plus campagne au Québec. Hier, le CTC s'est vigoureusement dé-

Voir page 4 : Le « oui »



Dans l'ombre de Bergman

Robert Lévesque

L'OMBRE d'Ingmar Bergman plane sur la 16e édition du Festival des films du monde (FFM). À 74 ans, le maître suédois est à Fåro, dans son île, dans ses livres, dans sa vieillesse, il ne fréquente plus les festivals de cinéma et ne fait plus de films depuis 10 ans, mais à Montréal son nom est soudain de toutes les conversations au FFM, et les écrans du festival sont pris d'assaut par ses souvenirs et son influence.

Après le film « bergmanien » de son ex-femme, la comédienne Liv Ullmann, qui a offert, dimanche à Montréal, la sortie mondiale de son premier film, *Sofie*, c'était hier au tour d'un des fils de Bergman, Daniel, de proposer dans la compétition la primeur de son premier film, *Les enfants du dimanche*, réalisé d'après un scénario de son illustre père. Sans compter qu'on présente aussi au FFM le « palmé d'or » cannois, *Les meilleures intentions*, de Billie August, scénarisé également par l'auteur de *Cris et chuchotements*.

Ombre de Bergman. Menaçante peut-être, comme lorsque l'écran en plein air de la Place du 350e, battu par le vent, s'est déchiré pendant la projection du film de Billie August dimanche soir (il sera projeté à nouveau ce soir à 21 heures), ou écrasante lorsque l'on sent dans le travail un peu maladroit de son fils une absence totale de la touche du maître, ou inspirante lorsque la comédienne Liv Ullmann, qui a tant travaillé sur des personnages avec le maître suédois, atteint à son tour à une direction d'acteurs quasi parfaite.

Daniel Bergman a 30 ans. Il est né du mariage du cinéaste avec la pianiste suédoise d'origine estonienne Käbi Lareiti, une pianiste qui a fui l'URSS durant la guerre pour se réfugier en Suède, et dont on connaît des enregistrements de Paul Hindemith. Technicien de cinéma, beau gosse, Daniel Bergman a travaillé sur le plateau de *Sonate d'automne* pour son père, et sur celui du *Sacrifice*, de Tarkovski, et n'envisageait pas de carrière de réalisateur avant que son père lui offre un scénario, celui des *Enfants du dimanche*.

Ils étaient tous les deux à Fåro, en vacances, lorsqu'Ingmar Bergman a eu l'idée de lui proposer une histoire, une anecdote de l'été 1926 quand il avait huit ans. C'est un épisode qu'il raconte brièvement dans son autobiographie, *Laterna Magika*, et qu'il a développé dans ce scénario qu'il a donné à son fils, étant bien entendu qu'il ne se mêlerait pas de la production. Ingmar Bergman n'est pas allé au tournage du film. Il a vu le film terminé. Et son fils disait, hier, qu'il a bien aimé.

C'est l'été 1926, « Pu », qui était le surnom d'Ingmar Bergman gamin, accompagne son père pasteur à Granas où il va prononcer un sermon. Le film se veut un portrait de la famille Bergman en villégiature, émaillé de récits faits par la bonne, de peurs entretenues par l'enfant, de rêves, d'une légende d'un horloger qui s'est perdu, d'un ver qu'il mange pour quelques sous, de photos de femmes nues que son frère aîné lui montre, et de ce voyage à vélo avec le père où une terrible pluie les avait surpris. En plus, dans quelques scènes d'anticipation, qui se placent très mal dans le film, très maladroitement, on voit Ingmar Bergman en 1968, dans une chambre sombre où son père va mourir (c'est « Pu » 42 ans plus tard), et où le fils va terriblement s'adresser à son père, lui rappelant sa sévérité, ses colères, et repoussant sa main tendue, refusant sa bénédiction.

Il y a un malaise autour de ce film. Non pas tant parce qu'il est assez simplement filmé, avec des images

Voir page 8: Dans l'ombre

Delors démissionnera si la France dit « non »

PARIS (Reuter) — Jacques Delors, président de la Commission européenne, a réaffirmé hier sa décision de démissionner en cas de victoire du « non » au référendum sur Maastricht.

« Je ne vois pas comment, vis-à-vis de mes collègues, je remonterai le handicap de la perte d'influence de la France et de tous ceux qui représenteront la France dans toutes les institutions européennes », a-t-il dit sur *Europe 1*.

Jacques Delors a ajouté que « la solution alternative qui sera trouvée à ce moment-là devra être défendue par des gens qui auront été des apprentis sorciers et qui auront empêché de construire la maison européenne ».

Il a cependant espéré que le dernier sondage montrant une remontée du « oui » au référendum constituait un renversement de tendance. Mais il est resté prudent, compte tenu des hésitations de l'opinion.

« Ce dernier sondage venant après ceux qui annonçaient une possible victoire du « non » montre à l'évidence à la fois la mobilisation des acteurs en faveur du « oui » et une certaine hésitation dans l'opinion française », a-t-il dit.

Le président de la Commission européenne a souligné que le nombre

des indécis (44 %) n'avait « jamais été aussi important » que dans ce sondage *Louis-Harris-VSD* donnant le « oui » vainqueur avec 53 % des voix, contre 47 %.

Prié de dire si cette enquête traduisait un renversement de tendance, il a répondu : « Je l'espère tout au moins ».

Par ailleurs, Raymond Barre a demandé hier aux Français de ne pas mettre en péril par un vote épidermique en faveur du « non » à Maastricht la politique conduite depuis 40 ans et a souligné le risque d'une « Europe germanique ».

« Je souhaite que les Français réfléchissent et qu'au-delà de leurs irritations actuelles (...) ils se rendent compte que nous sommes en face d'un problème d'intérêt national », a dit l'ancien premier ministre sur Antenne-2.

Il a jugé qu'il serait tout à fait fâcheux que par un vote lié « pour une bonne part à une réaction épidermique » les Français remettent en question une politique « qui a assuré dans le passé la prospérité et l'influence de la France ».

Raymond Barre a souligné que cette politique pouvait permettre demain à la France « de jouer un rôle essentiel au sein de l'Union euro-

Voir page 4 : Delors



PHOTO AP

Aide alimentaire pillée en Somalie

La situation en Somalie demeure toujours chaotique alors que les secours ont de plus en plus de difficulté à être livrés à la population. Ainsi, les vivres transportés par ce cargo indien *Rattana Naree* sur les quais de Mogadiscio ont été pillés deux heures après son arrivée par des individus armés de trois chars d'assaut. Le ministre somalien des Affaires étrangères Mohamed Ali Hamoud a demandé hier que l'ONU envoie des renforts pour empêcher ce pillage, ce à quoi le Canada a répondu en annonçant l'envoi de 750 soldats en Somalie pour assurer la protection de l'aide humanitaire internationale. Le ministre de la Défense, Marcel Masse, a précisé que leur mission serait de créer le climat de sécurité nécessaire à la distribution de l'aide humanitaire.

Plus d'un million d'enfants reprennent le chemin de l'école

Caroline Montpetit

GRAND JOUR de rentrée scolaire, hier, pour plus d'un million d'enfants du primaire et du secondaire qui ont repris le chemin, sans incidents majeurs, de la majorité des écoles du Québec.

À l'heure où parents, pédagogues, et directions d'école se penchent assidûment sur la question de la réussite scolaire, les enfants ont franchi tranquillement la porte de l'école et les professeurs ont repris la craie et le tableau noir.

En premier lieu cette année, dans les agendas des professeurs et des directeurs d'école, l'épineux problème de l'abandon scolaire qui touche plus du tiers des élèves du secondaire au Québec et qui se trouve depuis quelque temps sur toutes les bouches et dans tous les journaux.

Impersonnalité de l'école, manque de soutien des parents, sécurité dans le transport scolaire, dépistage des troubles d'apprentissage dès les premières années du primaire, toutes ces questions seront abordées en cours d'année tant par les directions d'école que par les commissions scolaires avec, comme objectif collectif, de rapprocher les services des besoins de l'enfant.

À la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), c'est 91 000 élèves qui ont envahi hier les classes désertées tout l'été, sur lesquels 10 200 ont d'ailleurs bénéficié des mesures prises dans le transport scolaire par la commission scolaire, pour assurer la circulation des enfants en toute sécurité et éliminer les traversées d'enfants devant les autobus.

La centaine de brigadiers embauchés par les compagnies de transport au service de la CECM sont d'ailleurs entrés en fonction tel que prévu.

« Pour ce qui est des minibus, les chauffeurs n'ont pas eu à descendre reconduire les enfants chez eux parce que les parcours ont tous été modifiés pour éliminer les traverses, explique Louise Richard, des relations publiques de la CECM. Pour ce qui est des parcours d'autobus scolaires, ils ont été modifiés surtout en fonction des arrêts effectués par le chauffeur. Certains arrêts qui n'étaient plus nécessaires aux enfants n'ont pas été préservés par exemple ».

Hier en fin d'après-midi, il était toujours impossible de préciser si certains parents des autres commissions scolaires avaient choisi de garder leurs enfants à la maison, par

crainte d'un accident de la route impliquant un autobus scolaire.

En effet, l'enquête entamée cet été par le coroner Marc-André Bouliane et concernant les décès d'enfants dans le transport scolaire ont suscité certaines craintes chez les parents de toute la province.

« À la CECM, nous n'avons pas eu rapport que certains parents auraient gardé leurs enfants chez eux, de poursuivre Mme Richard. Dans les autres commissions scolaires, c'est une autre histoire ».

Par ailleurs, le plan d'action contre l'abandon scolaire annoncé en grande pompe cette année par le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, attend petit à petit de voir le jour dans tous les milieux scolaires de la province.

À la CECM, les listes d'attente pour les maternelles 4 ans demeurent toujours en suspens pour les régions ouest, est et nord.

« On va voir ce qu'on va faire avec les gens admissibles, mais pour l'instant, il y a des listes d'attente partout, poursuit Mme Richard. Pour ce qui est des classes d'accueil des immigrants, la demande est à la baisse dans deux régions. Les programmes d'éducation des adultes demeurent bondés, tant pour ce qui est des pro-

Voir page 4 : Plus d'un

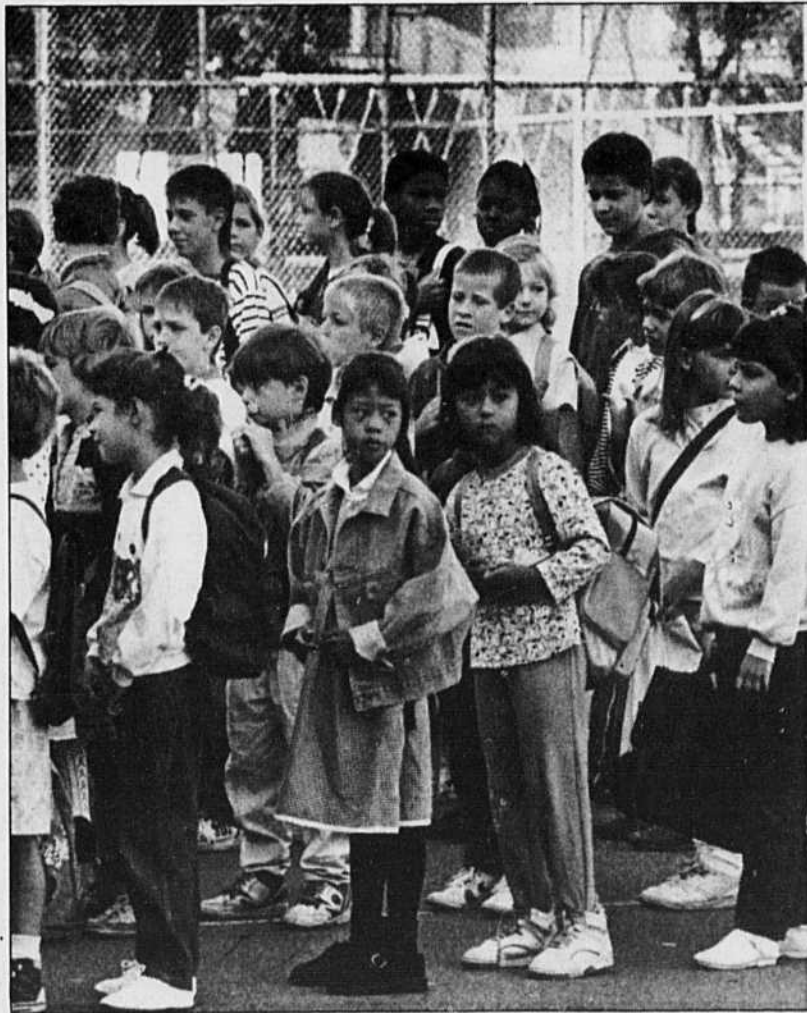


PHOTO JACQUES NADEAU

Plus d'un million d'enfants du primaire et du secondaire ont repris le chemin de l'école, hier, au Québec.

CAHIER
SPÉCIAL

SALON ICOM 1992

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 4 septembre 1992

À l'occasion du Salon international des musées ICOM 1992, un événement organisé en parallèle à la XVIe Conférence générale du Conseil international des Musées, LE DEVOIR publiera un cahier spécial le 12 septembre prochain.

De format tabloïd, ce cahier présentera la liste des exposants à ce salon où on retrouvera les **grands musées du monde** et le programme d'animation du Salon. Il sera également question des grandes orientations de développement que prendront les **musées** au cours des prochaines années.

PARUTION
le 12 septembre
DANS
LE DEVOIR

Une lointaine menace contre le poids des élus Québécois

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec se penche sur une disposition de l'accord constitutionnel qui pourrait menacer à long terme la garantie obtenue par le Québec de détenir au moins 25 % des sièges de la Chambre des communes.

Il s'agit d'une disposition qui garantit qu'aucune province n'aura moins de sièges à la Chambre des communes qu'une autre province où la population est inférieure.

Si jamais la population d'une province venait à dépasser celle du Québec, comme le laissent entendre les prévisions démographiques pour le milieu du XXI^e siècle, cette dernière clause constitutionnelle heurtera de front la garantie de 25 % des sièges consentie au Québec.

La province la plus susceptible de rattraper le Québec est la Colombie-Britannique, qui comptait en 1989 quelque 3,1 millions d'habitants, contre 6,7 millions pour le Québec, soit une marge de 3,6 millions d'habitants favorisant le Québec.

Mais le taux de croissance démographique de la Colombie-Britannique est nettement supérieur à celui du Québec.

En l'an 2036, des données de Statistiques Canada prévoient une population possible de 4,9 millions d'habitants pour la Colombie-Britannique, tandis que des scénarios — pessimistes, il est vrai — dressés par le Bureau québécois de la statistique envisagent qu'en l'an 2046, il n'y aurait plus que 5,4 millions de Québécois.

À ce rythme, il n'est pas insensé de croire que la population de la Colombie-Britannique aura dépassé celle du Québec quelque part au milieu du prochain siècle, créant alors une nouvelle crise constitutionnelle.

Le problème vient du fait qu'en dépassant la population du Québec, une autre province aura automatiquement droit à une représentation à la Chambre des communes qui dépasse celle du Québec.

Comme le Québec a droit à au moins 25 % des sièges, la Colombie-Britannique verrait alors son nombre de sièges grimper radicalement. Cette augmentation mettrait en évidence le caractère contradictoire des deux articles de la Constitution.

Une source au sein du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) a indiqué samedi que ce détail n'avait pas échappé aux représentants québécois qui négocient les textes juridiques de l'entente constitutionnelle.

« On se penche sur ce dossier pour tenter de trouver une solution », a indiqué cette source.

D'ex-membres de Bélanger-Campeau renient-ils leur signature?

Pierre O'Neill

LES EX-MEMBRES de la Commission Bélanger-Campeau peuvent-ils endosser l'entente constitutionnelle intervenue le 22 août à Ottawa sans renier leur signature ?

Non, prétendent les souverainistes, alléguant que le rapport prévoit la tenue d'un référendum unique sur la souveraineté et que les signataires ne peuvent, en conscience, déroger de cette recommandation.

Oui, répliquent les fédéralistes, rappelant que le rapport de la Commission BC laisse ouvertes les deux voies de solutions, le fédéralisme renouvelé et la souveraineté.

Cette querelle d'interprétation émane d'échanges que les ex-commissaires des deux tendances ont eus la semaine dernière sur place publique. Les neuf souverainistes ont donné une conférence de presse pour

faire savoir qu'ils rejettent l'entente. Les sept fédéralistes ont émis un communiqué pour annoncer qu'ils y souscrivent. Ce qui a aussitôt entraîné la réplique des neuf souverainistes : « Ils ne respectent pas leur signature ».

Ténor de l'aile fédéraliste de la défunte commission, le président du Conseil du patronat du Québec est revenu à la charge hier en qualifiant de « malhonnêtes » les accusations de ses anciens collègues souverainistes. De l'avis de Ghislain Dufour, les conclusions du rapport déposé en mars 1991 sont, à cet égard, très claires et ne souffrent d'aucune ambiguïté. « Une telle accusation est indigne de nos ex-collègues ».

Outre M. Dufour, trois autres représentants du milieu des affaires au sein de la Commission BC ont trouvé « méprisantes » les attaques des souverainistes, laissant croire qu'ils n'ont pas respecté leur signature : Cheryl Campbell Steer, Marcel

Beaudry et Charles-Albert Poissant. « Ils ont toujours rejeté la demande souverainiste voulant qu'un éventuel référendum ne porte que sur la souveraineté. Ils ont toujours affirmé, au contraire, qu'ils ne signeraient le rapport de la Commission Bélanger-Campeau que si un éventuel référendum pouvait porter autant sur les offres fédérales que sur la souveraineté, en l'absence de telles offres ».

Au cours d'une entrevue au DEVOIR, M. Dufour a exhibé des rapports de presse de l'époque, démontrant que les quatre gens d'affaires ont toujours soutenu cette position, que l'on retrouve par ailleurs dans les addenda annexés au rapport de la Commission. Cheryl Campbell Steer y écrit : « Comme discuté lors de nos délibérations, le projet de loi proposé permet toujours au gouvernement québécois d'accepter les propositions qui lui seront faites par le gouvernement du Canada ». L'ex-commissaire Marcel Beaudry précise

dans son addendum : « La démarche proposée permet de façon non équivoque au gouvernement du Québec de recevoir du gouvernement fédéral et de ceux des provinces, de les accepter sans autres formalités, ou encore de consulter la population sur l'opportunité de les accepter ». Enfin, Charles-Albert Poissant y fait cette mise au point : « J'aurais voté contre le rapport à cause du trop court laps de temps accordé au reste du Canada pour nous faire des offres acceptables, n'eût été la possibilité pour le gouvernement québécois d'utiliser en temps opportun sa loi référendaire pour sonder l'opinion des Québécois sur le progrès des négociations avec le reste du Canada ».

Même après avoir pris connaissance des mises au point de ces ex-commissaires fédéralistes, la question demeure : quelle interprétation doit prévaloir ?

Pour le savoir, l'idéal est de référer au texte officiel du rapport de

la Commission. Or, les recommandations qui figurent aux pages 90, 91 et 92 du rapport comportent les trois éléments clés :

■ la tenue d'un référendum sur la souveraineté;

■ la création d'une commission parlementaire pour étudier les questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté;

■ la création d'une commission parlementaire ayant pour mandat d'apprecier toute offre de nouveau partenariat de nature constitutionnelle faite par le gouvernement du Canada.

C'est sur cette dernière recommandation que s'appuient les ex-commissaires fédéralistes pour soutenir qu'ils peuvent endosser l'entente constitutionnelle sans renier pour autant la signature qu'ils ont donnée en mars 1991 au bas du rapport de la Commission Bélanger-Campeau.

Les ententes administratives ?, un fouillis, prédit le PQ qui cite 35 variations entre TPS et TVQ

Norman Delisle

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Négocier des ententes administratives avec le gouvernement fédéral comme le propose le dernier accord constitutionnel « ne peut mener qu'au fouillis administratif », estime le Parti québécois, qui cite comme preuve l'entente intervenue en 1991 sur la TPS.

Dans cette entente par laquelle le Québec perçoit la TPS fédérale, il y a 35 différences entre la taxe fédérale et la taxe de vente provinciale. Cela « cause un embarras aux entreprises et aux commerces qui doivent recueillir le produit de cette taxe et le remettre aux gouvernements », a fait valoir hier le député péquiste de Montmorency, le fiscaliste Jean Filion.

Lors d'une conférence de presse donnée conjointement avec ses collègues Jean Garon (Lévis) et Denise Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), M. Filion a produit un document où sont étalées les différences entre les deux taxes.

Ainsi, les biens et services requis pour la location d'immeubles sont taxables face à la TPS mais non taxables pour la TVQ.

Au fédéral, les biens et services

sont taxés à 7 %, mais au Québec, c'est 8 % pour les biens meubles corporels et 4 % pour les services, l'achat d'immeubles et les biens incorporels.

Le taux de remboursement de la taxe pour les hôpitaux est de 83 % au fédéral, de 19 % au provincial. Pour les universités, les taux sont de 67 % au fédéral et de 30 % au provincial. Dans le cas des municipalités, ces taux sont respectivement de 57,1 % et de 40 %, a fait valoir le député Filion.

Le député de Montmorency a également mis en relief des différences de perception de taxes au niveau des importations, du transport de marchandises et des réclamations.

« C'est un fouillis magistral où personne ne se comprend. Des entreprises ont payé des sommes fantastiques pour modifier leur système comptable », a dit M. Filion.

« Or la solution-miracle contenue dans l'accord constitutionnel pour empêcher les enchevêtrements est de multiplier à outrance ce genre d'ententes administratives. On ne va nulle part et pire, on s'enfonce davantage », a dit M. Filion.

Pour le député de Montmorency, l'entente administrative afin de collecter la TPS et la TVQ est caracté-

ristique du Canada : « mettre le plus de complications possible de façon à ce que les gens ne comprennent plus rien ».

Les trois députés péquistes de la région de Québec s'inquiètent également des conséquences de l'entente constitutionnelle pour la région et pour la capitale du Québec.

« L'entente constitutionnelle signifie l'abandon de l'espoir de voir notre région accéder un jour au statut de capitale politique d'un État moderne et efficace », a affirmé le député de Lévis, Jean Garon.

M. Garon et ses deux collègues croient que le statut de capitale nationale permet à une ville « un développement économique, social et culturel structurant ».

Un tel rôle pour la ville de Québec « est impossible quand on fait de l'ensemble du Québec un gros Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire une province bien ordinaire », a dit le député Garon.

« L'alternative de la souveraineté est tellement plus stimulante pour notre région qu'on comprend mal comment les députés libéraux de la région peuvent adhérer à un tel entêtement de nos aspirations légitimes », concluent les trois députés péquistes.

Les députés entament le débat sur les offres

d'après la Presse canadienne

QUÉBEC — Le débat constitutionnel reprendra probablement demain à l'Assemblée nationale alors que la commission chargée d'étudier les offres devrait entreprendre l'évaluation de l'entente provisoire intervenue le 22 août à Ottawa.

Le président de cette commission, le député de Marquette, Claude Dauphin, semblait assuré hier d'obtenir du gouvernement « au moins un texte politique » décrivant les grandes lignes de l'entente constitutionnelle, à défaut de pouvoir travailler avec les textes juridiques qui ne seront vraisemblablement pas disponibles avant quelques semaines encore. Il ne veut pas convoquer la commission s'il n'a pas un texte entre les mains.

Il n'existe aucun texte officiel signé par les premiers ministres et M. Dauphin a dit qu'il se contenterait du procès-verbal. Il faisait allusion au « compte-rendu de la réunion des premiers ministres sur la Constitution du 18 au 22 août 1992 » qu'aucune province n'a publié et qui a été donné à la presse jeudi dernier par le dissident Jean Allaire.

La loi 150 instituant cette commission parlementaire stipule que pour être soumise à l'appréciation de ses membres, toute offre doit lier formellement le gouvernement du Canada et les autres provinces.

Or, le président Dauphin a statué

l'an dernier que la commission pourrait se pencher sur une telle offre, même si elle ne lie pas les autres gouvernements, mais qu'elle ne pourrait, dans ce cas, formuler des recommandations au gouvernement, comme le prévoit la loi.

M. Dauphin n'écarte pas la possibilité par ailleurs que le gouvernement modifie la loi pour faire disparaître cette obligation-là.

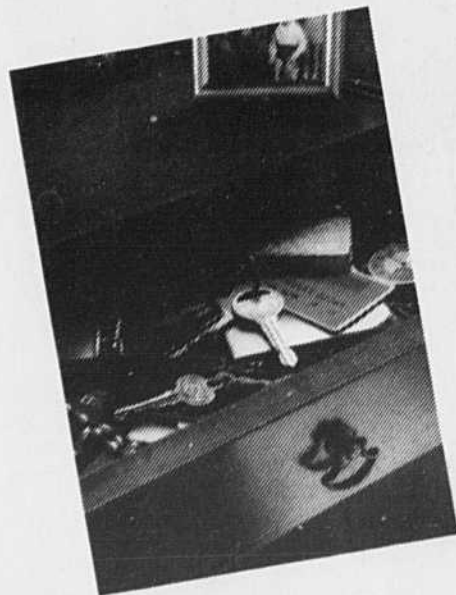
Le président Dauphin croit être en mesure de remplir son mandat en quatre jours, soit juste à temps pour le dépôt de la question référendaire le 9 septembre. Le but de l'exercice, à défaut de pouvoir formuler des recommandations au gouvernement si la loi 150 demeure inchangée, sera d'informer la population sur les dispositions de l'entente provisoire grâce aux experts que M. Dauphin entend convoquer. « Ce seront, dit-il, des experts renommés et des deux tendances qui ont déjà comparu à la Commission Bélanger-Campeau ».

Entre-temps, le premier ministre Bourassa rencontrera ce soir les membres de son cabinet pour mettre au point sa stratégie qui l'amènera probablement à convoquer la Chaire pour jeudi afin d'amender la loi 150.

Cette législation l'oblige à tenir pour le 26 octobre un référendum portant sur la souveraineté. Or maintenant que M. Bourassa a réussi à faire adopter par ses militants l'entente constitutionnelle du 22 août,

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS NE VOUS ÊTES JAMAIS POSÉES.

DOSSIER PRÉVOYANCE



URGEL BOURGIE

- LORS D'UN DÉCÈS, QU'ADVIENT-IL DES CARTES DE CRÉDIT?
- LORS D'UN DÉCÈS, QU'ADVIENT-IL DES PROCHES DU DÉFUNT QUI ONT BESOIN DE SUPPORT PSYCHOLOGIQUE?
- LORS D'UN DÉCÈS, QU'ADVIENT-IL DU BAIL?
- LORS D'UN DÉCÈS SURVENU À L'ÉTRANGER, QU'ADVIENT-IL DU RAPATRIEMENT DE LA DÉPOUILLE?
- LORS D'UN DÉCÈS, QU'ADVIENT-IL DU COMPTE DE BANQUE?
- LORS D'UN DÉCÈS, QU'ADVIENT-IL SI LES DERNIÈRES VOLONTÉS NE SONT PAS CONNUES?...

Lors d'un décès, mieux vaut connaître les réponses aux nombreuses autres questions qui se posent autant au niveau pratique que juridique.

C'est pourquoi Urgel Bourgier met gratuitement à votre disposition le Dossier Prévoyance qui apporte des réponses précises quant à la planification des différentes circonstances entourant un décès.

Mieux vaut ne pas attendre le moment le plus pénible pour trouver des réponses à toutes ces questions qu'on ne se pose jamais.

Recevez gratuitement le Dossier Prévoyance en nous faisant parvenir le coupon ci-contre ou en téléphonant au: 932-2225.

URGEL BOURGIE

Un réseau de 75 complexes funéraires et de 5 Jardins commémoratifs.

Oui, je souhaite recevoir le Dossier Prévoyance. Je suis conscient(e) du fait qu'il n'y a aucune obligation de ma part.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

No. de tél. maison : _____ travail : _____

Veillez envoyer ce coupon à:

URGEL BOURGIE LIMITÉE

2630, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H3J 1N8

Si vous préférez, obtenir l'information par téléphone, n'hésitez pas à entrer en contact avec l'un de nos conseillers en composant le (514) 932-2225.



Blais : entente facile à vendre; Masse : d'abord un débat civilisé

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre fédéral des Consommateurs et Sociétés, Pierre Blais — aussi responsable de la région de Québec —, estime que la dernière entente constitutionnelle, surtout depuis qu'elle a été entérinée par une majorité de Canadiens et lorsque viendra le temps pour le Québec de négocier des ententes administratives avec le fédéral.

« Les choses vont maintenant être plus claires, a-t-il dit, hier. Ceux qui veulent la souveraineté du Québec vont se ranger derrière M. (Jacques) Parizeau et ceux qui croient à un fédéralisme renouvelé vont suivre M. Bourassa. »

M. Blais, qui participait à l'annonce de l'implantation d'une école navale dans le Vieux Port de Québec, est maintenant convaincu que les choses redeviendront plus simples une fois que l'entente du 23 août aura été entérinée par une majorité de Canadiens et lorsque viendra le temps pour le Québec de négocier des ententes administratives avec le fédéral.

« Les relations et les négociations vont pouvoir se faire de façon plus harmonieuse, a-t-il soutenu, il n'y aura plus toujours un référendum qui vous pend au bout du nez, ou cette sensation d'avoir toujours un couteau sur la gorge. »

M. Blais estime aussi que « telle qu'elle est, l'entente sera facilement vendable dans un référendum qui devra se tenir dans les plus brefs délais ».

« Les Québécois, a-t-il dit, veulent que le débat prenne fin le plus rapidement possible et ils s'attendent avec raison à une question référendaire simple. »

Dans son esprit, il ne faut pas surtout voir de perdant ou de gagnant dans la dernière entente. « Il ne faut pas l'analyser, a précisé le ministre, avec en main une calculatrice. On ne mesure pas cela mathématiquement, on doit voir ce qu'il y a de mieux pour l'ensemble des Canadiens. »

De son côté, le ministre de la Défense nationale, Marcel Masse, a refusé de commenter les événements de la fin de semaine et de faire des prédictions sur l'issue du débat et du référendum.

Il s'est contenté de souligner qu'il était primordial de s'engager dans la période référendaire avec sérénité et en promettant de ne pas essayer de bernier les Québécois et les Canadiens.

« L'important sera de tenir un débat démocratique et civilisé, a indiqué M. Masse, où les deux camps ne s'accuseront pas mutuellement de propager des faussetés. Les Québécois et les Canadiens ont droit à la vérité et il nous appartient de leur fournir toutes les informations qui les aideront à prendre leur décision. »

« Ce que je souhaite, a-t-il conclu, c'est que les politiciens, au cours des prochains mois, ne s'adonneront pas à la surenchère. »



Le maire de Québec Jean-Paul L'Allier assiste au dévoilement de la maquette de la nouvelle école navale en compagnie de Marcel Masse, Pierre Blais et Gilles Loiselle.

L'armée aura une école navale à Québec

Malgré les protestations de certains et les hésitations d'élus locaux

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre de la Défense nationale, Marcel Masse, accompagné de ses collègues fédéraux Gilles Loiselle et Pierre Blais, a en quelque sorte forcé la main, hier, aux élites régionales de Québec en annonçant l'établissement de l'école navale dans la Pointe-à-Carcy, dans le Vieux Port, malgré les protestations de certains citoyens et les hésitations des élus locaux.

« Il vient un temps, a-t-il dit, où les consultations doivent prendre fin et où les élus doivent prendre des décisions. »

M. Masse, qui n'a pas hésité à rappeler au maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, aux représentants des milieux d'affaires, politiques et militaires, que les villes de Montréal et Rimouski étaient très intéressées à accueillir le minicampus, a longuement parlé des avantages économiques occasionnés par la présence militaire dans la région.

« Il y a tant de consultations populaires, tant de jours consacrés à des audiences publiques dans tous les domaines, a-t-il précisé, que vous finissez par vous dire qu'on ne construit pas un pays en ne faisant que discuter. »

« On doit s'enligner avec la majorité dans une démocratie, a-t-il pour-

suivi, et non pas seulement écouter les groupuscules qui s'opposent aux projets. »

Le maire L'Allier en a profité pour endosser la position du ministre devant une dizaine d'opposants qui s'étaient entassés dans le vestibule du hangar maritime où le projet a été annoncé et qui attendaient de faire connaître leurs objections et leur crainte de voir le Vieux Port de plus en plus interdit aux visiteurs.

« L'installation à la Pointe-à-Carcy d'une école navale, a soutenu M. Masse, affirme ma volonté de redonner à la culture de souche française de notre pays la place qui lui revient dans la vie et les coutumes de notre marine militaire, qui ne compte à l'heure actuelle que 17 % de francophones. »

Cette situation de minorité est inacceptable pour le ministre, qui souhaite intéresser les jeunes Québécois à prendre leur place dans la marine.

Outre l'installation de l'école navale dans le Vieux Port, M. Masse a annoncé le déménagement de l'administration centrale de la Réserve navale de Halifax à Québec, la création de six nouvelles divisions à Châteauguay, Rimouski, Sept-Îles, Valleyfield, Trois-Rivières et Québec, et l'affectation permanente de quatre navires militaires dans le Vieux Port.

La construction de l'école navale nécessitera un investissement de 40 millions \$ et une fois en opération, elle favorisera des retombées économiques de près de 20 millions \$ annuellement.

Pour étouffer les critiques des opposants, les trois ministres ont répété que le plan accepté vise non seulement à assurer au public l'accès total au site, « mais à l'encourager et à en augmenter la fréquentation même durant les périodes creuses de l'année. »

« Les visiteurs pourront y circuler à loisir, ont expliqué les autorités militaires, et ils noteront l'absence de toute forme de mesures restrictives, tels barrières, postes de garde, clôtures ou autres. »

« Le caractère public du site est préservé, a ajouté le ministre Loiselle, l'architecture est compatible avec l'environnement existant et les vocations maritime et historique du site sont mises en valeur. Bien plus, les manœuvres de la Réserve navale peuvent constituer un attrait touristique fort intéressant. »

Pour le ministre fédéral responsable de la région de Québec, Pierre Blais, l'aspect économique du projet n'est pas négligeable. « L'école navale est un ajout économique important pour la région, a-t-il dit, un projet qui nous aidera à protéger nos acquis. »

Raccrocheurs bloqués par l'année fiscale

Roland-Yves Carignan

LE MINISTÈRE de l'Emploi et de l'Immigration juge qu'il serait « irréaliste » de débloquer les fonds nécessaires au maintien intégral d'étudiants indépendants, un programme qui permet aux décrocheurs de recevoir leur chèque d'assurance-chômage tout en poursuivant leurs études, mais dont la caisse est à sec depuis juillet.

En conséquence, aucune nouvelle demande n'est acceptée et plus de 600 bénéficiaires actuels risquent fort de se retrouver sans le sou en novembre ou décembre, même si leurs études ne sont pas complétées. « Je sais que ce n'est pas facile, mais si les gens peuvent attendre un mois, ce sera l'année fiscale 1993 et de nouveaux fonds seront alors disponibles », mentionne Jocelyn Francoeur, chef du cabinet de la ministre d'État à l'Emploi et de l'Immigration, Monique Vézina.

« On ne trouvera pas d'autre argent pour ça cette année, on ne peut pas. Et je dirai que les gens sont bien chanceux de se faire couper pendant juste un mois ou deux, estime M. Francoeur, sur un ton très catégorique. Nous n'avons pas le devoir sacré de permettre aux gens de terminer leurs études secondaires », explique-t-il, faisant valoir que l'éducation est un domaine de compétence provinciale — où le fédéral use cependant de son pouvoir de dépenser.

Pendant ce temps, les fonctionnaires ont quand même gratté les fonds de tiroir. Jusqu'ici, ils ont même trouvé un peu d'argent en transférant les surplus de certains autres programmes pour aider la plupart des « étudiants indépendants » — qui doivent renouveler leur demande à toutes les 20 semaines.

Un consultant en emploi a an-

noncé hier que les décrocheurs-chômeurs dont les prestations devaient se terminer en octobre pourront en effet renouveler leur demande et continuer à recevoir le montant nécessaire à la poursuite de leur formation. Et pour les autres dont le renouvellement doit avoir lieu durant les deux derniers mois de l'année — et qui s'impatientent —, « on regarde la possibilité de débloquer les fonds, mais on ne peut rien annoncer pour l'instant », a expliqué Normand Cloutier.

De nouvelles demandes sont refusées tous les jours aux bureaux d'Emploi et Immigration. Mais le nombre de refus ne serait pas compilé, rendant impossible une évaluation totale des besoins réels du programme, indubitablement plus populaire que prévu.

Il y a une quinzaine de jours, des fonds supplémentaires avaient été trouvés pour les élèves dont les prestations venaient à échéance en septembre. Et il avait été question des renouvellements d'août juste un peu auparavant. Une somme de 46 millions \$ avait aussi été débloquée durant l'été par le ministère, mais il semble que cette source soit tarie.

Pendant ce temps, les étudiants indépendants ont multiplié les communications et les demandes officielles depuis les dernières semaines, mais aucune réponse ne leur est encore parvenue.

Les étudiants, qui ont formé une association épaulée aujourd'hui par le mouvement syndical, réclament du ministre Bernard Valcourt, de l'Emploi et de l'Immigration, qu'il crée un fond spécial permettant de maintenir les prestations prévues. Les étudiants estiment que tout le battage publicitaire du gouvernement fédéral, rappelant l'importance des études secondaires, devrait être soutenu adéquatement.

Les HEC reçoivent 50 millions \$ pour une nouvelle école

Isabelle Paré

COINCÉE dans des locaux trop exigu, l'École des Hautes études commerciales (HEC) quittera la rue Decelles pour emménager à deux pas du collège Jean-de-Brébeuf, dans un nouvel immeuble dont le coût dépassera 93 millions \$.

Une subvention de 50 millions \$, annoncée hier par le président du Conseil du Trésor, le ministre Daniel Johnson, et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, est en fait arrivée comme un baume en cette journée de rentrée universitaire.

C'est que depuis cette année on ne peut s'entasser davantage aux HEC pour accueillir l'équivalent de 5400 étudiants à temps plein et plus de 180 professeurs, dont plusieurs sont déjà dispersés dans neuf sites loués à coup de centaines de milliers de dollars par année.

L'annonce de ce 50 millions \$ est donc venue mettre un terme à des années de bataille pour trouver un nouveau site à la première école de gestion de niveau universitaire à ouvrir ses portes au Canada.

Cette nouvelle peau, qui coûtera au bas mot 93 millions \$, verra le jour en 1996 à côté du collège Jean-de-Brébeuf sur un terrain de 192 000 mètres carrés acheté au collège privé pour la rondelette somme de 7,5 millions \$. Le reste du site, détenu par des promoteurs immobiliers, a été acquis au coût de 2 millions \$ pour permettre un accès au reste du campus, sur la rue Maplewood.

« Tant au niveau pédagogique qu'administratif, il faut regrouper nos

gens au cœur de l'action pour maintenir la qualité de nos programmes. À l'heure actuelle, 40 % de notre personnel est dispersé », a fait valoir hier M. Jean Guertin, directeur des HEC.

Le nouvel immeuble de 44 000 mètres carrés de superficie comptera six à sept étages, répondra à 81 % des besoins à long terme des HEC en doublant la surface actuelle. Il sera érigé tout à côté de la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, à proximité d'un boisé « ancestral » que les HEC se sont engagés à préserver et mettre en valeur dans le contrat de vente.

Et pour combler l'écart de plus de 40 millions \$ nécessaires pour compléter le projet, l'école des HEC deviendra cropriétaire du bâtiment de la rue Decelles avec l'Université de Montréal, et tous deux sous-loueront les locaux en vertu d'un bail de 25 ans. « Nos baux permettront de rembourser nos prêts hypothécaires et de garder ce bâtiment dans le patrimoine public. Il servira à combler les besoins grandissant de l'Université de Montréal et de la Polytechnique », a expliqué M. Guertin.

« Ça faisait des années qu'on se battait pour réaliser ce projet », a lancé M. Claude Saucier, président du conseil d'administration des HEC, levant son chapeau aux ministres Robillard et Johnson pour ces 50 millions \$ nécessaires au démarrage du projet. Bien qu'à court de sous, le président du Conseil du Trésor a soutenu que l'expansion des HEC était une décision « critique » pour Montréal et sa région, et hautement nécessaire pour améliorer la formation de la main-d'œuvre.

Les congrégations n'ont plus les dossiers des « Orphelins de Duplessis » depuis 20 ans

LES CONGRÉGATIONS religieuses prises à partie par les « Orphelins de Duplessis » ont fait savoir hier qu'elles n'étaient nullement responsables de ne pouvoir mettre à la disposition des plaignants les dossiers les concernant.

Le « Groupe des Sept », un regroupement de sept communautés concernées par ce problème, rappelle en effet qu'en 1973 la direction et la responsabilité de l'ensemble des institutions de santé et des services sociaux ont été transférées des communautés religieuses aux pouvoirs publics. Avec ce changement de responsabilité, tous les dossiers individuels des personnes hébergées dans ces établissements ont été transférés aux nouvelles institutions qui en assument maintenant la garde.

Si les bâtiments demeurent encore la propriété d'une communauté dans certains cas, aucune d'entre elles n'assume plus de responsabilité de gestion.

Sœur Gisèle Fortier, porte-parole du groupe, a livré ces précisions à la suite d'allégations portant sur le soldisant refus de mettre à la disposition des « Orphelins » leurs dossiers.

« Les rumeurs selon lesquelles les communautés multiplieraient les obstacles, procéderaient à la destruction des dossiers, ou encore exi-

geraient une somme d'argent en contrepartie sont dénuées de tout fondement, déclare-t-elle. Aucune des communautés religieuses n'a plus en sa possession un seul de ces dossiers individuels. »

Sœur Fortier ajoute que l'accès à ces dossiers a été prévu dans le cadre du paragraphe 26 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, et toute personne ayant été hébergée il y a plus de 20 ans dans une institution placée sous la responsabilité d'une des communautés peut, en vertu de cette loi, obtenir son dossier en s'adressant directement à la direction de ces institutions.

Le Groupe des Sept rassemble les Soeurs de la Providence, les Soeurs de la Miséricorde, les Soeurs Grises de Montréal, les Soeurs de la Charité de Québec, les Petites franciscaines de Marie, les Frères de Notre-Dame-de-la-Miséricorde et les Frères de la Charité. Il a été formé pour faire toute la lumière sur les allégations de mauvais diagnostics, de mauvais traitements et d'exploitations formulées entre autres par les « Orphelins de Duplessis », un groupe qui tente de rassembler des centaines de personnes hébergées dans ces institutions dans les années 40 et 50.

La pollution du Saint-Laurent vient aussi du ciel

Louis-Gilles Francoeur

LE FLEUVE Saint-Laurent pourrait être contaminé dans une proportion importante par la pollution atmosphérique, comme on commence à le découvrir dans le cas des Grands Lacs.

Les indices en ce sens sont si sérieux qu'Environnement Canada, via son Service atmosphérique, a décidé de vérifier cette hypothèse par la mise sur pied d'un réseau de trois centres d'échantillonnage des contaminants atmosphériques afin de déterminer quelle quantité s'abat sur le Québec et quelle proportion de cette pollution atteint le fleuve.

Le seul centre d'échantillonnage en place depuis un an, à Sainte-Françoise, sur la rive sud entre Québec et Montréal, a confirmé que les principaux contaminants organiques connus, BPC, HAP, pesticides organochlorés, chlorophénols (contenant probablement des dioxines et furanes) et phthalates, se déposent avec constance sur le Québec.

Selon M. Jean Tremblay, d'Environnement Canada, qui exposait hier ce projet au 9e congrès mondial sur l'air pur, qui débutait dans la métropole, les premières données recueillies confirment aussi le dépôt constant dans la province de principaux

métaux lourds, comme le plomb, le cadmium, le nickel, le cuivre, le sélénium, etc. La surprise de cette première année d'essai a été de constater l'absence de mercure dans ces dépôts, ce qui a incité les chercheurs à réviser leur méthode d'analyse de ce contaminant.

Les chercheurs sont incapables, après un an d'analyses, d'évaluer la masse totale de toxiques qui viennent s'abattre sur le Québec après des voyages plus ou moins longs. Ils sont encore loin du jour où ils pourront déterminer l'impact de ces toxiques sur le fleuve même s'ils sont à peu près certains que la pollution atmosphérique joue un rôle important dans ce cas. Il faudra des années de données pour avoir un portrait fiable de la situation, explique M. Tremblay.

Le petit village de Ste-Françoise ainsi que la municipalité d'Hémingford et de Pointe-des-Monts, sur la Côte-Nord, ont été choisis parce qu'ils semblent représentatifs du territoire moyen du Québec, en grande majorité peu polluée parce qu'éloignée des centres de pollution. C'est pourquoi ce qui s'y dépose peut théoriquement être considéré comme représentatif de la province à long terme. Les dépôts relevés jusqu'ici se chiffrent en parties par milliards, voire

par trilliard, par mètre cube d'air, ce qui confirme certes la présence des toxiques mais en concentrations véritablement infimes.

Les chercheurs canadiens et américains ont commencé, il y a plusieurs années, à étudier la contribution de la pollution atmosphérique à celle des Grands Lacs. Une de ces études a révélé qu'environ le quart de la pollution du lac Ontario pourrait être attribuable à l'amerrissage, si l'on peut dire, de la pollution atmosphérique dans son bassin versant.

À voir l'état chimique des molécules au moment où elles sont captées, les chercheurs peuvent déterminer la durée de leur voyage dans l'atmosphère, et partant, leur origine approximative. Les chercheurs ont ainsi eu la surprise de découvrir des dépôts de DDT récents, une molécule interdite de production et d'usage en Amérique depuis longtemps. Après étude, ils ont réalisé que ce DDT transporté par les nuages provenait d'Amérique latine où ce produit est toujours vendu.

En entrevue, M. Tremblay a expliqué que les travaux en cours étaient fort importants car, dit-il, le fleuve écope non seulement d'une partie des contaminants qui aboutissent dans les Grands Lacs mais, en plus,

Sida: la peur irraisonnée du dentiste

CALGARY (PC) — Les dentistes relèvent bien les défis que leur posent des maladies comme le sida, mais doivent encore affronter la crainte et la méfiance du public.

C'est ce qu'a déclaré hier un spécialiste du contrôle des maladies infectieuses au congrès annuel de l'Association dentaire canadienne, qui se tient à Calgary.

Le cas de Kimberley Bergalis, cette jeune Américaine décédée il y a quelque mois de complications dues au sida après avoir contracté le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) de son dentiste, mort lui aussi, a terni l'image de la profession. Mais il est le seul connu dans le monde et ne devrait pas porter atteinte aux progrès réalisés en Amérique du Nord, a fait valoir John Molinari, le président de la faculté des

sciences biomédicales à l'Université de Detroit.

« Ce que cela illustre, c'est la nécessité d'adopter des mesures de routine pour prévenir les infections », a-t-il dit. De plus en plus de dentistes portent des gants, utilisent des écrans protecteurs et stérilisent constamment leur équipement, a-t-il poursuivi, même si, selon lui, rien ne prouve qu'un patient peut être infecté par une fraise de dentiste ou d'autres appareils dentaires non stérilisés.

Une affirmation que conteste cependant un autre chercheur américain, qui n'était pas invité au congrès. Les recherches du docteur David Lewis, microbiologiste de l'Université de Géorgie, indiquent que du sang infecté peut se retrouver coincé dans des pièces d'équipement non stérilisé et se transmettre ensuite à

d'autres patients.

M. Molinari ne nie pas que des appareils puissent être contaminés, mais soutient qu'il est déraisonnable d'en déduire qu'ils peuvent transmettre le VIH.

Ce faisant, on alimente chez les gens une paranoïa beaucoup plus nocive, à son avis. Des patients ont peur de prendre rendez-vous avec leur dentiste ou leur médecin, par crainte du sida, déplore-t-il.

Il reconnaît que certains dentistes sont lents à adopter les nouvelles mesures de stérilisation de routine, à cause du désagrément ou des coûts que cela entraîne, mais ajoute que les diplômés nouvellement formés des écoles d'art dentaire de l'Amérique du Nord sont maintenant hautement conscients des mesures requises pour le contrôle de l'infection.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Le « oui »

fendu de parler pour les travailleurs du Québec d'autant plus qu'au cours de l'été, la FTQ a abruptement quitté ses auspices.

« Nous rejetons catégoriquement toute suggestion à savoir qu'une personne qui exprime une divergence d'opinion concernant l'entente constitutionnelle soit une ennemie du Canada », a également précisé son président.

En fait, comme la plupart des autres groupes y compris les partis politiques, le CTC ne sait pas très bien quel rôle jouer dans un tel référendum, ni comment toutes les forces qui convergent dans le camp du « oui » au Canada vont se mettre au même diapason. « Il n'y a jamais rien eu du genre », rappelle à ce sujet Bob White.

Les grands partis fédéraux partagent cette incertitude. Pour le moment, leur seule promesse au sujet de la campagne à venir, c'est qu'elle ne s'apparentera pas à une élection.

Du côté du gouvernement fédéral, des stratégies prévoient ainsi que Brian Mulroney participera, en moyenne, à un grand événement par semaine. Mais il ne partira pas en tournée, comme pour une élection, pendant les 36 jours de la campagne référendaire.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que le Parlement fédéral continue de siéger pendant la campagne. Aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet.

Côté libéral et néo-démocrate, entre-temps, pas question de dilapider la caisse électorale pour un référendum. Jean Chrétien prévoit ainsi prononcer des discours ici et là. Mais rien qui s'approche de sa performance de 1980 où on l'avait vu parcourir le Québec dans tous les sens.

Même son de cloche chez Audrey McLaughlin. Ce sont les premiers ministres comme Bob Rae, Michael Harcourt, Roy Romanow et Tony Penikett qui ont négocié l'entente, rappelle-t-on. À eux d'en faire la promotion.

Mais parmi ces premiers ministres, il y en a qui sont plus influents que d'autres. Dans les Maritimes, personne ne s'attend ainsi à ce que les McKenna, Cameron, Ghiz et Wells affrontent de grandes difficultés.

En Ontario, où Bob Rae est au creux de la pente de la popularité, l'entente, calcule-t-on, devrait passer faute d'opposition réelle.

Au Manitoba, l'appui des Jean Chrétien et Audrey McLaughlin au projet devraient enlever du mordant aux critiques des chefs d'opposition

provinciaux et aider le premier ministre Gary Filmon à tirer son épingle du jeu.

En Saskatchewan, le néo-démocrate Roy Romanow est encore en lune de miel avec son électoralat, après moins d'un an au pouvoir. L'opposition conservatrice ne menace pas non plus de lui faire la vie dure en matière constitutionnelle.

En Alberta par contre, où le premier ministre Don Getty dirige un gouvernement essoufflé et où le Reform Party provoque beaucoup d'engouement, la cause de l'entente n'est pas complètement entendue, pas plus qu'en Colombie-Britannique où, aux yeux de l'opinion publique, le premier ministre néophyte Michael Harcourt s'est laissé bernier par ses collègues à la table constitutionnelle.

À l'ouest de l'Ontario, le peu de pouvoirs réels du nouveau Sénat, de même que la représentation garantie à 25 % du Québec au Sénat, soulèvent de l'opposition.

Mais même à cela, les experts sur le terrain s'entendent pour prédire qu'à défaut de trouver une voix influente pour canaliser leurs objections et les rendre plus légitimes, les électeurs de ces provinces seront finalement plus portés à appuyer l'entente qu'à la défaire.

◆ Delors

pénne ».

Il a demandé aux Français de mesurer les conséquences d'un « non » à Maastricht, en citant les réactions des marchés financiers, les secousses sur les monnaies et le franc.

Le député UDF a ajouté qu'à moyen et à long terme le « non » signifierait un arrêt de la politique française menée depuis 40 ans : « Ce sont les Français qui désavoueraient eux-mêmes ce que leurs gouvernements et leurs présidents font depuis 40 ans ».

Ce serait en second lieu, a-t-il ajouté, « une atteinte portée à la confiance entre les deux principaux acteurs de la construction européenne, la France et l'Allemagne ».

Soulignant que Maastricht visait à construire un « cadre européen pour une Allemagne européenne, il a jugé que si ce cadre venait à disparaître ou à ne pas se créer, nous risquerions d'avoir une Europe germanique ».

Raymond Barre a cependant souligné qu'il ne regrettait pas d'avoir demandé un référendum sur la ratification du traité de Maastricht.

Enfin, Valéry Giscard d'Estaing va expliquer le traité de Maastricht en sept réunions publiques thématiques tenues dans sept villes de France d'ici le référendum du 20 septembre, a annoncé hier l'UDF.

L'ancien chef de l'État se rendra le 2 septembre à Caen où il consacra son intervention à l'entente franco-allemande puis à Rouen où il traitera de comment limiter la bureaucratie bruxelloise.

Valéry Giscard d'Estaing a tenu la première réunion publique de sa campagne pour la ratification du traité d'Union à Saint-Florent-le-Vieil, en Anjou, jeudi dernier.

Il y avait affirmé sa conviction que le succès du « oui » à Maastricht dépend désormais de l'opposition car les socialistes « ont fait le plein des voix chez eux et le centre et le centre-droit » feront l'apport décisif.

◆ Plus d'un

grammes à temps partiel que des programmes à temps complet. Présentement, on affiche un surplus de quelque 2000 élèves, mais il est évident que nous allons trouver des solutions pour les placer ».

Au ministère de l'Éducation, on espère par ailleurs mettre en place dès la mi-octobre le projet Passe-Partout pour les enfants de quatre ans.

« Les mesures qui touchent la formation professionnelle devraient également entrer en vigueur assez rapidement, explique Hélène Sarasin, responsable des communications au ministère de l'Éducation. Pour le reste, nous attendons les projets des milieux scolaires pour faire appliquer l'ensemble du plan d'action ».



Bons baisers d'Ontario

d'après la Presse canadienne

TORONTO — En 1980, les Québécois ont reçu une pétition signée par un million de Canadiens anglais leur demandant de ne pas se séparer.

En 1990, un camionneur du nom de Jim Taylor leur a dit que, malgré l'échec du Lac Meech, « mon Canada comprend le Québec ».

En 1992, à la veille d'un nouveau référendum, c'est une lettre d'amour qu'ils recevront.

Un organisme pancanadien appelé *The Canada uni Association* et regroupant plusieurs personnalités dont deux anciens députés fédéraux vient d'organiser une campagne pancanadienne pour aider les Canadiens et les Québécois à se parler.

Le projet consiste à inciter des Canadiens anglais de l'extérieur du Québec à écrire à un Québécois une lettre dans laquelle il est dit qu'il ne faudrait pas démanteler ce « magnifique chef-d'œuvre » qu'est le Canada.

Comme la plupart des Canadiens anglais ne connaissent pas assez bien le français pour composer eux-mêmes la lettre, l'organisme en offre une toute faite d'avance.

« Je vous écris parce que je crois que les Canadiens anglais et les Canadiens français ont souvent une perception limitée et dénotent de faux préjugés à l'égard de l'autre Canada (...). Plus que ce qui peut nous séparer, regardons bien ce qui nous unit » : c'est ainsi que commence la lettre.

On poursuit en disant que les Canadiens anglais acceptent le caractère distinct du Québec; que les Canadiens français sont des gens chaleureux, joviaux et créateurs; que le problème de langue aurait pu être réglé si tout le monde au pays avait été forcé d'apprendre l'autre langue officielle dès la maternelle; et que si le Québec se séparait, le Canada se serait perdu tandis que le Québec deviendrait une espèce de Louisiane du Nord, noyée dans une mer anglophone.

« Le Canada et le Québec sont des jumeaux siamois : ils ne peuvent se séparer qu'en se déchirant les entrailles », dit la lettre.

« Le Canada protège le Québec de la domination américaine de la même façon que la couche d'ozone nous protège des rayons de ultra-violet directs et néfastes du soleil ».

Depuis le début de la campagne, les organisateurs ont déjà convaincu 4000 personnes d'écrire à un Québécois. Ils ont fait paraître un encart dans les journaux d'une dizaine de villes de l'Ouest du Canada et de huit petites villes ontariennes.

Nouvelle enquête sur Zundel

TORONTO (PC) — La police fera enquête sur une plainte logée contre l'éditeur torontois Ernst Zundel par le Congrès juif canadien, qui estime que le « révisionniste » a enfreint la Loi sur la propagande haineuse au cours de la conférence de presse qu'il a donnée jeudi dernier pour fêter sa victoire devant la Cour suprême.

Des membres du Congrès ont rencontré hier les enquêteurs d'une équipe conjointe du Toronto métropolitain et de la police provinciale ontarienne, et le ministère du procureur général sera consulté afin de déterminer s'il y a lieu de porter des accusations.

M. Bernie Farber a indiqué que la délégation a remis aux enquêteurs des enregistrements des déclarations faites par M. Zundel à la conférence de presse de la semaine dernière, qui faisait suite au jugement par lequel la Cour suprême déclarait inconstitutionnel un article du Code criminel qui condamnait la publication d'une déclaration mensongère pouvant porter atteinte à l'intérêt public.

Selon la délégation, M. Zundel a nié en ondes que l'Holocauste a eu lieu, a qualifié les survivants de menteurs et laissé entendre que l'Holocauste, au cours duquel six millions de juifs ont trouvé la mort, n'était qu'une fabrication inventée par les juifs pour recueillir de l'argent.

« C'est clairement de la propagande haineuse », a fait valoir M. Farber.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 0-0-1-C
La maîtrise des intangibles

Bush retourne sur la trace d'Andrew

Les assureurs s'attendent à des compensations de plusieurs milliards

WASHINGTON (Reuter) — Le président George Bush se rend aujourd'hui en Floride et en Louisiane pour inspecter les opérations de secours après le passage du cyclone Andrew.

Le président américain a déclaré à la presse qu'il emmènerait avec lui sa femme Barbara et le secrétaire à la Défense Dick Cheney. C'est le deuxième voyage qu'il effectue dans ces zones depuis le passage du cyclone Andrew la semaine dernière.

Le candidat à la présidence Bill Clinton avait critiqué le retard avec lequel l'aide fédérale avait été apportée à cette région dévastée.

Dans le comté de Dade, dont fait partie Miami, on déplorait au moins 31 morts. En outre, les messages à l'adresse des personnes n'ayant pas donné signe de vie continuent d'affluer et l'on en comptait 131 dans l'édition de lundi du *Miami Herald*.

Le cyclone Andrew qui a tué 29 personnes dans le sud des États-Unis la semaine dernière et a fait des milliards de dollars de dégâts est aussi une catastrophe pour les assureurs, qui n'avaient jamais connu d'année aussi noire.

Les compagnies d'assurances avaient dû déboursier 4,2 milliards \$ — une somme sans précédent — après le passage de l'ouragan Hugo en 1989. Andrew leur coûtera beaucoup plus cher, a déclaré hier, Gary Kearney, directeur du service des catastrophes au Groupe de Services des assurances américaines. Son agence évalue notamment les dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles.

« C'est déjà l'année la plus coûteuse de notre histoire et il nous reste encore quatre mois avant de la terminer », a-t-il noté.

Son agence a recensé depuis le début de cette année pas moins de 21 cas de « catastrophes » aux États-Unis, des situations qui affectent plusieurs milliers de personnes et entraînent des centaines de demandes de versements. Au total, quatre milliards \$ ont déjà été versés pour ces 21 cas, dont les émeutes de Los Angeles en avril et plusieurs tempêtes.

L'Agence d'informations sur les assurances a souligné pour sa part que les assurances ne seraient pas amenées à prendre en charge la totalité des dégâts infligés par l'ouragan, qui sont estimés à 30 milliards \$.

« Nous ne prenons pas en charge les dommages occasionnés aux routes, aux ponts et autres équipements publics, la plupart des récoltes, les revenus du tourisme et d'autres choses encore », a déclaré Bill Davis, porte-parole de l'agence.

Canadien menacé d'expulsion en Ukraine

KIEV (PC) — Le chargé d'affaires du Canada à Kiev, Nestor Gayowski, a fait savoir, hier, qu'il a l'intention de demander des explications au ministère des Affaires étrangères d'Ukraine à propos des menaces d'expulsion proférées contre un homme d'affaires de Toronto, ainsi que contre des Américains, des Allemands et des Suisses.

Au cours du week-end, l'ambassade américaine à Kiev a émis un communiqué pour demander une clarification au président ukrainien Leonid Kravchuk et le mettre en garde contre toute violation des principes démocratiques et des droits de la personne.

La controverse a éclaté, la semaine dernière, au moment où le Torontois Borys Wrzesnewskyj et d'autres étrangers d'origine ukrainienne ont critiqué le président Kravchuk, au cours d'un congrès se tenant à Kiev.

M. Wrzesnewskyj est président de la section de Toronto des Amis canadiens de Rukh, qui a lutté pour l'indépendance de l'Ukraine contre l'Union soviétique et qui est opposé au gouvernement de M. Kravchuk, un ancien communiste.

À la suite du congrès, le gouvernement ukrainien s'est plaint d'une « ingérence intolérable dans les affaires intérieures » du pays et a me-

nacé d'expulsion tout visiteur « qui essaie de diviser notre peuple et de semer la dissension ».

Même si aucun nom n'est mentionné dans les menaces, M. Wrzesnewskyj a signalé que le gouvernement lui a fait savoir, de façon non officielle, qu'il était au nombre des personnes visées.

Dans une entrevue téléphonique, M. Wrzesnewskyj a reconnu avoir déclaré au congrès que les Ukrainiens « se font voler par la nomenklatura (communiste) et les mafiosi des affaires ».

D'autres orateurs, a-t-il souligné, ont réclamé un changement de gouvernement en Ukraine.



PHOTO AP

Les Philippines submergées

Les hommes-grenouilles de l'armée nationale ont réussi, hier, à sauver au moins 45 villageois agrippés aux toits de leurs maisons non loin de Manille après que des pluies diluviennes, provoquées par l'éruption du volcan Pinatubo, eurent créé d'innombrables inondations.

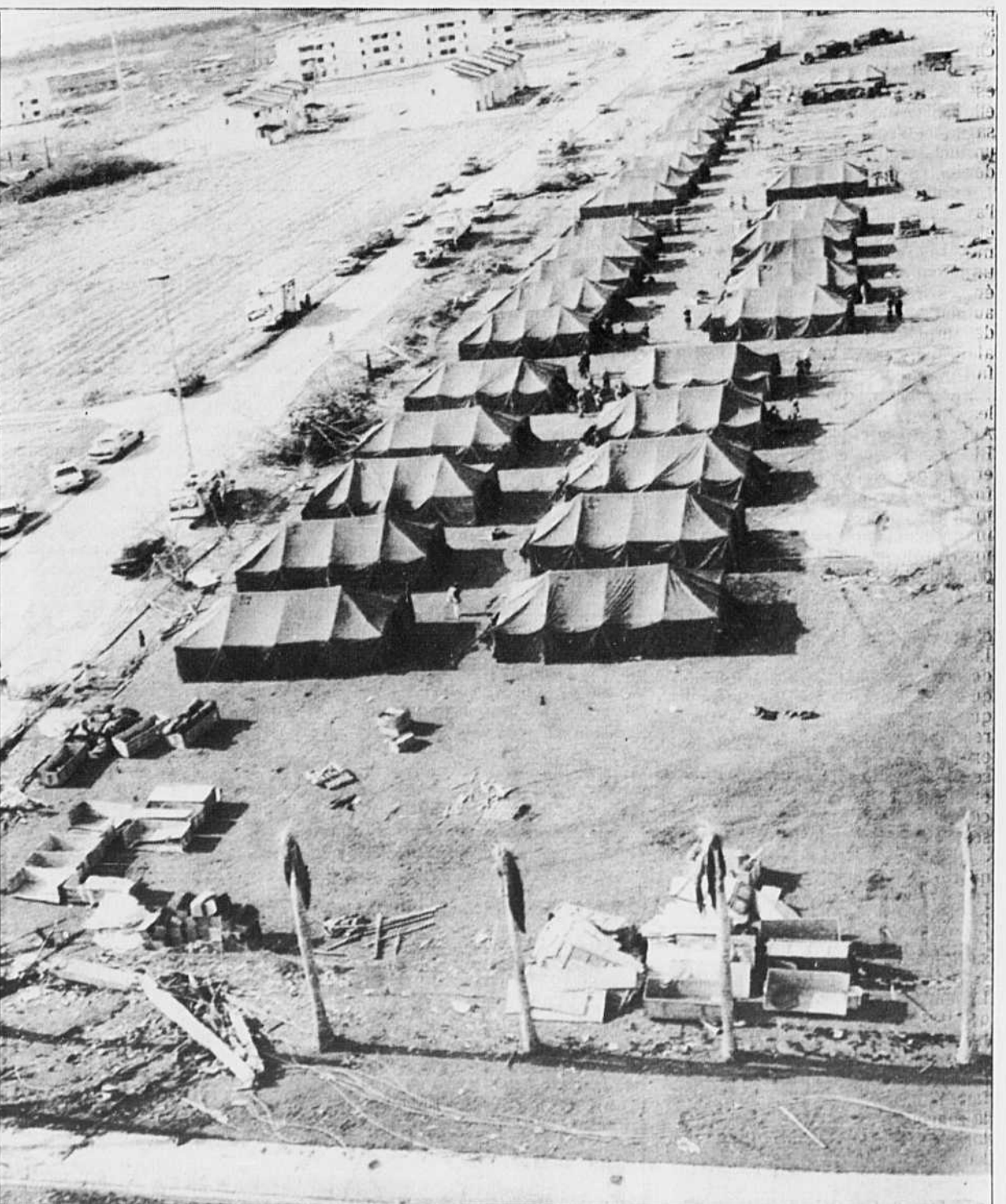


PHOTO AP

La Floride des sans-abri

Les Forces armées américaines ont installé, hier, des tentes géantes à Homestead, en Floride, où l'ouragan Andrew a détruit presque toutes les habitations le 24 août dernier. Ce campement de fortune servira d'abri aux populations locales conformément à l'aide que le président Bush leur avait promise ainsi qu'aux autres victimes de l'ouragan qui a fait 29 morts tant en Floride qu'en Louisiane.

1er septembre

par la PC et l'AP

- 1990: l'armée canadienne investit le territoire de Kanesatake occupé par les Mohawks depuis le 11 juillet, et repousse les Warriors vers leurs derniers retranchements. Sur la Rive-Sud, l'armée a aussi pris le contrôle du pont Mercier.
- 1989: le commissaire du baseball majeur, Bart Giamatti, meurt d'une crise cardiaque à 51 ans.
- 1983: un Boeing-747 des lignes co-réennes, avec 269 personnes à bord, est abattu par deux chasseurs soviétiques. — Au Québec: entrée en vigueur de la loi anti-briseurs de grève.
- 1981: mort à l'âge de 76 ans d'Albert Speer, architecte d'Adolf Hitler.
- 1972: un incendie criminel fait 42 morts et 40 blessés au café Blue Bird à Montréal.
- 1970: décès à 85 ans de l'écrivain français François Mauriac.
- 1961: au Québec, le gouvernement Lesage annonce la création de la Société générale de financement.
- 1957: un accident ferroviaire fait 205 morts et 700 blessés à la Jamaïque.
- 1919: le prince de Galles pose la première pierre de la Tour de la paix du nouvel édifice du parlement à Ottawa.
- 1905: création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.
- 1557: mort de l'explorateur Jacques Cartier.
- Il s'agit nés un 1er septembre: le boxeur Rocky Marciano (1924-1969); Edgar Rice Burroughs, créateur des histoires de Tarzan (1875-); l'actrice Yvonne DeCarlo (1924-); le chef d'orchestre Seiji Ozawa (1935-); l'actrice et comédienne Lily Tomlin (1949-).

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Les fournisseurs de Steinberg craignent le pire et demandent l'intervention de Québec

Claude Turcotte

LES FOURNISSEURS, présents hier à l'assemblée d'information sur Steinberg, ont appris que cette compagnie en déroute et ses filiales leur devaient 92 millions \$, mais ils sont repartis avec la désagréable impression qu'ils ont très peu de chance de récupérer une part plus ou moins substantielle de cette somme, une fois que les créanciers prioritaires auront été servis.

Ils étaient environ 1200 réunis dans un hôtel du centre-ville pour entendre les explications de M. Paul Bertrand, coordonnateur nommé par la cour dans ce dossier très complexe, avec la mission de préparer d'ici le 1er octobre un bilan complet, un plan d'arrangement et un échéancier que M. Bertrand souhaite respecter, bien qu'il n'ait pas écarté la possibilité de devoir demander à la cour un prolongement de son mandat au-delà du 1er octobre. Il reste en effet de nombreuses questions non clarifiées.

Il y a des points majeurs qui nécessiteront inévitablement le recours aux tribunaux, comme par exemple la prétention du groupe d'achat dans lequel se retrouvait Steinberg à l'effet qu'il aurait des droits sur les stocks, ce que conteste Steinberg.

Il y d'autres cas de moindre envergure en termes de dollars, mais plutôt mystérieux, comme l'existence d'un certain nombre de créanciers dont on ignore les noms et que l'ordonnateur n'identifie que par des numéros. Ainsi, Steinberg doit 6,9 millions \$ au numéro 02190. Les créanciers dans la salle ont échappé des

éclats de rire incrédules et sarcastiques quand le coordonnateur leur a dit qu'on n'a pas encore trouvé le nom du créancier, depuis trois mois qu'il est en fonction. La cour l'a nommé coordonnateur le 26 juin dernier.

En fait, on ne sait pas encore le nombre exact de créanciers; la liste continue de s'allonger. On en a une liste de 3500, mais il y en a de 6000 à 7000, selon M. Bertrand. « On va les compter un par un », a promis le coordonnateur, qui établit présentement les sommes dues à ces créanciers à 131 millions \$ bruts et à 92 millions \$ nets, une fois déduits les montants que ces fournisseurs peuvent eux-mêmes devoir à Steinberg ou à ses filiales.

La liste des créanciers comprend au premier rang un syndicat bancaire pour un montant de 210 millions \$ et la Société de développement industriel au second rang pour une somme de 72,4 millions \$; la Caisse de dépôt et de placement possède une débiteur non garantie de 90 millions \$; il y a en outre des « Swaps », une sorte de bons d'échange d'actions, pour une somme de 22,5 millions \$, dont on ne sait pas d'ailleurs s'ils sont garantis ou pas, une autre question à clarifier.

Il reste plusieurs autres aspects à régler avant d'en arriver à un bilan et à un plan jugé acceptable. La réalisation de l'offre d'achat et la réalisation de certains autres actifs ne permettent pas le paiement entier des créances garanties, écrit le coordonnateur dans le rapport remis aux créanciers hier. La valeur présente des placements, si réalisée en catastrophe, pourrait peut-être réussir à satisfaire les créanciers garantis. Ce

n'est pas le but recherché. Des analyses financières sur la valeur des actifs sont en cours et permettront à la direction et au coordonnateur d'évaluer différents scénarios afin de présenter aux créanciers un plan tenant compte de la valeur maximale de ces actifs.

Pour l'heure, on travaille à régler plusieurs problèmes importants. Il y a d'abord des discussions au plus haut niveau, celui de Michel Gauthier, pour compléter la vente des actifs d'Algro à Provigo, qui a dans un second temps exprimé son refus de prise en charge. Algro, selon le coordonnateur, vaudrait près de 50 millions \$. On cherche par ailleurs un règlement à la division Cultures, vente ou fermeture selon les cas. Il y a de nombreuses tractations pour des cas de location, transfert ou terminaison, avec Silcorp, Trillium Meats, les Magasins M et autres bailleurs.

Par ailleurs, les filiales Groupe Valdi et Smitty's Super Value constituent des actifs intéressants de 20 et 131 millions \$, qui n'ont pas encore été mis en vente. « Tout plan sera fonction de la capacité de réaliser certains actifs à leur valeur maximale dans le temps plutôt que de procéder à une liquidation hâtive et désordonnée », a mentionné le coordonnateur. La vente de ces actifs sera décidée éventuellement par le conseil d'administration de Steinberg et le coordonnateur lui-même.

Selon M. Bertrand, son objectif est d'assurer la meilleure protection aux créanciers, grands et petits. La cour a déjà statué qu'un créancier ne peut poursuivre une filiale de Steinberg, de manière à donner une chance égale à tous les créanciers de Stein-

berg. Une fois que le plan et le bilan seront mieux établis, on procédera à la mise en catégorie des créanciers.

Le 31 mai dernier, une ordonnance de la cour obligeait environ 3000 fournisseurs de continuer à vendre à Steinberg, pour assurer la poursuite des activités de cette compagnie. Des garanties écrites ont alors été données à ces fournisseurs, dont certains continuent de s'inquiéter parce qu'ils craignent un manque d'argent pour les rembourser. Depuis le 1er juin dernier, les nouveaux achats impayés de Steinberg totalisent 4,6 millions \$.

Malgré plusieurs aspects encore confus de ce vaste dossier Steinberg, certains créanciers se disaient hier satisfaits du rapport du coordonnateur, qui donnait pour la première fois des chiffres sur lesquels ils pourraient s'appuyer pour faire une meilleure évaluation de la situation.

Le comité des créanciers non garantis qui avait été créé en vertu de l'ordonnance du 26 juin et qui fonctionnait bien, selon M. Bertrand, a été tout de même remanié par les créanciers, qui ont remplacé les représentants de la Caisse de dépôt et de Ivanhoe par les représentants de d'autres créanciers. La Caisse de dépôt était plutôt perçue comme ayant plus d'intérêts du côté de la compagnie que des créanciers. Elle a effectivement deux représentants au conseil d'administration de Steinberg.

Enfin, un petit groupe d'une centaine de fournisseurs pense que le gouvernement Bourassa devrait s'impliquer directement dans le dossier pour contribuer au remboursement des pertes encourues par les petits fournisseurs.

La croissance de l'économie a faibli au second trimestre

OTTAWA (PC) — L'économie canadienne a trébuché le printemps dernier.

Statistique Canada a en effet signalé que la croissance économique n'a été que de 0,7 % au cours du deuxième trimestre de l'année, soit d'avril à juin, contre une croissance corrigée de 1,1 % au premier trimestre.

Le premier trimestre a en effet été pire que prévu, l'agence fédérale ayant révisé à la baisse la croissance qu'elle avait établie pour cette période, la réduisant de 1,7 à 1,1 %.

Statistique Canada a précisé que la modeste croissance du second trimestre est due en grande partie à une augmentation des exportations et à une accumulation des stocks au niveau des grossistes.

« Le volume des exportations a augmenté de 1,1 %, en raison d'une amélioration au niveau de la compétitivité et d'une demande accrue aux États-Unis. »

La demande, au Canada, a toute-

fois stagné. Les dépenses à la consommation n'ont augmenté que de 0,4 % au second trimestre.

Statistique Canada estime que la quasi-paralysie de la croissance économique est due à une absence de croissance du revenu réel — après imposition — des Canadiens, combinée à l'incertitude qui règne face au niveau élevé du chômage.

Le chômage a atteint un plafond de 11,6 %, en juin, et est demeuré stable en juillet.

La récession a débuté en avril 1990, souligne Statistique Canada. Malgré la faible croissance signalée cette année, l'agence fédérale se refuse toujours à décréter que la récession est officiellement terminée.

En juin, l'économie a connu une croissance de 0,2 % à la suite d'un déclin de 0,1 % en mai. Au cours du deuxième trimestre, c'est de nouveau le secteur des services qui a donné du muscle à l'économie. La production de biens, par ailleurs, est demeurée stable.

Air Canada nie avoir majoré son offre de fusion avec Canadien International

d'après la Presse canadienne

AIR CANADA a nié, hier, avoir soumis une nouvelle offre de fusion à sa rivale, les Lignes aériennes Canadien International.

Selon le transporteur de Montréal, l'information diffusée hier par le *Calgary Herald*, voulant qu'Air Canada ait porté son offre antérieure de 4 \$ à 6 \$ l'action n'est « pas fondée ».

L'offre de fusion soumise par Air Canada à la société mère de Canadien, PWA, a expiré le 14 août sans avoir obtenu l'aval de PWA. Celle-ci a ensuite repris les pourparlers en vue de céder le quart de ses actions à la société American Airlines. Air Ca-

nada n'a jamais révélé la teneur précise de sa proposition de fusion.

Le porte-parole d'Air Canada, Denis Couture, a indiqué que la société reste ouverte à la discussion avec PWA au sujet d'une fusion mais n'a pas voulu dire s'il y a actuellement des discussions en cours à ce sujet.

Pendant ce temps, certains employés de Canadien International s'efforcent toujours de recueillir de 100 à 160 millions \$ pour assurer la poursuite des pourparlers avec American et éviter une fusion avec Air Canada. Ils craignent qu'une telle fusion n'entraîne la disparition de plus de 10 000 emplois.

Audrey somme Lauzon de se rétracter

Robert Dutrisac

RESSOURCES Audrey somme le professeur de comptabilité de QAM Léo-Paul Lauzon de se rétracter publiquement, lui qui a accusé la direction de la compagnie minière de « manipulations comptables » dans une étude rendue publique la semaine dernière.

Par voie de mise en demeure, les avocats d'Audrey, le cabinet mont-réalais Lafleur Brown, s'en prennent à la conclusion de M. Lauzon qui veut que « les membres de la haute direction de Ressources Audrey inc. s'étaient prêtés intentionnellement à des manipulations des normes comptables pour satisfaire leurs intérêts personnels aux dépens des investisseurs », note Me Marc-André Blanchard dans le document.

Or, soutient-il, « cette déclaration est non seulement libellée mais elle relève de la pure fantaisie, est sans fondement, malicieuse et cause un tort considérable à la réputation de nos clients. »

En annexe à la mise en demeure, l'avocat relève de « très nombreuses et sérieuses erreurs » qu'aurait commises dans son étude M. Lauzon, notamment sur l'année de la première émission publique d'Audrey — 1987 au lieu de 1989 — ou encore l'emploi des termes « bénéfices nets gonflés » alors que la compagnie n'avait pas fait de bénéfice certaines années.

Tandis que M. Lauzon affirme que les données financières fournies par Audrey étaient « trompeuses », Me Blanchard soutient qu'il n'en est rien, et que, de toute façon, « les données financières ne sont pas un élément majeur dans la prise de décision d'un investisseur à l'égard d'un placement dans une entreprise junior d'exploration et d'extraction minières. »

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, Audrey exige du professeur Lauzon qu'il tienne une conférence de presse, assortie d'un communiqué, pour reconnaître publiquement que son étude comportait des erreurs importantes, qu'il présente ses excuses publiques et qu'il rétracte ses dires visant la direction d'Audrey et ses manipulations de normes comptables et ce, au plus tard le 2 septembre (aujourd'hui).

Rejoint hier, M. Lauzon a déclaré qu'il n'avait aucune intention de se rétracter, qu'il était appuyé en cela par le recteur de l'UQAM, M. Claude Corbo, et que l'Université assurera sa défense.

Quant aux erreurs relevées par Lafleur Brown, M. Lauzon a souligné qu'elles étaient « anodines, insignifiantes ou anecdotiques » et qu'elles ne changeaient rien à la substance de son étude. « On s'est attardé à des faits mineurs qui ne changent rien à la magouille comptable utilisée par la direction d'Audrey », a-t-il fait valoir.

Les papetières sont alarmistes

— Léo-Paul Lauzon

LES COMPAGNIES canadiennes de pâtes et papiers sont alarmistes quant à leur situation financière actuelle, selon Léo-Paul Lauzon, professeur de comptabilité de l'UQAM.

Dans une étude rendue publique hier à Toronto par Greenpeace et commanditée par cet organisme écologiste au coût de 5000 \$, M. Lauzon analyse les rapports annuels des quinze plus grandes papeteries canadiennes au cours des onze dernières années dans le but avoué de donner la réplique au document *The Forest Industry in Canada — 1991* réalisé par Price Waterhouse et par-rainé par l'Association canadienne des pâtes et papiers.

« Il serait irresponsable que nos gouvernements accordent aux compagnies de pâtes et papiers des avantages permanents pour une situation financière difficile temporaire. Sur-tout qu'elles sont aussi en grande partie responsables de ces difficultés », affirme M. Lauzon dans son étude.

Selon l'universitaire, les années fastes de 1986 à 1988 ont largement compensé les pertes encourues au cours des trois dernières années par les compagnies de pâtes et papiers, la seule période couverte par l'étude

commanditée par l'industrie. De fait, de 1981 à 1991, les quinze plus importantes papeteries ont versé d'importantes dividendes à leurs actionnaires et ce, même lorsqu'elles ont déclaré des pertes importantes, note-t-il. « Cela devient alors indécent de quémander en même temps des concessions aux syndicats et de l'aide financière des gouvernements », juge-t-il.

L'étude de Price Waterhouse se limite à une analyse économique triennale des pires années de la dernière décennie, omettant les années de profits record de 1986 à 1988, déplore M. Lauzon.

Les papeteries canadiennes ne sont pas au bord de la faillite, comme elles semblent l'affirmer, et elles ont encore les moyens financiers d'investir en ce moment, considérant leur taux d'endettement actuel, soutient le professeur.

Selon lui, les problèmes financiers actuels des papeteries canadiennes sont dus au manque de modernisation, d'innovation et d'adaptation au marché international.

M. Lauzon taxe de démagogie l'industrie papetière qui dit verser 5,5 milliards \$ en impôts et taxes pour la seule année 91 alors que de ce montant, 3,9 milliards \$ représentent en fait les retenues à la source des dé-

ductions fiscales des employés.

Greenpeace réclame l'élimination totale des rejets d'organochlorés des industries de pâtes et papiers dès 1993. Son porte-parole, Mme Diane Goulet, estime que « pour redevenir compétitives, les usines de pâtes et papiers doivent sans tarder s'adapter aux marchés internationaux en produisant du papier recyclé et du papier non blanchi au chlore. »

« Les pressions des papeteries pour restreindre les normes environnementales ou les reporter ultérieurement nuisent en fait à la reprise économique », de renchérir Mme Goulet.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	
1776.13	- 6.87
TSE-300	
3402.92	- 0.10
Dow Jones	
3257.35	- 10.26
Dollar canadien (US Cents)	
83.69	+ 0.12
Or (New York-US\$)	
342.70	+ 2.80

(PC)

Reprise en vue dans la construction

d'après la Presse canadienne

DES TAUX d'intérêt favorables et des mesures incitatives du fédéral vont contribuer une croissance des mises en chantier dans la plupart des provinces, a indiqué, hier matin, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Selon les principales conclusions du rapport sur les perspectives nationales du marché de l'habitation, la construction résidentielle reprendra son essor, et au Québec, en 1993, elle s'établira à 44 500 unités. Toutefois, en 1992, les mises en chantier y chu-

teront de 10,6 % et totaliseront 39 900 unités.

« Pour 1993, un meilleur marché du travail allié à des taux d'intérêt favorables donneront l'élan nécessaire au secteur de la construction résidentielle. L'année 1992 marquera la fin de cinq années de baisses consécutives de la construction résidentielle au Québec », de dire Kim-Anh Lam, économiste régionale à la SCHL.

Procter & Gamble Inc.

M. Yong H. Quek
M. Yong H. Quek est nommé Président, Procter & Gamble Canada, remplaçant M. Thomas A. Moore. M. Quek était auparavant vice-président et directeur général, division des produits de soins de beauté, Procter & Gamble Inc. M. Quek, qui a débuté sa carrière chez P&G au Canada, a occupé divers postes au Canada, en Europe et au Royaume-Uni.

M. Thomas A. Moore
M. Thomas A. Moore est nommé vice-président, produits de soins de santé, Procter & Gamble USA. Procter & Gamble fabrique des produits de consommation au Canada, dont des marques bien connues telles que le dentifrice Crest, le savon Ivory, le détergent à lessive Tide et les produits de soins de beauté Oil of Olay, pour n'en nommer que quelques-unes.

FORUM

POUR L'EMPLOI

Docteur Madeleine Blanchet
Monsieur Claude Béland, le président du Comité de parrainage national du Forum pour l'emploi, annonce la nomination du Docteur Madeleine Blanchet comme vice-présidente à la recherche du Forum national pour l'emploi.

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS

17,9%

Trois ans : 11,1 %
Cinq ans : 10,9 %
Dix ans : 12,9 %

Rendement annuel composé, au 31 juillet 1992.

Le rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur.

Anjou 355-2050 • Brossard 445-3224 • LaSalle 366-1175 • Laval : Complexe Daniel-Johnson 686-8840, Val des Arches 668-5223 Longueuil 679-2810 • Montréal : Complexe Desjardins 286-3225 Peel/Sainte-Catherine 499-8440 • Pointe-Claire 630-3717

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus disponible dans nos succursales seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa.

Fiducie Desjardins

POUR GERER L'AVENIR

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Mme Nicole Ranger
Me Jacques Mongeau, c.r., président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, est heureux d'annoncer la nomination de Mme Nicole Ranger au poste de directrice générale. Enseignante pendant plusieurs années, Mme Ranger a assumé différentes responsabilités au ministère de l'Éducation, auprès d'organismes et de conseils d'administration et à la Commission des écoles catholiques de Montréal où elle a occupé divers postes clés. Avant de se joindre au Conseil scolaire le 3 août dernier, Mme Ranger était sous-directrice générale déléguée à la Région Ouest de la CECM. Le Conseil scolaire regroupe les huit commissions scolaires de l'île de Montréal responsables de l'enseignement primaire et secondaire public dispensé à près de 200 000 jeunes et de 20 000 adultes.

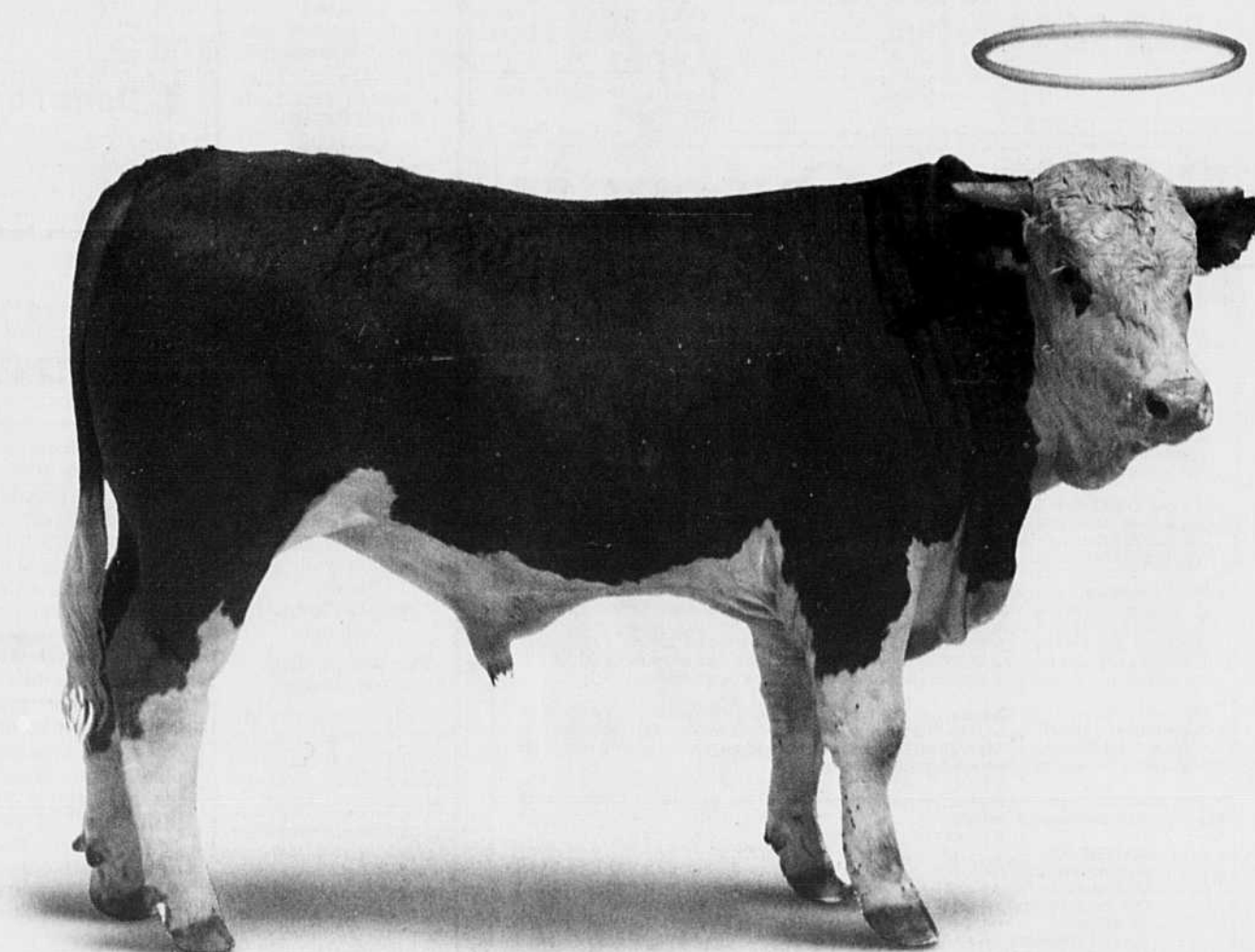
LA CORPORATION DU GROUPE LA LAURENTIENNE

RICHARD GENEST
La Corporation du Groupe La Laurentienne annonce la nomination de monsieur Richard Genest, c.a., à titre de Vice-président et Contrôleur. Détenteur d'un baccalauréat ès art option comptabilité de l'École des Hautes Études commerciales et membre de l'Ordre des comptables agréés, monsieur Genest compte à son actif une vaste expérience en contrôle, planification et gestion corporative dans le domaine financier acquis auprès de grandes sociétés publiques canadiennes et internationales. Il sera responsable de la production de l'information financière requise par les actionnaires, la direction et la communauté financière. Le Groupe La Laurentienne oeuvre dans les secteurs de la banque et des assurances. Il est présent sur le marché canadien et, sur le plan international, principalement au Royaume-Uni et aux États-Unis.

POUR OBTENIR DES CANDIDATE(S) DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

**ON DIT DE NOS BOUCHERS
QU'ILS SONT MEILLEURS QUE LES AUTRES.
LA COMPARAISON EST TOUTEFOIS
UN PEU INJUSTE PUISQUE NOS CONCURRENTS
N'ONT PAS LA CHANCE D'EXERCER LEUR MÉTIER
AVEC LE BŒUF DE MARQUE MÉRITE.**

Venons-en au fait.
Nous avons un sérieux avantage
sur nos concurrents :
notre bœuf de marque Mérite.
Nous sommes la seule chaîne
de supermarchés entièrement
responsable de la sélection, de la
négociation, de la préparation
et de la distribution de nos viandes.
Et les normes de qualité Mérite
que nous avons établies
sont parmi les plus strictes au pays.
Pas surprenant que notre bœuf
soit tendre à souhait et bon comme
vous l'aimez. Et si notre marque Mérite
fait notre fierté, c'est que chez Métro,
nous avons l'orgueil du métier.



METRO
PROFESSION:ÉPICIER

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Cucul la praline se fait touchant

A Story from Croatia

De Krsto Papić, Croatie, sous-titres anglais, 103 minutes. Aujourd'hui le 1er septembre à 14h30 au Parisien 2; le 2 septembre à 19h30 à l'Impérial.

Francine Laurendeau

YOUgoslavie, 1971. Le mouvement nationaliste croate vient d'être frappé d'interdiction. Ilić s'attache au cou de son petit frère Ivan une chaîne d'or avant de s'enfuir du pays et de laisser ses parents sans nouvelles pendant quelques années. Mais il ne résistera pas éternellement à la tentation de reprendre contact avec les siens. Une imprudence qui lui sera fatale. Sa mère en mourra de chagrin. Et lorsqu'Ivan, devenu jeune homme, voudra épouser son amie d'enfance, la belle Marina, son père s'y opposera: c'est le père de Marina qui, jadis, dénonça Ilić. Il ne saurait s'allier à la famille des assassins de son fils et de sa femme.

Je m'attendais à un film sur la Croatie et ses revendications. Alors que cette *Histoire de Croatie* pose le problème de l'après-dictature. Quand la moitié d'un pays a dénoncé l'autre moitié, comment arrive-t-on à la réconciliation nationale, à la paix intérieure? Le problème est posé, non résolu. Car malgré les apparences de règlement du conflit, le dernier plan (les deux familles silencieusement attablées) laisse des doutes. C'est peut-être seulement la jeune génération qui pourra oublier. Chez les aînés, la blessure est trop profonde.

Mais ce qui fait l'intérêt de ce film, c'est que tout ce que je viens de décrire est au second plan. Au premier plan, il y a l'adorable Ivan, le petit garçon à la guitare qui chante de la musique rock et qui compose des chansons, ce qui soit pour saluer le courage de son père qui va travailler seul en Allemagne ou pour souhaiter une prompte guérison au camarade



FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

Tito. Et on est ravi par les amours contrariées d'Ivan et de Marina, jolie petite blonde de rêve élevée selon les règles du Parti par son père, apparatchik morose. Tandis que venu d'un milieu catholique, Ivan a tôt fait d'entraîner son amie à l'église où il lui fait découvrir les Christ en croix et les Vierges en pâmation dont la théâtralité séduisent la fillette. Mais le clou de la séquence, c'est l'apparition d'Ivan en soutane rouge d'enfant de chœur. Je vous concède que c'est parfois un peu trop mignon et cucul la praline. Mais c'est le plus souvent frais, drôle et émouvant.

Children of the Open Road

D'Urs Egger, Suisse alémanique, 116 minutes, sous-titres anglais. Aujourd'hui à 21h30 et le 2 septembre à 17h40, au Parisien 2.

ON SAIT QUE dans sa folie d'épuration de la race aryenne, Hitler avait condamné à mort, avec les Juifs et les homosexuels, les Tziganes. On sait que d'autres dictatures ont persécuté les Tziganes, comme celle de Ceausescu qui les détestait au moins autant que les Hongrois et les Juifs. Mais que la Suisse, ce pays « hautement civilisé », ait très officiellement persécuté le peuple tzigane, voilà une vérité étonnante dont le réalisateur Urs Egger eut la révélation à la faveur d'un témoignage recueilli pendant le tournage d'un documentaire sur un tout autre sujet. Son film commence au début de la dernière

guerre et va nous raconter l'histoire d'une enfant née en 1936. La petite Jana parcourt les routes avec sa famille, authentique nomade habituée à courir et dormir à la belle étoile.

Mais les bohémiens et leurs roulottes sont mal vus par les autorités qui décident de nettoyer les routes de leurs itinérants. Comme les adultes ne changeront pas, on leur arrache leurs enfants pour tenter de les réformer. Sans préparation aucune, Jana est enlevée de force. Elle séjournera dans des foyers d'accueil et à l'orphelinat avant de retrouver le seul ami qu'elle eut jamais et de mettre au monde un bébé qui, à son tour, lui sera retiré. Entre 1926 et 1972, nous précisons le générique, l'œuvre d'entraide Pro Juventute (Enfants de la grand-route), subventionnée par l'Etat, a arraché plus de 700 enfants tziganes à leurs parents. Aujourd'hui encore, les Tziganes doivent lutter pour leur culture en Suisse. Un film éloquent et émouvant.

Bezness

De Nouri Bouzid, Tunisie. 100 minutes. Sous-titres français. Aujourd'hui à 11h10, le 2 septembre à 19h30 et le 3 septembre à 13h10, au Parisien 3.

QUELQUES MOTS sur le seul film tunisien de ce festival que j'ai vu en mai dernier à la Quinzaine des réalisateurs, à Cannes. Un photographe européen vient en Tunisie pour y faire un reportage sur les *bezness*, c'est-à-dire sur les garçons qui mi-

sent sur leurs charmes auprès des touristes espérant récolter, dans le meilleur des cas, un repas, un bijou, ou même quelques billets. Car les temps sont durs, le travail et l'argent se font rares. Mais lorsque ces jeunes gigolos rentrent chez eux, ils s'attendent à voir leurs femmes à leur service et à leurs pieds. Ainsi, le beau Roufa exige de sa fiancée une vertu à toute épreuve. Malheur à elle si elle est seulement vue en compagnie d'un autre.

Quand je vous aurai rappelé que Nouri Bouzid est le réalisateur, entre autres, de *L'Homme des cendres* et des *Sabots d'or*, cela vous donnera un avant-goût de la qualité visuelle et de la valeur de témoignage de son dernier film. Il faut voir *Bezness* qui est d'abord un superbe hommage à la beauté de ce pays mais aussi une réflexion assez inquiétante, troublante même, sur l'avenir du plus libéral et du seul officiellement laïque des pays du Maghreb. On disait du reste à Cannes que, parce que jugé « antitouristique », ce film n'a bénéficié d'aucune publicité tunisienne.

Le Mouton Noir

De Jacques Godbout, Canada (ONF), 232 minutes (et extraite de 20 minutes). Aujourd'hui à 9h00 et le 2 septembre à 15h20, au Parisien 5.

DE L'ÉCHEC de l'accord constitutionnel du lac Meech au rapport Alaire, de la crise amérindienne d'Oka au défilé de la Saint-Jean 1991 en passant par Daniel Calverton, Jean Chrétien et Claude Bélant, pendant une année entière, Jacques Godbout et son équipe ont filmé les divers matches opposant le Québec au Canada, les autonomistes aux fédéralistes, les pressés d'en finir avec le statu quo aux tenants d'un « tiens vaut mieux que deux tu auras », les souverainistes inconditionnels et le « souverainiste prudent » (Robert Bourassa). Et on rentre chez soi, on



Children of the Open Road, un film d'Urs Egger.

allume la télé, et ça continue. Ça fait plus d'un demi-siècle que, dans des styles différents, nos politiciens et leurs électeurs ressassent ce thème inépuisable des problèmes insolubles posés par la confédération canadienne et la difficile cohabitation Québec-Canada. Et chaque fois que nous nous croyons proches d'une solution, c'est le résultat d'un référendum ou la présence d'un Clyde Wells qui nous oppose un flagrant démenti. Nous sommes excédés de ce discours. Nous voudrions tous passer à autre chose. Et c'est bien le petit miracle de ce documentaire que de réussir, avec un tel sujet, à captiver notre intérêt quatre heures durant — malgré les mauvaises conditions de projection de la salle Jean-Duceppe où avait lieu la première du film. Mais n'allez pas croire qu'il s'agit d'un amer réquisitoire. Jacques Godbout ne nous assène pas ses vérités et porte à ses invités une attention bienveillante. Personne ne sortira écorché ni même diminué de cette aventure. (Et, soit dit en passant, il mène ses entrevues avec une aisance que l'on trouve rarement chez les trop nombreux réalisateurs et réalisatrices de documentaires qui

s'improvisent intervieweurs ces temps-ci.) Et pourtant...

C'est en filigrane que viennent s'inscrire d'inconfortables vérités. Par exemple celle-ci. La société québécoise, trop longtemps fermée sur elle-même, n'a pas su accueillir et intégrer les vagues d'immigrants hongrois, italiens, grecs et autres qui se sont alors assimilés aux anglophones. Avons-nous tiré de cet échec les conclusions qui s'imposaient? Les « vieilles souches » vont-elles s'ouvrir au monde d'aujourd'hui qui est pluraliste? La question est posée par cette séquence du serment à la reine. Dans un cadre hyper-bilingue, des nouveaux citoyens prêtent le serment à une abstraction: Elizabeth II, « reine du Canada ». On se met à leur place, c'est surréaliste. Eh bien qui va aller vers ces gens-là, qui va leur tendre la main, leur expliquer le Québec, leur montrer qu'il y a une place pour eux dans ce Québec-là? Sûrement pas madame la juge Laporte. Oui, nous suggère *Le Mouton Noir*, voyez comme notre histoire se répète, jusqu'au radotage, jusqu'au bégaiement. Mais, sourds que nous sommes, nous ne profitons pas de ses leçons.

Des animaux et des hommes

Swoon

De Tom Kalin. Présenté aujourd'hui seulement à 21 h 30 au Parisien 3. En v.o. anglaise.

Alain Charbonneau

OU DU MEURTRE considéré comme un des beaux-arts. Juifs et homosexuels, Nathan Leopold et Richard Loeb mènent à 18 ans, dans l'Amérique des années folles, la vie marginale de dandys, décadents dans une société qui l'est alors si peu. Le premier est réservé, timide, vouant une passion égale aux oiseaux qu'il étudie en ornithologue amateur et à son ami qu'il aime en parfait inverti. Le second est beaucoup plus sûr de lui, dominant, grand lecteur de Nietzsche qui semble lui avoir monté la tête. À deux, ils convoient et mettent à exécution ce qu'ils pensent être le crime parfait :

le meurtre d'un enfant. Ils seront très vite retracés, traduits en justice et condamnés à plusieurs années de prison.

Réalisé avec un très petit budget et en un temps record (deux semaines de tournage), l'étonnant *Swoon* tire son argument d'un épisode vrai de la vie judiciaire américaine, qui a inspiré *La corde d'Hitchcock* et *Compulsion* de Richard Fleischer. Pour le jeune cinéaste qui est à l'origine de cette fiction sombre, tournée en noir et blanc et dotée d'une bande sonore digne de mention, il ne s'agissait pas de justifier ou non ces deux meurtriers, mais plutôt de montrer qu'ils ont opéré sans mobile aucun, en toute gratuité et par pur immoralisme, et que la société d'alors n'était donc pas fondée à interpréter très hypocritement leur geste comme une conséquence quasi naturelle de leur orientation sexuelle, voire de leur appartenance reli-

gieuse. Même si l'exposition est nettement mieux ficelée que la conclusion, le résultat reste surprenant et constitue une mise en garde intelligente contre l'homophobie, l'anti-sémitisme et l'anti-intellectualisme. Manié par endroits mais toujours audacieux, *Swoon* révèle une authentique volonté de style, qui pallie au manque de moyen. Imaginez *Gun Crazy* tourné par le Claude Jutra de *A tout prendre*...

Les contes sauvages

De Gérard Calverton et Jean-Charles Cuttoli. Présenté aujourd'hui seulement à 13 h au Parisien 3. En v.o. française.

IL EST DIFFICILE et peut-être même dérisoire de critiquer un film comme *Les contes sauvages*, car comme l'écrivait André Bazin au sujet du premier long métrage de

Cousteau, « les beautés du film sont d'abord celles de la nature et autant donc vaudrait critiquer Dieu ». Dédié à la mémoire du documentariste Frédéric Rossif, ce bestiaire, signé Gérard Calverton et Jean-Charles Cuttoli, est en fait un bel hommage rendu à la faune russe. Saiga, ours, renard, aigle, vautour, cygne, cobra, phoque, tout ce qui bouge et qui grouille sous le soleil des steppes et des montagnes, depuis les déserts salés du Sud jusqu'à ceux glacés du Nord, est ici surpris dans son univers naturel. Surprendre est le mot, car les réalisateurs ont utilisé de puissants objectifs qui leur ont permis d'épier la nature de très près: d'une incroyable clarté, les gros plans nous détaillent avec une égale précision les écailles poisseuses du serpent, le cou plumé du vautour, le cuir bulbeux des moroses ou la frime moustachue des phoques. Cette proximité des bêtes, vraiment exceptionnelle,

nous donne par moments l'impression qu'elles se sont elles-mêmes prêtées au jeu de la caméra, aux exigences du modeling ou de la photographie: il y a du Buster Keaton dans l'ours brun comme il y a du Richard Gere dans le cerf.

Ceci dit, la musique de Vangelis, qui accompagne le vol des oiseaux avec le même ridicule consommé que jadis la voix de Neil Diamond les hautes volutes de Jonathan Livings-ton, la narration de Françoise Giroud, à mi-chemin entre La Fontaine et Maman Fonfon, et le recours constant aux ralentis, qui servent d'avantage le temps de la lecture que celui de la nature, font souvent l'effet de suppléments d'âme, comme si on avait estimé que la beauté de la faune ne se suffisait pas à elle-même et qu'un peu d'humanité là-dedans ferait mieux l'affaire. Produit culturel aseptisé, *Les contes sauvages* ne cède pas toujours la parole à son objet, qu'il préfère souvent dompter par des moyens douteux. Le cinéma a déjà été plus solidaire du monde animal.

Blast'em

De Joseph Blasioli et Egidio Coccimiglio. Présenté aujourd'hui à 11 h au Parisien 7, le 2 septembre à

18 h au Parisien 7 et le 3 septembre au Parisien 7. En v.o. anglaise. UNE IMAGE vaut mille mots, nous dit le proverbe, mais elle peut aussi valoir plusieurs centaines ou milliers de dollars, si l'on sait croquer sur le vif Madonna en séance de jogging, Michael J. Fox en compagnie de sa petite famille ou Robert De Niro au sortir d'une réception. C'est à Fellini qu'on doit la création du néologisme « paparazzi », un terme qui désigne aujourd'hui ces photographes redoutés des stars du monde entier, à la merci de leurs appareils indiscrets ou de leurs objectifs voyeurs. *Blast'em* interviewe quelques-uns de ces chasseurs d'images et suit l'un d'eux dans ses poursuites folles en quête de clichés inédits. Drôle de sujet, drôle de documentaire aussi, qui dans ses meilleurs moments se penche sur les conditions matérielles dans lesquelles s'exerce ce curieux métier: les mille et une stratégies pour approcher les vedettes, les relations tantôt solidaires tantôt sauvages entre paparazzi, les critères qui font la valeur d'une photo, etc. Là s'arrête l'intérêt de ce film qui a ses longueurs et qui évite toute réflexion sur un phénomène pourtant symptomatique du rapport qu'entretennent nos sociétés à leurs idoles.

AVIS PUBLICS

A: BEHOUICINE MOUSSAD
Avis est donné que LE CHOMEDEY MAISONNEUVE a produit au greffe de la Régie du logement situé au 800 Maisonnette Est, à Montréal, le 26 juin 1992, une demande de résiliation de bail et recouvrement de loyer pour le motif de non-paiement de loyer relatif au logement situé au 2055 St-Hubert #604, dossier no: 33920426008C, et tout pour valoir comme

signification de ladite demande conformément à une décision rendue le 10 août 1992 par Me Hélène Chichay.

Soyez également avisé que l'audition de cette cause [art. 1656 AB ET AR] aura lieu audit bureau de la Régie du logement le 3 septembre 1992 à 14h00. Veuillez vous présenter à l'heure et au jour indiqués et apporter avec vous tout document pertinent.

Service de PUBLICITÉ
842-9645

AVIS DE CESSATION DE COMPTES

(ARTICLE 1571d)
PAR ACTE daté le 26 février 1992 et enregistré le 4 mars 1992 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4478595, HAVANA JOE DIFFUSION INC. a cédé et transféré à BANQUE HONGKONG DU CANADA tous comptes recevables, comptes de livre, dettes et réclamations, présentement dus ou à devenir exigibles.

AVIS DE CESSATION DE COMPTES

(ARTICLE 1571d)
PAR ACTE daté le 8 mai 1992 et enregistré le 25 mai 1992 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4504521, LES VETEMENTS NATURAL BALANCE INC./NATURAL BALANCE CLOTHING INC. a cédé et transféré à BANQUE HONGKONG DU CANADA tous comptes recevables, comptes de livre, dettes et réclamations, présentement dus ou à devenir exigibles.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

LCP 28148.F
pour 14 h, heure de Montréal le mardi 15 septembre 1992

CAISSONS EN ACIER POUR PYLONES POSTE LÉCLERC ET POSTE MGR-EMARD

Admissibilité: Place d'affaires au Québec

Garantie de soumission: 10 000 \$

Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC

GROUPE EXPLOITATION

RÉGIONALE

Direction

Approvisionnement de

l'exploitation

Service Achats,

Contrats et Surplus d'actif

140, boul. Crémazie, ouest,

10^e étage

Montréal (Québec)

H2P 1C3

Pour renseignements:

(514) 858-2830

LE MONTANT DE 25 \$ EST

NON REMBOURSABLE et

doit être payé sous forme de

chèque ou de mandat à

l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission

devra être sous forme de

chèque visé, de caution-

nement fourni par une

compagnie d'assurance ou

de lettre de crédit irrévocable

ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes

physiques ou morales qui ont

obtenu le document d'appel

d'offres directement du

bureau mentionné plus haut

sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner

doit fournir son numéro de

téléphone de l'avis de

télécopieur lors de sa

demande du document

d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le

droit de rejeter toute

soumission.

Le chef du service,

Achats,

Contrats et Surplus d'actif

René Cantin, ing.

Transports Québec

Québec

APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types C et D, sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée) et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat.

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types A et P, seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Pour les contrats de types A et P, lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé. L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Pour tous les types de contrats, on peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant la somme indiquée à la rubrique « coût du dossier » lorsque applicable. Ce coût incluant les taxes est payable en espèces, chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et est non remboursable.

Les intéressés peuvent obtenir les renseignements et les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

QUÉBEC Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. Saint-Cyrille Est 20^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	OU	MONTRÉAL Service des contrats Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 1^{er} étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél.: (514) 873-6061
--	-----------	---

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission ou offre reçue.

Le sous-ministre,
Georges Lalande

C Contrat no 1208-92-0140 — Terrassement et structure de la chaussée sur le Premier Rang, dans la municipalité de St-Epiphanie, M.R.C. Rivière-du-Loup, circonscription électorale de Rivière-du-Loup. Longueur de 0,72 km.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 13 400 \$ ou chèque visé: 6 700 \$

Coût du dossier: 20 \$

La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 15 septembre 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 5463-92-0920 — Construction de la route 370, soit terrassement, drainage, structure de chaussée, revêtement en enrobé bitumineux et murs de soutènement, dans la municipalité de Sainte-Adèle, M.R.C. Les Pays-d'en-Haut, circonscription électorale de Rousseau. Longueur de 2,11 km.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement: 127 000 \$ ou chèque visé: 63 500 \$

Coût du dossier: 40 \$

La réception des soumissions au bureau de MONTRÉAL prendra fin le mercredi, 23 septembre 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

AVIS PUBLICS

HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:

Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:

Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,

Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102 (4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: 2952-1242 QUÉBEC INC. Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social au 260 boul. Taschereau, en la ville de Greenfield Park, district de Longueuil, province de Québec J4V 2H5.

Avis est par les présentes données que la débitrice précitée a déposé une cession le 19^e jour d'août 1992, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9^e jour de septembre 1992, à 10h00, au bureau du Secrétaire Officiel, Complexe Guy-Favreau, Niveau 00, Tour O., 200 René-Lévesque O., Chambre 07, Montréal (Québec).

LE GROUPE

Gestionnaires & syndics de faillite

Administrators & Trustees in Bankruptcy

355, Des Récrolets

Montréal, Qc

H2Y 1V9

Boudreau

Richard

& Ass.

HC

Au nom de votre santé,

Cessez de fumer!



CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE 1: (849-3456) — *Honeymoon in Vegas* 7 h, 9 h 15, 11 h 30, 13 h 15, 15 h 30, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 15, 23 h 30, 25 h 15, 27 h 30, 29 h 15, 31 h 30, 33 h 15, 35 h 30, 37 h 15, 39 h 30, 41 h 15, 43 h 30, 45 h 15, 47 h 30, 49 h 15, 51 h 30, 53 h 15, 55 h 30, 57 h 15, 59 h 30, 61 h 15, 63 h 30, 65 h 15, 67 h 30, 69 h 15, 71 h 30, 73 h 15, 75 h 30, 77 h 15, 79 h 30, 81 h 15, 83 h 30, 85 h 15, 87 h 30, 89 h 15, 91 h 30, 93 h 15, 95 h 30, 97 h 15, 99 h 30, 101 h 15, 103 h 30, 105 h 15, 107 h 30, 109 h 15, 111 h 30, 113 h 15, 115 h 30, 117 h 15, 119 h 30, 121 h 15, 123 h 30, 125 h 15, 127 h 30, 129 h 15, 131 h 30, 133 h 15, 135 h 30, 137 h 15, 139 h 30, 141 h 15, 143 h 30, 145 h 15, 147 h 30, 149 h 15, 151 h 30, 153 h 15, 155 h 30, 157 h 15, 159 h 30, 161 h 15, 163 h 30, 165 h 15, 167 h 30, 169 h 15, 171 h 30, 173 h 15, 175 h 30, 177 h 15, 179 h 30, 181 h 15, 183 h 30, 185 h 15, 187 h 30, 189 h 15, 191 h 30, 193 h 15, 195 h 30, 197 h 15, 199 h 30, 201 h 15, 203 h 30, 205 h 15, 207 h 30, 209 h 15, 211 h 30, 213 h 15, 215 h 30, 217 h 15, 219 h 30, 221 h 15, 223 h 30, 225 h 15, 227 h 30, 229 h 15, 231 h 30, 233 h 15, 235 h 30, 237 h 15, 239 h 30, 241 h 15, 243 h 30, 245 h 15, 247 h 30, 249 h 15, 251 h 30, 253 h 15, 255 h 30, 257 h 15, 259 h 30, 261 h 15, 263 h 30, 265 h 15, 267 h 30, 269 h 15, 271 h 30, 273 h 15, 275 h 30, 277 h 15, 279 h 30, 281 h 15, 283 h 30, 285 h 15, 287 h 30, 289 h 15, 291 h 30, 293 h 15, 295 h 30, 297 h 15, 299 h 30, 301 h 15, 303 h 30, 305 h 15, 307 h 30, 309 h 15, 311 h 30, 313 h 15, 315 h 30, 317 h 15, 319 h 30, 321 h 15, 323 h 30, 325 h 15, 327 h 30, 329 h 15, 331 h 30, 333 h 15, 335 h 30, 337 h 15, 339 h 30, 341 h 15, 343 h 30, 345 h 15, 347 h 30, 349 h 15, 351 h 30, 353 h 15, 355 h 30, 357 h 15, 359 h 30, 361 h 15, 363 h 30, 365 h 15, 367 h 30, 369 h 15, 371 h 30, 373 h 15, 375 h 30, 377 h 15, 379 h 30, 381 h 15, 383 h 30, 385 h 15, 387 h 30, 389 h 15, 391 h 30, 393 h 15, 395 h 30, 397 h 15, 399 h 30, 401 h 15, 403 h 30, 405 h 15, 407 h 30, 409 h 15, 411 h 30, 413 h 15, 415 h 30, 417 h 15, 419 h 30, 421 h 15, 423 h 30, 425 h 15, 427 h 30, 429 h 15, 431 h 30, 433 h 15, 435 h 30, 437 h 15, 439 h 30, 441 h 15, 443 h 30, 445 h 15, 447 h 30, 449 h 15, 451 h 30, 453 h 15, 455 h 30, 457 h 15, 459 h 30, 461 h 15, 463 h 30, 465 h 15, 467 h 30, 469 h 15, 471 h 30, 473 h 15, 475 h 30, 477 h 15, 479 h 30, 481 h 15, 483 h 30, 485 h 15, 487 h 30, 489 h 15, 491 h 30, 493 h 15, 495 h 30, 497 h 15, 499 h 30, 501 h 15, 503 h 30, 505 h 15, 507 h 30, 509 h 15, 511 h 30, 513 h 15, 515 h 30, 517 h 15, 519 h 30, 521 h 15, 523 h 30, 525 h 15, 527 h 30, 529 h 15, 531 h 30, 533 h 15, 535 h 30, 537 h 15, 539 h 30, 541 h 15, 543 h 30, 545 h 15, 547 h 30, 549 h 15, 551 h 30, 553 h 15, 555 h 30, 557 h 15, 559 h 30, 561 h 15, 563 h 30, 565 h 15, 567 h 30, 569 h 15, 571 h 30, 573 h 15, 575 h 30, 577 h 15, 579 h 30, 581 h 15, 583 h 30, 585 h 15, 587 h 30, 589 h 15, 591 h 30, 593 h 15, 595 h 30, 597 h 15, 599 h 30, 601 h 15, 603 h 30, 605 h 15, 607 h 30, 609 h 15, 611 h 30, 613 h 15, 615 h 30, 617 h 15, 619 h 30, 621 h 15, 623 h 30, 625 h 15, 627 h 30, 629 h 15, 631 h 30, 633 h 15, 635 h 30, 637 h 15, 639 h 30, 641 h 15, 643 h 30, 645 h 15, 647 h 30, 649 h 15, 651 h 30, 653 h 15, 655 h 30, 657 h 15, 659 h 30, 661 h 15, 663 h 30, 665 h 15, 667 h 30, 669 h 15, 671 h 30, 673 h 15, 675 h 30, 677 h 15, 679 h 30, 681 h 15, 683 h 30, 685 h 15, 687 h 30, 689 h 15, 691 h 30, 693 h 15, 695 h 30, 697 h 15, 699 h 30, 701 h 15, 703 h 30, 705 h 15, 707 h 30, 709 h 15, 711 h 30, 713 h 15, 715 h 30, 717 h 15, 719 h 30, 721 h 15, 723 h 30, 725 h 15, 727 h 30, 729 h 15, 731 h 30, 733 h 15, 735 h 30, 737 h 15, 739 h 30, 741 h 15, 743 h 30, 745 h 15, 747 h 30, 749 h 15, 751 h 30, 753 h 15, 755 h 30, 757 h 15, 759 h 30, 761 h 15, 763 h 30, 765 h 15, 767 h 30, 769 h 15, 771 h 30, 773 h 15, 775 h 30, 777 h 15, 779 h 30, 781 h 15, 783 h 30, 785 h 15, 787 h 30, 789 h 15, 791 h 30, 793 h 15, 795 h 30, 797 h 15, 799 h 30, 801 h 15, 803 h 30, 805 h 15, 807 h 30, 809 h 15, 811 h 30, 813 h 15, 815 h 30, 817 h 15, 819 h 30, 821 h 15, 823 h 30, 825 h 15, 827 h 30, 829 h 15, 831 h 30, 833 h 15, 835 h 30, 837 h 15, 839 h 30, 841 h 15, 843 h 30, 845 h 15, 847 h 30, 849 h 15, 851 h 30, 853 h 15, 855 h 30, 857 h 15, 859 h 30, 861 h 15, 863 h 30, 865 h 15, 867 h 30, 869 h 15, 871 h 30, 873 h 15, 875 h 30, 877 h 15, 879 h 30, 881 h 15, 883 h 30, 885 h 15, 887 h 30, 889 h 15, 891 h 30, 893 h 15, 895 h 30, 897 h 15, 899 h 30, 901 h 15, 903 h 30, 905 h 15, 907 h 30, 909 h 15, 911 h 30, 913 h 15, 915 h 30, 917 h 15, 919 h 30, 921 h 15, 923 h 30, 925 h 15, 927 h 30, 929 h 15, 931 h 30, 933 h 15, 935 h 30, 937 h 15, 939 h 30, 941 h 15, 943 h 30, 945 h 15, 947 h 30, 949 h 15, 951 h 30, 953 h 15, 955 h 30, 957 h 15, 959 h 30, 961 h 15, 963 h 30, 965 h 15, 967 h 30, 969 h 15, 971 h 30, 973 h 15, 975 h 30, 977 h 15, 979 h 30, 981 h 15, 983 h 30, 985 h 15, 987 h 30, 989 h 15, 991 h 30, 993 h 15, 995 h 30, 997 h 15, 999 h 30, 1001 h 15, 1003 h 30, 1005 h 15, 1007 h 30, 1009 h 15, 1011 h 30, 1013 h 15, 1015 h 30, 1017 h 15, 1019 h 30, 1021 h 15, 1023 h 30, 1025 h 15, 1027 h 30, 1029 h 15, 1031 h 30, 1033 h 15, 1035 h 30, 1037 h 15, 1039 h 30, 1041 h 15, 1043 h 30, 1045 h 15, 1047 h 30, 1049 h 15, 1051 h 30, 1053 h 15, 1055 h 30, 1057 h 15, 1059 h 30, 1061 h 15, 1063 h 30, 1065 h 15, 1067 h 30, 1069 h 15, 1071 h 30, 1073 h 15, 1075 h 30, 1077 h 15, 1079 h 30, 1081 h 15, 1083 h 30, 1085 h 15, 1087 h 30, 1089 h 15, 1091 h 30, 1093 h 15, 1095 h 30, 1097 h 15, 1099 h 30, 1101 h 15, 1103 h 30, 1105 h 15, 1107 h 30, 1109 h 15, 1111 h 30, 1113 h 15, 1115 h 30, 1117 h 15, 1119 h 30, 1121 h 15, 1123 h 30, 1125 h 15, 1127 h 30, 1129 h 15, 1131 h 30, 1133 h 15, 1135 h 30, 1137 h 15, 1139 h 30, 1141 h 15, 1143 h 30, 1145 h 15, 1147 h 30, 1149 h 15, 1151 h 30, 1153 h 15, 1155 h 30, 1157 h 15, 1159 h 30, 1161 h 15, 1163 h 30, 1165 h 15, 1167 h 30, 1169 h 15, 1171 h 30, 1173 h 15, 1175 h 30, 1177 h 15, 1179 h 30, 1181 h 15, 1183 h 30, 1185 h 15, 1187 h 30, 1189 h 15, 1191 h 30, 1193 h 15, 1195 h 30, 1197 h 15, 1199 h 30, 1201 h 15, 1203 h 30, 1205 h 15, 1207 h 30, 1209 h 15, 1211 h 30, 1213 h 15, 1215 h 30, 1217 h 15, 1219 h 30, 1221 h 15, 1223 h 30, 1225 h 15, 1227 h 30, 1229 h 15, 1231 h 30, 1233 h 15, 1235 h 30, 1237 h 15, 1239 h 30, 1241 h 15, 1243 h 30, 1245 h 15, 1247 h 30, 1249 h 15, 1251 h 30, 1253 h 15, 1255 h 30, 1257 h 15, 1259 h 30, 1261 h 15, 1263 h 30, 1265 h 15, 1267 h 30, 1269 h 15, 1271 h 30, 1273 h 15, 1275 h 30, 1277 h 15, 1279 h 30, 1281 h 15, 1283 h 30, 1285 h 15, 1287 h 30, 1289 h 15, 1291 h 30, 1293 h 15, 1295 h 30, 1297 h 15, 1299 h 30, 1301 h 15, 1303 h 30, 1305 h 15, 1307 h 30, 1309 h 15, 1311 h 30, 1313 h 15, 1315 h 30, 1317 h 15, 1319 h 30, 1321 h 15, 1323 h 30, 1325 h 15, 1327 h 30, 1329 h 15, 1331 h 30, 1333 h 15, 1335 h 30, 1337 h 15, 1339 h 30, 1341 h 15, 1343 h 30, 1345 h 15, 1347 h 30, 1349 h 15, 1351 h 30, 1353 h 15, 1355 h 30, 1357 h 15, 1359 h 30, 1361 h 15, 1363 h 30, 1365 h 15, 1367 h 30, 1369 h 15, 1371 h 30, 1373 h 15, 1375 h 30, 1377 h 15, 1379 h 30, 1381 h 15, 1383 h 30, 1385 h 15, 1387 h 30, 1389 h 15, 1391 h 30, 1393 h 15, 1395 h 30, 1397 h 15, 1399 h 30, 1401 h 15, 1403 h 30, 1405 h 15, 1407 h 30, 1409 h 15, 1411 h 30, 1413 h 15, 1415 h 30, 1417 h 15, 1419 h 30, 1421 h 15, 1423 h 30, 1425 h 15, 1427 h 30, 1429 h 15, 1431 h 30, 1433 h 15, 1435 h 30, 1437 h 15, 1439 h 30, 1441 h 15, 1443 h 30, 1445 h 15, 1447 h 30, 1449 h 15, 1451 h 30, 1453 h 15, 1455 h 30, 1457 h 15, 1459 h 30, 1461 h 15, 1463 h 30, 1465 h 15, 1467 h 30, 1469 h 15, 1471 h 30, 1473 h 15, 1475 h 30, 1477 h 15, 1479 h 30, 1481 h 15, 1483 h 30, 1485 h 15, 1487 h 30, 1489 h 15, 1491 h 30, 1493 h 15, 1495 h 30, 1497 h 15, 1499 h 30, 1501 h 15, 1503 h 30, 1505 h 15, 1507 h 30, 1509 h 15, 1511 h 30, 1513 h 15, 1515 h 30, 1517 h 15, 1519 h 30, 1521 h 15, 1523 h 30, 1525 h 15, 1527 h 30, 1529 h 15, 1531 h 30, 1533 h 15, 1535 h 30, 1537 h 15, 1539 h 30, 1541 h 15, 1543 h 30, 1545 h 15, 1547 h 30, 1549 h 15, 1551 h 30, 1553 h 15, 1555 h 30, 1557 h 15, 1559 h 30, 1561 h 15, 1563 h 30, 1565 h 15, 1567 h 30, 1569 h 15, 1571 h 30, 1573 h 15, 1575 h 30, 1577 h 15, 1579 h 30, 1581 h 15, 1583 h 30, 1585 h 15, 1587 h 30, 1589 h 15, 1591 h 30, 1593 h 15, 1595 h 30, 1597 h 15, 1599 h 30, 1601 h 15, 1603 h 30, 1605 h 15, 1607 h 30, 1609 h 15, 1611 h 30, 1613 h 15, 1615 h 30, 1617 h 15, 1619 h 30, 1621 h 15, 1623 h 30, 1625 h 15, 1627 h 30, 1629 h 15, 1631 h 30, 1633 h 15, 1635 h 30, 1637 h 15, 1639 h 30, 1641 h 15, 1643 h 30, 1645 h 15, 1647 h 30, 1649 h 15, 1651 h 30, 1653 h 15, 1655 h 30, 1657 h 15, 1659 h 30, 1661 h 15, 1663 h 30, 1665 h 15, 1667 h 30, 1669 h 15, 1671 h 30, 1673 h 15, 1675 h 30, 1677 h 15, 1679 h 30, 1681 h 15, 1683 h 30, 1685 h 15, 1687 h 30, 1689 h 15, 1691 h 30, 1693 h 15, 1695 h 30, 1697 h 15, 1699 h 30, 1701 h 15, 1703 h 30, 1705 h 15, 1707 h 30, 1709 h 15, 1711 h 30, 1713 h 15, 1715 h 30, 1717 h 15, 1719 h 30, 1721 h 15, 1723 h 30, 1725 h 15, 1727 h 30, 1729 h 15, 1731 h 30, 1733 h 15, 1735 h 30, 1737 h 15, 1739 h 30, 1741 h 15, 1743 h 30, 1745 h 15, 1747 h 30, 1749 h 15, 1751 h 30, 1753 h 15, 1755 h 30, 1757 h 15, 1759 h 30, 1761 h 15, 1763 h 30, 1765 h 15, 1767 h 30, 1769 h 15, 1771 h 30, 1773 h 15, 1775 h 30, 1777 h 15, 1779 h 30, 1781 h 15, 1783 h 30, 1785 h 15, 1787 h 30, 1789 h 15, 1791 h 30, 1793 h 15, 1795 h 30, 1797 h 15, 1799 h 30, 1801 h 15, 1803 h 30, 1805 h 15, 1807 h 30, 1809 h 15, 1811 h 30, 1813 h 15, 1815 h 30, 1817 h 15, 1819 h 30, 1821 h 15, 1823 h 30, 1825 h 15, 1827 h 30, 1829 h 15, 1831 h 30, 1833 h 15, 1835 h 30, 1837 h 15, 1839 h 30, 1841 h 15, 1843 h 30, 1845 h 15, 1847 h 30, 1849 h 15, 1851 h 30, 1853 h 15, 1855 h 30, 1857 h 15, 1859 h 30, 1861 h 15, 1863 h 30, 1865 h 15, 1867 h 30, 1869 h 15, 1871 h 30, 1873 h 15, 1875 h 30, 1877 h 15, 1879 h 30, 1881 h 15, 1883 h 30, 1885 h 15, 1887 h 30, 1889 h 15, 1891 h 30, 1893 h 15, 1895 h 30, 1897 h 15, 1899 h 30, 1901 h 15, 1903 h 30, 1905 h 15, 1907 h 30, 1909 h 15, 1911 h 30, 1913 h 15, 1915 h 30, 1917 h 15, 1919 h 30, 1921 h 15, 1923 h 30, 1925 h 15, 1927 h 30, 1929 h 15, 1931 h 30, 1933 h 15, 1935 h 30, 1937 h 15, 1939 h 30, 1941 h 15, 1943 h 30, 1945 h 15, 1947 h 30, 1949 h 15, 1951 h 30, 1953 h 15, 1955 h 30, 1957 h 15, 1959 h 30, 1961 h 15, 1963 h 30, 1965 h 15, 1967 h 30, 1969 h 15, 1971 h 30, 1973 h 15, 1975 h 30, 1977 h 15, 1979 h 30, 1981 h 15, 1983 h 30, 1985 h 15, 1987 h 30, 1989 h 15, 1991 h 30, 1993 h 15, 1995 h 30, 1997 h 15, 1999 h 30, 2001 h 15, 2003 h 30, 2005 h 15, 2007 h 30, 2009 h 15, 2011 h 30, 2013 h 15, 2015 h 30, 2017 h 15, 2019 h 30, 2021 h 15, 2023 h 30, 2025 h 15, 2027 h 30, 2029 h 15, 2031 h 30, 2033 h 15, 2035 h 30, 2037 h 15, 2039 h 30, 2041 h 15, 2043 h 30, 2045 h 15, 2047 h 30, 2049 h 15, 2051 h 30, 2053 h 15, 2055 h 30, 2057 h 15, 2059 h 30, 2061 h 15, 2063 h 30, 2065 h 15, 2067 h 30, 2069 h 15, 2071 h 30, 2073 h 15, 2075 h 30, 2077 h 15, 2079 h 30, 2081 h 15, 2083 h 30, 2085 h 15, 2087 h 30, 2089 h 15, 2091 h 30, 2093 h 15, 2095 h 30, 2097 h 15, 2099 h 30, 2101 h 15, 2103 h 30, 2105 h 15, 2107 h 30, 2109 h 15, 2111 h 30, 2113 h 15, 2115 h 30, 2117 h 15, 2119 h 30, 2121 h 15, 2123 h 30, 2125 h 15, 2127 h 30, 2129 h 15, 2131 h 30, 2133 h 15, 2135 h 30, 2137 h 15, 2139 h 30, 2141 h 15, 2143 h 30, 2145 h 15, 2147 h 30, 2149 h 15, 2151 h 30, 2153 h 15, 2155 h 30, 2157 h 15, 2159 h 30, 2161 h 15, 2163 h 30, 2165 h 15, 2167 h 30, 2169 h 15, 2171 h 30, 2173 h 15, 2175 h 30, 2177 h 15, 2179 h 30, 2181 h 15, 2183 h 30, 2185 h 15, 2187 h 30, 2189 h 15, 2191 h 30, 2193 h 15, 2195 h 30, 2197 h 15, 2199 h 30, 2201 h 15, 2203 h 30, 2205 h 15, 2207 h 30, 2209 h 15, 2211 h 30, 2213 h 15, 2215 h 30, 2217 h 15, 2219 h 30, 2221 h 15, 2223 h 30, 2225 h 15, 2227 h 30, 2229 h 15, 2231 h 30, 2233 h 15, 2235 h 30, 2237 h 15, 2239 h 30, 2241 h 15, 2243 h 30, 2245 h 15, 2247 h 30, 2249 h 15, 2251 h 30, 2253 h 15, 2255 h 30, 2257 h 15, 2259 h 30, 2261 h 15, 2263 h 30, 2265 h 15, 2267 h 30, 2269 h 15, 2271 h 30, 2273 h 15, 2275 h 30, 2277 h 15, 2279 h 30, 2281 h 15, 2283 h 30, 2285 h 15, 2287 h 30, 2289 h 15, 2291 h 30, 2293 h 15, 2295 h 30, 2297 h 15, 2299 h 30, 2301 h 15, 2303 h 30, 2305 h 15, 2307 h 30, 2309 h 15, 2311 h 30, 2313 h 15, 2315 h 30, 2317 h 15, 2319 h 30, 2321 h 15, 2323 h 30, 2325 h 15, 2327 h 30, 2329 h 15, 2331 h 30, 2333 h 15, 2335 h 30, 2337 h 15, 2339 h 30, 2341 h 15, 2343 h 30, 2345 h 15, 2347 h 30, 2349 h 15, 2351 h 30, 2353 h 15, 2355 h 30, 2357 h 15, 2359 h 30, 2361 h 15, 2363 h 30, 2365 h 15, 2367 h 30, 2369 h 15, 2371 h 30, 2373 h 15, 2375 h 30, 2377 h 15, 2379 h 30, 2381 h 15, 2383 h 30, 2385 h 15, 2387 h 30, 2389 h 15, 2391 h 30, 2393 h 15, 2395 h 30, 2397 h 15, 2399 h 30, 2401 h 15, 2403 h 30, 2405 h 15, 2407 h 30, 2409 h 15, 2411 h 30, 2413 h 15, 2415 h 30, 2417 h 15, 2419 h 30, 2421 h 15, 2423 h 30, 2425 h 15, 2427 h 30, 2429 h 15, 2431 h 30, 2433 h 15, 2435 h 30, 2437 h 15, 2439 h 30, 2441 h 15, 2443 h 30, 2445 h 15, 2447 h 30, 2449 h 15, 2451 h 30, 2453 h 15, 2455 h 30, 2457 h 15, 2459 h 30, 2461 h 15, 2463 h 30, 2465 h 15, 2467 h 30, 2469 h 15, 2471 h 30, 2473 h 15, 2475 h 30, 2477 h 15, 2479 h 30, 2481 h 15, 2483 h 30, 2485 h 15, 2487 h 30, 2489 h 15, 2491 h 30, 2493 h 15, 2495 h 30, 2497 h 15, 2499 h 30, 2501 h 15, 2503 h 30, 2505 h 15, 2507 h 30, 2509 h 15, 2511 h 30, 2513 h 15, 2515 h 30, 2517 h 15, 2519 h 30, 2521 h 15, 2523 h 30, 2525 h 15, 2527 h 30, 2529 h 15, 2531 h 30, 2533 h 15, 2535 h 30, 2537 h 15, 2539 h 30, 2541 h 15, 2543 h 30, 2545 h 15, 2547 h 30, 2549 h 15, 2551 h 30, 2553 h 15, 2555 h 30, 2557 h 15, 2559

PRAQUE

Sombre, absurde, rococo, belle, mystérieuse surtout...

Odile Tremblay

IL Y A des villes dont les noms font rêver. À force d'être chantées et rechantées par tant d'écrivains. Prague est de celles-là, pour nous sombre et tortueuse comme un roman de Kafka, absurde comme une plaisanterie de Kundera, rococo, baroque, belle, mystérieuse surtout. Le voyageur la découvre d'abord à travers leur regard. Rien de plus facile.

Car l'ombre de Kafka flotte partout : on la devine dans les petites ruelles dérobées derrière la Place de la Vieille ville, aux abords du Château, entre les pierres tombales toutes de guingois du Vieux cimetière juif. L'auteur du *Procès* trône sur les T-shirt, figure au programme des troupes de théâtre amateur, habite toujours sa maison natale aménagée en musée. Plume torturée devenue attraction touristique. Misère de la postérité. Mais d'autres auteurs lui ont succédé, tandis que le pays se retrouvait sens dessus dessous, plus souvent qu'autrement occupé, parfois soulevé, à travers un printemps, plusieurs hivers. Que disent les romanciers du postcommunisme à la veille de la scission de leur pays ? On dirait qu'ils retiennent leur souffle.

Ivan Klima est un des plus célèbres écrivains tchèques contemporains. Et un des rares (avec le dramaturge — et désormais politicien — Vaclav Havel et l'illustre amateur de bière Bohumil Hrabal) à n'avoir pas quitté le pays à l'heure où tant de plumes — Kundera en tête — s'exilaient. On en sait quelque chose du côté de Toronto où l'auteur Joseph Skvorecky a fondé une importante maison d'édition en tchèque pour ses compatriotes de la diaspora et publié un dictionnaire des écrivains tchèques.

À Prague, pendant ce temps, Ivan Klima composait avec une verve satirique et grinçante une vingtaine de romans très vivants sur ses compatriotes, dénonçant sans avoir l'air d'y toucher l'ancien régime communiste. Durant des années, Klima n'était lu dans son pays que par une poignée d'initiés qui se refilaient en douce des photocopies de ses manuscrits. Publié à l'étranger dans une quinzaine de langues, interdit chez lui depuis 1969. À Prague, son nom courait sous le manteau parmi celui de la douzaine d'écrivains « dissidents », de Havel à Kundera que la Tchécoslovaquie jugeait sulfureux. Mais le régime le laissait publier à l'étranger, refusant, m'explique-t-il, de transformer ses voix littéraires en martyrs en les muselant sur la scène internationale. Ivan a été chaque année « visité » et questionné par la police du régime — les fameuses rafles à l'aube que tous les auteurs tchèques, Kundera et Hrabal les premiers, ont si bien décrites. Ivan Klima aussi.

Le grand écrivain me reçoit dans sa propriété de la banlieue de Prague où il vit à l'étroit, entouré de livres en toutes langues. Sa bibliothèque fut longtemps une véritable librairie clandestine où les lecteurs en manque venaient s'alimenter en documents interdits. Depuis 90, ses romans enfin traduits en tchèque, font un malheur sur les rives de la Vltava. 150 000 exemplaires de *Mes joyeux matins*, 100 000 de *L'amour et les vidanges*. Klima est un des très rares écrivains tchèques capable de vivre de sa

plume dans un pays où la littérature n'a pas connu l'éclatement de liberté et de souffle créateur auquel on aurait pu s'attendre. Ni l'audience. « Rien n'est sorti de très nouveau depuis la libération, m'explique-t-il. Les ex-écrivains dissidents se taisent, attendent, prennent peu partie dans l'actuel débat séparatiste qui secoue la Tchécoslovaquie. »

« Avec la fin de la censure, les traductions de romans américains ont envahi le pays, en même temps que la littérature pornographique qui fleurit désormais partout. Vous croyez que nos jeunes écrivains s'intéressent à la politique ? Pas du tout. Longtemps muselés dans leur libido, ils parlent de sexe, et encore de sexe », dit Klima. Lui-même n'a rien écrit de nouveau depuis la chute des communistes. Il travaille de ci de là à des adaptations télé du théâtre de Kafka. On a beau avoir eu Vaclav Havel, un écrivain, à la tête du pays, l'heure est à la morosité littéraire. À la morosité tout court. La Tchécoslovaquie qui croyait entrer dans l'Europe capitaliste à pas de géant, fait face à une économie défailante, plusieurs appréhendent les coûts de la séparation. L'inquiétude se lit sur les visages.

Dans les rues de Prague, les « autochtones » ont l'air tristes. Il faut les voir, eux, elles surtout, au petit matin, avant que le flot des touristes ne s'éveille, sacs de provision à la main, le dos voûté, le pas lourd, l'oeil morne, lancer un regard d'envie sur les vêtements des visiteurs, avant de le détourner.

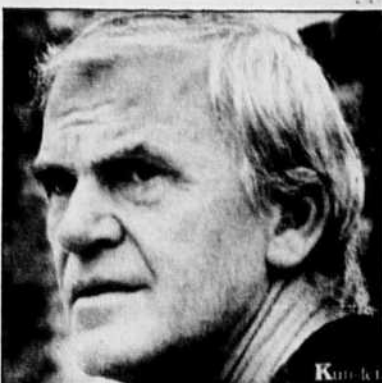
« Hélas, ce n'est pas pour nous ! », semblent-ils se dire, Prague, la perle baroque d'Europe et sa plus belle ville, croule tellement sous le faste, l'incroyable munificence des dorures de ses façades, de ses angelots, de ses fresques, de ses ponts, de l'horloge astronomique du beffroi de l'hôtel de ville où, chaque heure des automates s'agitent, de son mythe de château qu'on en oublie la pauvreté de ses habitants. Eux ne l'oublient pas cependant. Si déçus comme leurs lendemains déchantent.

« Il y a deux ans, à la mort du régime communiste, tout le monde était si euphorique, soupire la jeune secrétaire de l'Union des écrivains. Mais ça n'a pas duré. » Les voici à la veille d'une séparation entre Tchèques et Slovaques qui promettait de se faire pacifiquement et en vitesse, sans histoire et sans trop de dégâts. Voire ! « Seulement 20 % de la population, du côté tchèque comme slovaque, souhaite cette rupture, me dit-on. La partition ne fait l'affaire que des politiciens. » Les négociations entre le premier ministre slovaque Vladimir Meciar et son homologue tchèque Vaclav Klaus commencent d'ailleurs à tourner sérieusement au vinaigre. Ils ont beau brandir des échéanciers et des promesses. Séparera-t-ils ? Séparera pas ? Référendum ? Pas de référendum ? Le simple citoyen lui, ne sait même plus.

Les Slovaques ont l'impression d'être les parents pauvres de la Tchécoslovaquie, éternels laissés-pour-compte, mal servis, mal aimés. Il est vrai qu'il suffit d'aller faire un tour du côté de Bratislava, leur capitale, pour être frappé par le contraste qu'elle offre avec Prague la magnifique. Ici, le vieux quartier, orgueil de la cité, présente des façades lézardées, dépiâtrées, misérables (mais on commence à rebâtir). Les nationalistes slovaques rêvent d'une séparation susceptible



Ivan Klima



Milan Kundera



Rainer Maria Rilke



Franz Kafka



Bohumil Hrabal

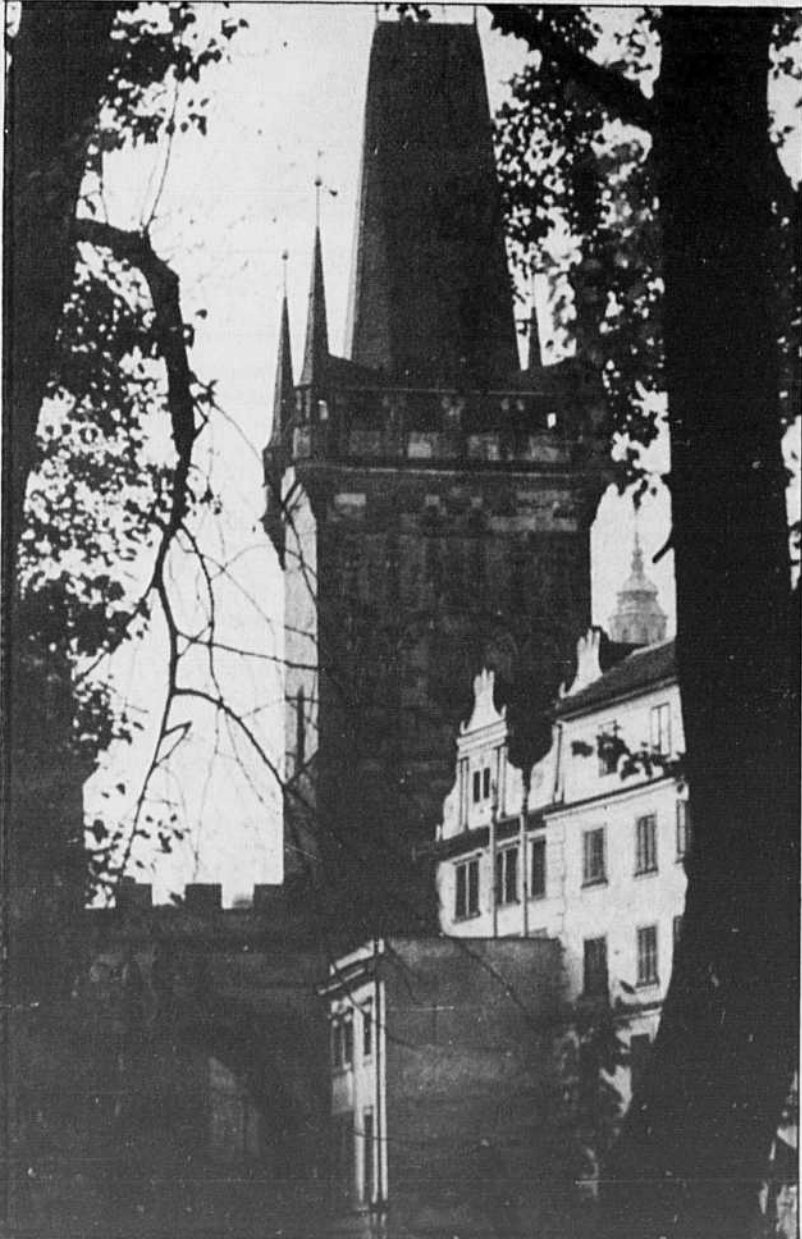
de leur redonner une fierté perdue et des sous bien à eux, réinvestis dans leurs industries (pauvres), leur culture méconnue.

On connaît beaucoup les écrivains tchèques, Kundera, avant lui Kafka et Rainer Maria Rilke les ont mis sur la carte du monde. Des plumes aussi baroques que celle de Bohumil Hrabal possèdent désormais une audience internationale. Les auteurs slovaques ont moins percé. Même ceux du calibre de Ladislav Mnacko ou de Dominic Tatarka restent un peu dans l'ombre. Les Tchèques refusent de lire le slovaque (mais pas l'inverse). Ils sont dix millions de Tchèques, la moitié moins de Slovaques. Chez ces derniers, on compte quatre fois plus de chômeurs que de l'autre côté, près de 20 % dans certaines régions. Tchèques et Slovaques ne sont réunis que depuis 1918 dans un même pays. Une alliance que plusieurs jugent totalement artificielle.

À Bratislava, flanquée d'une interprète, je me suis rendue au siège de Litterary Tyzdenik, hebdomadaire littéraire consacré, surtout à la promotion des auteurs slovaques. « Même si Bratislava possède désormais son propre ministère de la Culture, la volonté politique reste à Prague, m'explique le rédacteur en chef, Miloslav Blahynca. Nous avons des miettes. L'indépendance est notre seul salut. »

Parmi les écrivains slovaques, assez curieusement, à l'encontre de ce que le Québec a connu dans une situation similaire, on ne retrouve pas de porte-étendard nationalistes. Pas plus qu'on ne comptait auparavant de vrais dissidents dans leurs rangs. Il faut dire, m'explique-t-on, que l'État se mêlait moins des affaires des Slovaques que des Tchèques, les abandonnant à leur sort obscur de minoritaires. « Mais hier, les écrivains étaient néanmoins unis contre le régime. Aujourd'hui, c'est le règne de chacun pour soi. L'heure est à la confusion. » Pas d'écrivain-messie chez les Slovaques. « Et une relève revenue de tout, désenchantée de la politique ». Tchèques et Slovaques : tous unis dans la morosité littéraire.

Qu'est-ce qui sortira de tout ça ? Des deux côtés, on l'ignore. Les lendemains déchantent donc. L'immense majorité des Tchèques et des Slovaques que j'ai rencontrés voyaient l'avenir comme un trou noir. Avec beaucoup d'angoisse. Le postcommunisme n'est pas qu'un désastre financier, parfois un grand silence culturel le recouvre en plus.



La tour du pont Malostranská.

Ci-dessus, le Graben, l'artère principale de Prague, du temps de Kafka. L'écrivain y fréquentait assidûment le café Central et le café Continental (photo prise vers 1905).



La révolution de novembre 89 a soulevé tous les espoirs, mais les Pragois sont aujourd'hui moroses. La dure réalité a repris ses droits et le postcommunisme est moins rose qu'on ne l'avait rêvé.

CULTURE ET SOCIÉTÉ



FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

Daniel Bergman, le fils d'Ingmar

Odile Tremblay

IL EST TOUJOURS difficile d'être le fils de l'autre. Surtout quand on porte un nom comme Bergman. Et qu'on prétend devenir cinéaste. Alors tout le monde y va de ses comparaisons. Et le poids d'une oeuvre géante comme celle d'Ingmar pèse lourd. Très lourd.

Il est à Montréal ces jours-ci, de passage au FFM. Daniel, de son prénom. 30 ans, cinéphile depuis toujours, ancien projectionniste, ancien apprenti d'Ingmar sur le plateau de *Sonate d'automne*, beau grand blondinet aux yeux bleus venu accompagner son premier long métrage *Les enfants du dimanche*. Avant la projection de son film, il prévenait la salle. « Ne mettez pas le nom Bergman entre vous et l'écran ». Vaine directive. Tout le monde l'a mis.

Il aurait pu vouloir couper les ponts, voler de ses ailes, se démarquer avec fracas du paternel illustre. Mais non. Daniel signe une première oeuvre sur un scénario d'Ingmar. Et qui plus est, en épousant techniquement un peu son style, (en moins fort). Images tamisées, éclairages en clairs-obscur, cris, chuchotements et violence contenue, silences et jeux de regards. Le fils va au père, comme la rivière à la mer. L'un procède de l'autre, le prolonge même, tous Bergman confondus. En surface du moins. Le père est un torrent.

D'un côté il dit détester les comparaisons père-fils, de l'autre il les appelle. « Plutôt que de courir dans le sens opposé, je me suis jeté dans la gueule du lion, me dit Bergman fils. Mais oui, je suis le fils d'Ingmar. Parlez, comparez. ». Ce scénario,

mon père me l'a offert, comme un cadeau. Et ça m'a beaucoup rapproché de lui. Parce que je me suis collé à son enfance, à ses fantasmes, à ses peines, comme à celles de son père avant lui. En les filmant, je me suis retrouvé moi-même en eux. Ça vaut bien l'ennui de quelques petites comparaisons. »

Le scénario, en grande partie autobiographique, raconte les vacances d'été d'Ingmar Bergman. Il a huit ans, il est élevé entre un père pasteur tendre et colérique, une mère insatisfaite, une grand-mère tyrannique. Le film montre en contrepoint la rencontre du père et du fils quarante ans plus tard, avec les réglemens de compte qui s'ensuivent.

Daniel juge assez sévèrement le personnage du père, ce pasteur socialement admiré, mais sévère et emporté avec ses proches, au centre des *Enfants du dimanche*, sur lequel tous les spectateurs projettent leur propre enfance — et à qui plusieurs pardonnent ses moments du duré. Il lui reproche sa violence et sa méconnaissance de lui-même. « Si les gens pouvaient offrir à leurs enfants la moitié du respect qu'ils ont pour leurs parents, soupire-t-il, ça changerait le monde. »

« Bien des cinéastes m'ont inspiré, précise-t-il. Pas seulement mon père, mais aussi Kurosawa, Louis Malle, Woody Allen. Pour ma part, je travaille à coups d'intuitions. Le scénario est de mon père, mais le climat, le style sont les miens. » Les critiques ont beau associer son film aux *Meilleures intentions* de Bille August (Palme d'or cannoise de l'année), dont le scénario écrit également par Ingmar racontait la rencontre de son

père pasteur avec sa mère, Daniel Bergman s'en dissocie. « Tout est dans le traitement d'un scénario, dit-il. Bille August et moi sommes tellement différents. » Quant à papa Ingmar, son scénario livré, il ne s'est pas montré sur le plateau, communiquant parfois avec son fils par téléphone. Mais laissant la chance au cœur.

Daniel est le fils d'une pianiste de concert. Mais il n'a jamais vécu avec Ingmar qui semait les enfants sur sa route — il a neuf enfants de cinq femmes différentes. Père et fils se voyaient l'été, à l'heure des vacances. « Toujours distant », précise son fils. Dès l'âge de cinq ans, ce dernier mangeait pourtant du cinéma. « Je demandais à mon père : quand te décideras-tu à faire des bons films ? Vous en connaissez des enfants qui aiment *Persona* et *Les fraises sauvages* ? » Ni Ingmar, ni sa mère pianiste ne furent des parents très attentionnés. « C'étaient des artistes rivés à leur carrière. »

Daniel prétend n'avoir jamais souhaité devenir cinéaste. Il se voyait technicien, l'a été sur plusieurs tournages, à titres divers. Dès douze ans, il fut assistant-projectionniste. Puis petit à petit, le fils de l'autre s'est rapproché de la direction. Il a réalisé quelques courts métrages, un documentaire, a tâté aussi du film pour enfants. Daniel fait plusieurs incursions du côté de la télé. Pour l'heure, le cinéaste des *Enfants du dimanche* n'a pas de projets d'avenir, met plutôt, précise-t-il l'accent sur sa vie privée et ses amours. « Plus tard, je ferai des films sur les rapports humains. l'amour, la rivalité, l'amitié, la haine. Y a-t-il quelque chose de plus intéressant dans la vie ? »

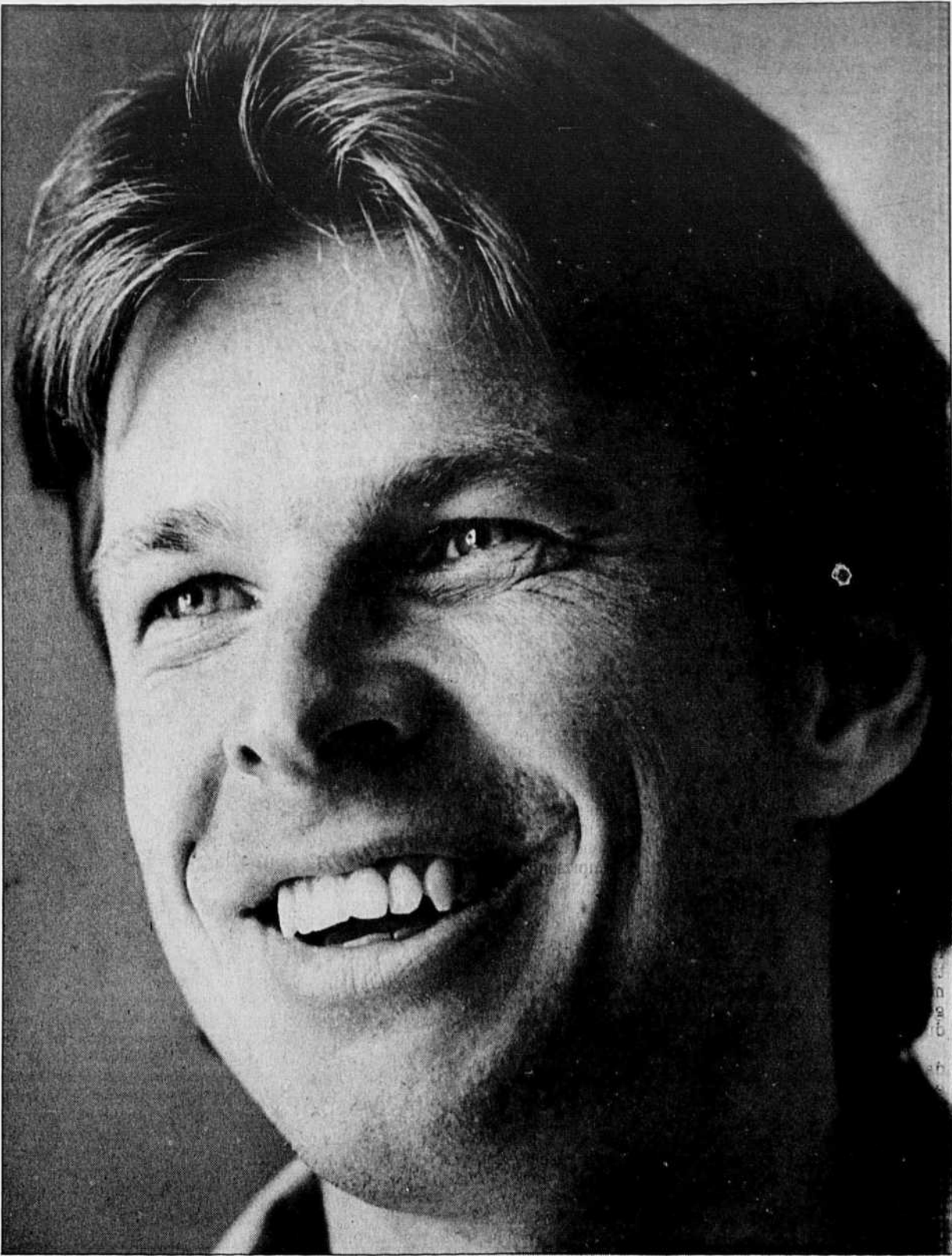


PHOTO NORMAND BLOUIN

Casanova / Delon en vieux beau pathétique

Le retour de Casanova
Édouard Niermans, France.
Aujourd'hui, au Parisien 4, 13h.
Mercredi, à l'Impérial, 22h. Jeudi, au Parisien 4, 17h30. 98 min.

Odile Tremblay

ALAIN DELON en vieux beau pathétique qui désespère de conquérir une jeune poularde, laquelle lui rit au nez : tel est le spectacle comico-pathétique qui nous est offert dans *Le retour de Casanova* d'Édouard Niermans. Ceux qui aiment les films d'époque avec costumes, perruques poudrées, et beaux décors, seront servis avec cette comédie de moeurs qui se penche sur les années de déclin de Casanova, mémorialiste et il-

lustre coureur de jupons dont les hauts faits libertins devaient ébranler les alcôves françaises et italiennes du XVIIIe siècle.

Reconstitution amusante du siècle de Voltaire et de Rousseau, quand les idées libres et audacieuses circulent chez les nobles et les bourgeois. C'est l'époque où les femmes, traditionnellement grandes oubliées du système d'éducation, s'émancipent et deviennent savantes. Alain Delon se prête au jeu, convaincant, émouvant même parfois, lui qui, à l'instar de son personnage, connut les avantages de la beauté. Le voici sur le retour dans la peau de Casanova, pour préluder l'après-midi d'un faune. « Vous êtes vieux et me dégoûtez physiquement », dira la jeune fille qu'il poursuit de ses avances. Dur !

La bourse de Casanova est plate, il n'a plus qu'un fidèle serviteur pour accepter de le servir sans gages, Venise, sa ville natale lui ferme sa porte, il erre d'auberge en auberge. Jusqu'au jour où l'amour le foudroie. Elle a vingt ans, Elle lit Voltaire. Mais on ne peut pas être et avoir été, dit le proverbe. Casanova l'apprendra à ses dépens.

Film d'époque « classique » dans sa facture et ses décors, sans surprises, mais léger, flottant, joué honnêtement par Delon et par Elsa, qui lui donne la réplique avec grâce et aplomb en fausse ingénue et vraie coquine, *Le retour de Casanova* est une petite comédie mélancolique sur le vieillissement et ses douleurs, vue par la lunette d'un coureur. Léger et agréable, mais sans vrai relief.

ADISQ : une bonne cuvée

Paule des Rivières

SERA-CE Dan ou Roch ? Céline ou Marjo ? Il faudra attendre jusqu'au dimanche 18 octobre pour connaître les récipiendaires des Félix, lors du 14e Gala de l'Association québécoise du disque, du spectacle et de la vidéo, le premier gala télévisé de la saison, qui se tient au Théâtre Saint-Denis.

Vingt-huit trophées seront alors remis aux artistes et 21 aux producteurs et professionnel de l'industrie. Inutile de dire que le Gala, « un outil collectif de promotion », selon le directeur général de l'ADISQ, M. Michel Sabourin, donne un gros coup de pouce aux gagnants, surtout que le gala a lieu juste avant la grosse saison d'achats de disques et de spectacles.

Le prix du meilleur interprète masculin sera choisi parmi les noms suivants, dévoilés hier, Dan Bigras, Luc De Larochelière, Pierre Flynn,

Jean Leloup, Michel Rivard, Richard Séguin et Roch Voisine. L'interprète féminine de l'année sera choisie parmi les artistes suivantes : Joe Bocan, Marie Carmen, Céline Dion, Joanne Labelle, Marjo, Marie Philippe et Ginette Reno.

Disques, spectacles, vidéoclips et émissions de télévision, tout ce qui a été mis en marché entre juin 1991 et mai 1992 peut entrer dans la course. Cette année, 115 disques, 20 spectacles, 75 vidéoclips et 30 émissions de télévision ont été recensés.

Dix chansons sont en nominations pour le Félix de la Chanson populaire de l'année : *À toi*, (chantée par Laurence Jalbert), *Aux portes du matin* (Richard Séguin), *Donne-moi ma chance* (les B.B.), *La Lune d'automne* (Michel Rivard), *Lettre à un cowboy* (Mitsou), *Ma génération* (Luc De Larochelière), *Maude* (Joe Bocan), *Prends bien garde* (Julie Masse), *Prends ma main* (Joanne Labelle) et *Y'a des matins* (Marjo).

Des Félix seront également attribués pour l'auteur ou compositeur de l'année, la découverte de l'année, le meilleur groupe, le meilleur vidéo, l'artiste s'étant le plus illustré hors du Québec, et celui qui s'est distingué dans une langue autre que le français, l'album de l'année dans une foule de genres etc.

Pour l'ADISQ, le Gala est un investissement frôlant les 500 000 \$, soit 350 000 \$ à la production du spectacle et 150 000 \$ de coûts « hors scène ».

L'ADISQ a modifié quelques unes de ses catégories cette année mais il s'agit de changements mineurs. Ainsi, les « microsillons de l'année » ont cédé le pas aux « albums de l'année », mieux adaptés au disque laser. Le Québec étant par ailleurs petit, il arrive parfois que les nominations ne soient qu'au nombre de deux ou que des trophées ne puissent être attribués, faut de joueurs. Cette année, il y a au moins cinq nominations pour chacune des catégories. C'est une bonne année.

VIDÉO

Vues fragiles du fleuve

Voyager à petites journées
Installation vidéo de Huguette Miron et Garielle Schloesser.

Une grande rivière qui s'enfoncé si loin dans les terres . . . jamais personne n'est allé jusqu'au bout.
Installations vidéo de Marie-France Giraudon et Emmanuel Avenel.

Galerie de l'UQAM (salle J-R120), jusqu'au 7 septembre.
Daniel Carrière

DEUX INSTALLATIONS vidéo sont présentées parallèlement à l'exposition *Pastel québécois contemporain*, en cours à la galerie de l'Université du Québec à Montréal. Inscrites aux Célébrations du 350e anniversaire de la ville, et réalisées grâce à l'appui du Service de l'audio-visuel de l'université, les installations ont pour thème le voyage, et rendent hommage au fleuve Saint-Laurent.

Une grande rivière, de Marie-France Giraudon et Emmanuel Avenel, fait suite à l'installation que Giraudon présentait à la galerie Optica, en février et mars dernier. Journal de voyage qui cherchait à traduire la topographie intime du désir de fuir, *La fin de la terre (neuve)*, que la vidéaste avait tracé en suivant l'écho de huit cornes de brumes, de Terre-Neuve et de la Bretagne, était dépeuplée et se détournait des côtes.

L'installation qu'elle présente cette fois-ci avec Emmanuel Avenel, à l'UQAM, projette une image bancale, journal d'une quête du silence qui tangué, d'un voyage habité par la mélancolie humaine, s'imprégnant de la Côte Nord. À partir du tumulte

bavard de Montréal jusqu'au bout du Labrador.

De ports difformes aux aciers corrodés, semblant indolégables et auxquels le soleil de minuit finira par donner une allure fragile, en routes de terre qu'il faut quitter pour entendre le silence qui bruit dans la tourmente, les vidéastes ont enregistré l'écho humain dispersé par le vent et les vagues. Il est question de la grandeur du fleuve dans cette installation, de sa nature brisée par les grues qui brise le pas des humains en retour, et du mutisme qu'il impose.

Cependant, à Montréal, Garielle Schloesser et Huguette Miron ont préparé une valise. Le voyageur, un capitaine de bateau d'origine québécoise, rapporte avec lui des coupures de journaux, des photos de William Notman, des cartes postales, des gravures, un journal quotidien qui retrace chaque instant de son séjour à Montréal, quelques livres et des objets qui ont une âme.

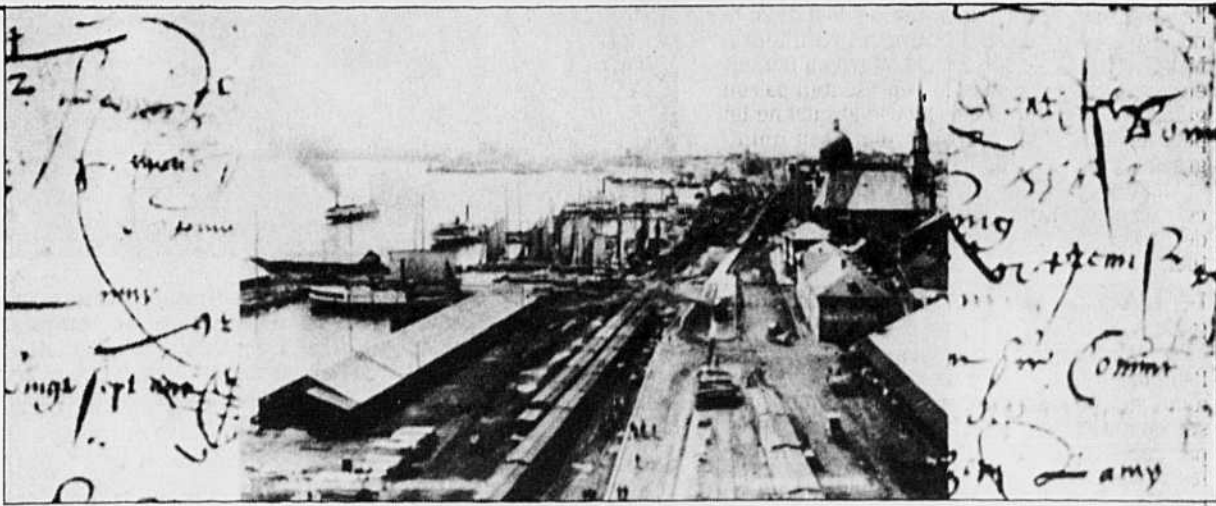
Les vidéogrammes de *Voyager à petites journées*, sur écrans de petite dimension, reprennent des images tournées cet été dans un vieux port envahi par la fête, et des photos de Notman prêtées par le Musée McCord. Sur ces photos qui datent de la fin du siècle dernier, « l'humain est très présent à l'activité du port de Montréal, explique Garielle Schloesser, mais très seul aussi, on dirait perdu et minuscule devant l'industrialisation. »

On y cite des extraits d'un texte de Nicole Brossard : « Ma ville est multiple, ma ville est en moi multiple », pour ouvrir une fenêtre sur le passé et le présent du fleuve, son être et son ayant été, le processus et le résultat d'une recherche rigoureuse sur ce qui allait être l'un des plus importants ports de mer au monde.

« On sent déjà, précise Huguette Miron, dans les photos de Notman, cette activité du port qui va devenir très grande pour s'estomper et dis-

paraître. Elles nous ont permis de projeter la ville contemporaine dans celle du siècle dernier. »

Cette vue du Port de Montréal en 1887 de William Notman sert de carton d'invitation à l'installation vidéo de Miron et Schloesser.



EN BREF...

Marché Bonsecours ad lib
L'ENTRÉE AUX expositions présentées au Marché Bonsecours est désormais gratuite chaque mercredi jusqu'au 12 octobre, de 10 h à 20 h. Quatre expositions y sont présentées sur les thèmes se rapportant à la ville. On y trouve également un comptoir d'information, une boutique et un café-terrasse. Ces expositions sont les suivantes: *Montréal, une histoire à suivre* assortie d'un catalogue version pour adultes et version pour enfants, le théâtre multimédias de *Racines du futur*, les vidéos de *À Mille lieux* et les wampums de *Kahswenhtha*. Renseignements: 872-7292.

Châtelaine-Style
« C'EST À 30 ans que les femmes sont belles », affirme Jean-Pierre Ferland dans une de ses célèbres chansons. Ce que le magazine Châtelaine reprend à son compte en lançant un nouveau périodique de mode pour cette catégorie de femmes laissées pour compte, semble-t-il, en dépit de la pléthore de revues consacrées à la beauté de ces dames. Un premier numéro d'une publication bi-annuelle — automne et printemps — vient de paraître sous

le titre *ChâtelaineStyle* dans lequel tout est mis en oeuvre pour présenter les vêtements les plus appropriés pour mettre en valeur les silhouettes des femmes ayant atteint une certaine maturité dans leur vie sociale et professionnelle. Dans cette livraison d'automne, la place de choix est donnée à la mode québécoise et des personnalités aussi sérieuses et « branchées » de la ministrew Liza Frulla-Hébert, la juge Andrée Ruffol et la journaliste Denise Bombardier, entre autres, nous disent où elles s'habillent et où elles vont se faire coiffer, mettant ainsi en relief les créateurs d'ici. La rédactrice en chef Micheline Lachance précise dans son billet de présentation du Châtelaine-Style: « Qu'on nous pardonne d'oublier un instant la planète et ses problèmes, mais il est bon, de temps à autres, d'avoir envie de se sentir belle, et comble de la liberté, de vouloir plaire. » La journaliste assure aussi que les pages de mode tiendront compte des limites obligées du budget de plus en plus rétréci comme une peau de chagrin que les femmes peuvent consacrer à leur vestiaire. Dans cette première livraison déjà en kiosque, on peut lire aussi les résultats d'un sondage sur ce que les Québécoises pensent de la chirurgie esthétique.

Ranee Lee, chanteuse
RANEE LEE, l'une des chanteuses les plus polyvalentes et les plus en demande au Canada, vedette au Festival de jazz de Montréal sera au Bijou du Vieux-Montréal les 3-4-5-10-11-12-24-25-26 septembre. Accompagnée de trois musiciens, la première a lieu ce jeudi à 22 h30.

Musée du Québec
LE MUSÉE du Québec présente sa première exposition d'automne, soit une centaine d'oeuvres du graveur

français Jacques Villon prêtées par le collectionneur québécois Charles S.N. Parent. Né en 1875 et décédé en 1963, Jacques Villon fait partie de la famille des artistes Marcel Duchamp, peintre, Raymond Duchamp-Villon, sculpteur et Suzanne Duchamp, peintre. Sa carrière couvre toute la première moitié du 20e siècle et tous les grands courants artistiques. L'exposition commence le 9 septembre jusqu'au 3 janvier 1993 sous le titre: *Jacques Villon, graveur: coup de foudre d'un collectionneur*. Au même endroit l'exposition *L'effet Lemieux* se poursuit jusqu'au 1er novembre.

NOS CHOIX TÉLÉ

L'enfer c'est nous autres
Pour sa dernière semaine, *L'enfer* présente à chaque jour des extraits des meilleures entrevues et performances de l'été.
Radio-Canada 19 h

☆☆

Feu vert
Retour de ce magazine « écologique » avec un reportage sur le Biodôme et un autre sur le nettoyage du Nouveau-Québec.

Radio-Québec 19 h 30

☆☆

Rideau
Retour aussi de ce grand magazine culturel, avec un reportage sur la dernière création de Gilles Maheu, une entrevue avec Steve Faulkner et une grande entrevue de Stéphane Bureau avec l'éditeur d'*Actes Sud*, Hubert Nyssen.
Radio-Québec 21 h

— Paul Cauchon

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Haiti, la mort en face

Sous l'oeil indifférent du monde entier

René Soler

Spiritain, l'auteur vit en Haïti depuis 25 ans.

APRÈS AVOIR vécu le rêve de la démocratie, le peuple haïtien subit, depuis onze mois, une dictature militaire plus sauvage encore que celle de Papa Doc.

Vivre dans ce pays est un véritable défi quotidien à la mort. Parfois elle nous frôle de près, parfois elle nous nargue à distance. Combien de morts et de martyrs de la démocratie durant cette époque ? Deux, trois, quatre mille, personne ne le sait. Sauf peut-être le chef de la police de Port-au-Prince qui contrôle la répression.

Washington et le Vatican sont les principaux responsables de l'abandon du peuple haïtien à son malheur.

Chaque jour, pour mieux terroriser la population, de nouvelles victimes, connues ou inconnues, viennent s'ajouter à la liste des innocents généralement sacrifiés aux dieux du Pouvoir.

Dans la journée, à Pétionville, un des lieux de résidence de la bourgeoisie et des macoutes, la police n'hésite pas à exécuter, au milieu d'une foule en état de choc, de simples passants. Le soir, pour mettre un peu de gaieté, les mitraillettes crépitent en tous sens et il arrive, parfois, que nous ayons droit, au cœur de la nuit, à quelques coups de canon ! Il s'agit tout simplement de rappeler au peuple qu'il n'est plus question de manifester ni même d'espérer le retour du « Sauveur ».

Mais l'espoir n'est pas mort

L'erreur de « Bourik Chajé » (Alvin Adams, ambassadeur US qui vient de terminer son mandat) et de l'armée est d'avoir laissé la vie sauve à celui qui symbolise toutes les aspirations de ce peuple : Jean-Bertrand Aristide. En ne le tuant pas, c'est l'espoir qui fut sauvé, le terrible espoir.

Dans la plaine de l'Arbre, on parlait, début août, de 110 enfants tués par les maladies et la faim. Dans le Nord-Ouest, les paysans commencent à manger les racines des arbres. Officiellement, il a été facile de trouver un bouc émissaire original à cet état des choses : c'est l'embargo imposé par l'OEA. On oublie, ou bien on veut oublier, que le Far-West d'Haïti vit dans la misère depuis des décennies.

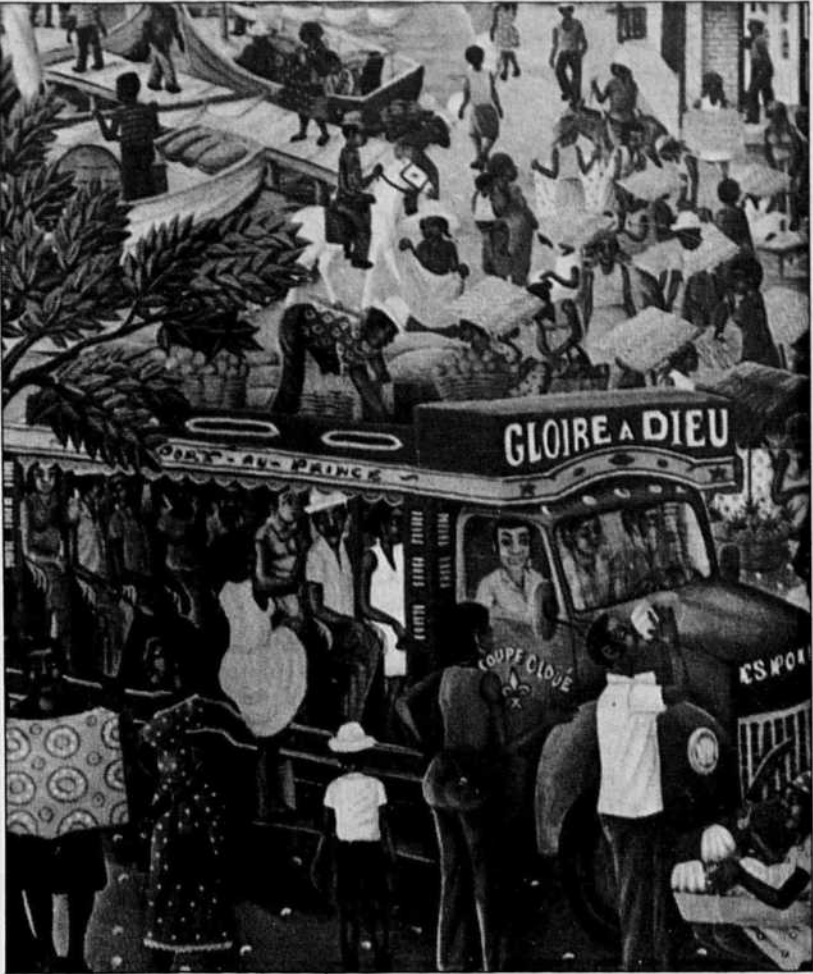
À la suite du soulèvement des paysans de Jean-Rabel, en juillet 1987, et du massacre qui s'ensuivit, la population de cette région se vit condamnée à l'esclavage ou à une mort lente. C'est ainsi qu'en a décidé la bourgeoisie locale, soutenue par l'armée, avec la bénédiction de certains évêques et prêtres du diocèse de Port-de-Paix.

Depuis lors, la persécution contre les théologiens de la libération et leurs adeptes des communautés de base est devenue patente. Une dizaine de prêtres, de religieux, haïtiens et étrangers, ont été battus ou emprisonnés sans aucune raison. Les affaires personnelles de Mgr Romélus, seul évêque à avoir dénoncé la cruauté de ce régime, ont été fouillées par les macoutes.

La Commission présidentielle, dirigée par le père Antoine Adrien, spiritain, a reçu de nombreuses menaces de mort, par téléphone ou de vive voix. Nous pouvons dire maintenant que l'Inquisition se consolide contre ceux que la misère d'un peuple ne peut laisser indifférents et que l'on nomme les théologiens de la libération. Il est à se demander ce que leur réserve comme surprises étonnantes, dans l'état actuel des choses, la 4e rencontre du CELAM à Saint-Domingue...

Déjà, en août 1987, les macoutes avaient tenté de tuer quatre prêtres haïtiens solidaires des pauvres : les pères A. Adrien, W. Smarth, Jean-Marie Vincent et J.-B. Aristide. Tombés en embuscade à Freycineau (près de Saint-Marc), ils ne durent leur salut qu'à leur courage et celui du chauffeur. Ce n'est qu'après une nuit d'angoisse interminable que le peuple apprit, avec soulagement, qu'ils étaient vivants. Pas une seule protestation de la part des évêques.

Vu l'ampleur de ce mouvement théologique, qui se veut en priorité solidaire des pauvres, le Vatican — soutenu par Washington — essaie



par tous les moyens de le faire disparaître : en nommant des évêques conservateurs partout dans le monde, mais surtout en Amérique latine. En fermant les séminaires trop progressistes, comme celui de Recife, au Brésil, ou bien en censurant les grands penseurs de ce mouvement, comme Leonardo Boff qui vient de se retirer.

J.-B. Aristide se dit fidèle de ce mouvement. Élu président de la République, il devient un mauvais exemple pour le Vatican, puisque ses idées ont été ratifiées par 67 % de la population et se voient, par le fait même, divulguées partout dans le monde. Il faut donc l'éliminer du pouvoir, ainsi que ses adeptes. C'est ce que font les macoutes.

La trahison du Vatican

Depuis six ans, cette persécution s'est intensifiée en Haïti contre les théologiens de la libération et les communautés de base. Il n'a pas été émis un seul mot de réconfort, une seule parole de solidarité par la Conférence épiscopale du pays.

Bien au contraire, le nonce apostolique, Mgr Baldisseri, est le seul diplomate à avoir reconnu ce régime honni par le peuple. Non seulement il a présenté ses lettres de créances à Joseph Nérette, ex-« président » provisoire du pays, mais il fut encore le seul à ratifier le choix de Bazin.

En 1983, Jean-Paul II avait fait croire aux Haïtiens qu'il les avait compris. Mais, dans les faits, en six ans, nous n'avons eu droit de sa part, comme seul soutien, qu'à la quête du Jeudi saint de cette année. Ce geste, ridiculement disproportionné par rapport à la monstrueuse réalité haïtienne, constitue, pour les affamés de ce pays, une véritable gifle.

Le peuple d'Haïti veut envoyer une longue lettre à ce pape si lointain afin de lui expliquer tout ce qu'il endure depuis si longtemps : massacres, répression, tortures, analphabétisme. Et plus terrible encore que tout cela : la misère qui déshumanise, qui disloque les familles, les enfants abandonnés à leur sort, les 38 000 boat-people, la faim...

Ce peuple agonisant supplie le pape de lui accorder la grâce du réconfort, le baume d'une prière qui lui

permettrait de supporter ce qu'il endure douloureusement. Mais, comme en 1983, aux mamans de Managua qui suppliaient le Saint Père de prier pour leurs enfants qui avaient été tués la veille, la réponse reste toujours la même : un silence glacial !

Qui pourrait dénoncer l'hypocrisie des pays qui ont décidé que ce peuple n'a pas droit à la démocratie ? Qui pourrait intervenir auprès de Washington, afin que soient retirés les tueurs haïtiens de Port-au-Prince ? Seul le Vatican l'aurait pu, ou bien la CEE...

Le 16 décembre 1990, la présence de l'ONU et de l'OEA nous a fait croire que nous avions droit à la démocratie, nous aussi. Les millions investis dans ces élections nous ont illusionnés pendant quelque temps. Mais très rapidement, nous avons compris que le rêve ne durerait pas. « Bourik Chajé » nous l'a dit clairement.

Le 1er janvier 1991, l'archevêque de Port-au-Prince nous l'a confirmé dans un discours fleuve où il invitait les macoutes à ne pas avoir peur, à se mobiliser contre le nouveau président et ses partisans. Pour semer la confusion, le 7 janvier 1991, à l'occasion du coup d'État manqué de Roger Lafontant, les macoutes se mêlèrent à la foule pour incendier la vieille cathédrale, la nonciature et la résidence des évêques, ce qui permit à une certaine presse de déclarer aussitôt que le régime Lavalas « ne respecte rien et n'est pas démocratique ».

Non à la mort ! Oui à la vie !

Aujourd'hui, l'armée et la bourgeoisie *compradore*, qui s'enrichissent avec la contrebande et la drogue, ne veulent plus du retour du « petit prophète ». Les macoutes occupent progressivement tous les postes de l'administration publique. Le règne de la corruption, du vol systématique dans les caisses de l'État permet de multiplier le nombre de millionnaires et celui des crève-la-faim.

Pour terminer, qu'il me soit permis de laisser la parole au peuple haïtien s'adressant au pape :

« Très Saint Père, nous souhaitons que cette croix [celle des analphabètes qui ont signé...] vous rappelle le peuple haïtien mis en croix, aujourd'hui, alors qu'il lutte pour en finir avec la dictature. Il restera toujours debout, ferme, en Haïti ou à l'étranger, pour faire entendre à tous les peuples de la terre le même cri qu'il jette à la face du monde depuis 1804, date de l'Indépendance : *Non à la mort ! Oui à la vie !* »

Pourquoi cibler les nationalistes ?

Z Germain Jutras

L'auteur est avocat

EN LISANT la charge de Richard Vigneault, consultant en communication, contre les ténors nationalistes (LE DEVOIR du 18 août 1992), je me suis étonné qu'il s'en prenne uniquement aux conclusions ou aux jugements rendus par les Fernand Daoust, Jean Campeau, Gérard Larose, Serge Turgeon, Jacques Brassard, Jacques Parizeau et ne souffle pas un mot de l'argumentation que chacun d'eux, à maintes reprises, a développée pour justifier ses conclusions.

Cette lecture sélective vise manifestement à constituer un portrait-charge, dans le but de déprécier les chefs nationalistes.

Au passage, il vient au secours de M. Robert Bourassa, comme si celui-ci n'avait pas mérité les expressions d'indignité et de doute à son égard : faut-il rappeler que, dans un court laps de temps, il a renié deux engagements pris publiquement et solennellement, à savoir qu'il ne négocierait plus jamais à 11, puisque preuve était faite de l'inefficacité du processus, et qu'il ne retournerait plus négocier tant qu'il n'aurait pas obtenu la substance de l'accord du lac Meech.

N'est-ce pas de tels reniements qui provoquent le désabusement à l'égard des hommes politiques ?

« L'usage délibéré de la langue de bois », écrit M. Vigneault, vise d'abord à escamoter les véritables enjeux du débat, à savoir les coûts et les effets de la souveraineté à long terme.

Après une affirmation aussi péremptoire, arrive le coup de massue : « Il est tout à fait irresponsable de laisser croire que l'opposition souverainiste n'exigera pas beaucoup des Québécois. »

Ne cherchez pas justification de tels énoncés : M. Vigneault n'en présente aucune.

La langue de bois n'est pas l'apanage des ténors souverainistes.

Il faut évidemment sous-entendre que la souveraineté, qui est bonne pour le Canada, pour les États-Unis, pour le Mexique et pour près de 200 pays à travers le monde, ne serait pas bonne pour les Québécois.

Si les Québécois vivent bien, c'est grâce aux autres ; laissés à eux-mêmes, ils seraient incapables et il leur en coûterait beaucoup.

S'il faut examiner de façon raisonnable les coûts et les effets de la souveraineté à long terme, il faut examiner de la même façon les coûts et les effets à long terme du maintien du Québec dans le Canada : la dégradation de celui-ci au point de vue économique est vertigineuse : du 5e rang en 1991 au 11e rang en 1992 suivant le rapport annuel publié par le Forum économique mondial et l'Institut international de gestion et de développement. M. Vigneault peut-il nous dire où et quand cette chute s'arrêtera ?

Évidemment, M. Vigneault ne dit pas un mot sur le phénomène universel et de tous les temps, à savoir pourquoi, de façon générale, les nations ont cherché à se gouverner par elles-mêmes et pourquoi, une fois leur indépendance acquise, elles n'ont pas jugé bon de retourner à leur ancien état de dépendance.

Essaierait-on de justifier le cas exceptionnel du Québec par l'existence de d'autres exceptions à travers le monde ?

La diatribe de M. Vigneault pêche justement par l'usage de la « langue de bois » et il aurait dû suivre le conseil qu'il donne aux autres : un peu de rigueur.

Les lecteurs du DEVOIR aimeraient sans doute savoir qui sont les clients de ce consultant en communication et si celui-ci est bénéficiaire, direct ou indirect de contrats du gouvernement fédéral ou de quelques compagnies qui en dépendent.

Malheureusement, souvent on peut expliquer les positions d'une personne en connaissant la main qui le nourrit. M. Vigneault est-il en attente de quelques contrats lucratifs et le langage qu'il tient vise-t-il à amadouer un de ses clients ? À qui doit-il rendre des comptes ?

Ces questions sont légitimes, d'autant que M. Vigneault a travaillé longtemps pour un employeur dont la mission commandée était la promotion de l'unité canadienne.

J'ai plus confiance en ceux qu'il dénonce, parce que je sais à qui les Fernand Daoust, Gérard Larose, Serge Turgeon, Lucien Bouchard, Jacques Parizeau, Jacques Brassard doivent rendre des comptes.

L'entente sur l'immigration, un modèle à suivre

La preuve que le Québec peut se développer dans le cadre fédéral

Monique Gagnon-Tremblay

Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration; vice-présidente du Conseil du Trésor.

DANS LE DEVOIR du 21 août, un conseiller politique de M. Jacques Parizeau, M. René Marleau, prenait à partie l'accord que j'ai conclu en février 1991 avec la ministre fédérale de l'immigration d'alors, Mme Barbara McDougall. M. Marleau laissait entendre que cet accord ne représentait pas un gain appréciable pour le Québec et qu'il ne lui permettait pas de contrôler toute son immigration.

Examinons d'abord l'apport intrinsèque de cet accord, pour ensuite situer l'intervention de M. Marleau dans le contexte politique actuel.

1— L'Accord Gagnon-Tremblay/McDougall.

M. Marleau se trompe quant à la portée de l'Accord. Celui-ci entraîne effectivement un ajout significatif aux responsabilités québécoises en matière d'immigration et d'intégration, par rapport au régime précédent négocié par les ministres Jacques Couture et Bud Cullen en 1978.

RÉPLIQUE

Ces ajouts portent surtout sur trois points : la planification des niveaux d'immigration, la sélection et l'intégration.

La planification des niveaux d'immigration. L'Accord oblige le fédéral à poursuivre une politique de niveaux qui permet au Québec de revoir une part de l'immigration canadienne correspondant à son poids démographique.

L'Accord donne aussi au Québec la possibilité de dépasser ce chiffre de 5 % du total, s'il le juge à propos. En outre, l'Accord prévoit l'obligation du fédéral de prendre en considération l'avis du Québec avant d'établir ses niveaux d'immigration pour l'ensemble du pays.

On constate donc que le Québec dispose d'une marge de manoeuvre appréciable pour planifier son immigration en fonction de ses besoins et de sa capacité d'accueil.

La sélection.

Le Québec a acquis l'exclusivité en matière de sélection des immigrants dans la catégorie des « indépendants ».

Le choix de ces personnes, principalement sélectionnées en raison de leur capacité de contribuer immédiatement au développement



PHOTO JACQUES GRENIER

L'entente cordiale McDougall-Gagnon-Tremblay.

du Québec, conditionne subséquemment le profil de l'immigration admise en vertu de programme de réunification familiale. Ce pouvoir nous procure notamment la marge de manoeuvre nécessaire pour accroître la proportion d'immigrants francophones.

Quant à la réunification des familles, le conseiller de M. Parizeau rappelle à juste titre qu'il s'agit là d'une catégorie envers laquelle le Québec n'exerce aucune sélection, tout comme le fédéral d'ailleurs.

Mais, puisqu'il déplore ce fait, il faut se demander s'il est de la volonté du Parti québécois, afin de « mieux » contrôler l'immigration, de choisir quelles épouses pourraient retrouver leurs époux et quels enfants pourraient retrouver leurs parents, et ainsi compromettre la réunification de certaines familles.

Pour ma part, je ne crois pas que c'est ce que souhaitent les Québécois qui, au contraire, souscrivent largement aux valeurs qui fondent le programme de réunification des familles.

Pour ce qui est des réfugiés, le Québec peut les sélectionner à l'étranger en fonction de ses objectifs humanitaires. Quant aux demandeurs d'asile sur place, il est pertinent de rappeler qu'il s'agit d'un processus quasi-judiciaire de reconnaissance d'un droit d'asile qu'exerce le fédéral.

Le fédéral ne sélectionne pas les demandeurs d'asile : il les admet ou les refuse après avoir évalué, du mieux qu'il peut, si oui ou non

ils ont une crainte bien fondée de persécution dans leur pays d'origine. Tous les États occidentaux sont confrontés au phénomène des demandeurs d'asile et les réponses qu'ils y apportent tendent à converger. Si le Parti québécois veut faire autrement, qu'il le dise clairement.

Pour ma part, je crois que l'attachement des Québécois aux valeurs d'accueil de personnes, en proie à la persécution ou en situation de détresse qui sous-tend ce processus d'admission, n'est fonction ni de l'accord Canada-Québec, ni du statut politique du Québec.

On peut à cet égard citer le professeur François Crépeau : « Notons qu'actuellement, le Canada et le Québec respectent, chacun dans son domaine de compétence, les obligations découlant de la convention de (Genève de) 1951. ... Un Québec souverain ne pourra pas faire moins. » (1)

L'intégration.

Dans ce domaine, le Québec a aussi marqué des gains importants par rapport aux précédents accords. Le Québec est, depuis le 1er avril 1991, l'unique responsable des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et des services économiques spécialisés offerts aux immigrants.

Le fédéral s'est retiré de ces services avec une compensation financière qui se chiffre cette année à 82 millions de dollars. L'engagement que le Québec a souscrit à cet égard est de fournir des services équivalents dans leur ensemble à ceux offerts dans le reste du Canada et non, comme le prétend M. Marleau, de répondre à des normes nationales spécifiques.

L'accord Gagnon-Tremblay/McDougall permet donc la mise en place cohérente et diligente de plusieurs mesures essentielles au succès de la Politique d'immigration et d'intégration que le Québec s'est donnée en 1990.

Cet accord est de nature administrative et le gouvernement l'a toujours reconnu. Par ailleurs, le gouvernement a toujours été explicite quant à sa volonté de l'enchaîner dans la constitution canadienne. En conséquence, j'ai confiance que, dans la négociation actuelle, le processus de son enchaînement constitutionnel stipulé dans l'accord du lac Meech sera aintenu.

2— L'Accord, dans le contexte politique actuel.

Au-delà de toute discussion sur la valeur intrinsèque de l'Accord Gagnon-Tremblay/McDougall, il n'est pas inutile de rappeler l'évidence suivante : il s'agit d'une entente fédé-

rale-provinciale qui se situe à l'intérieur du cadre fédéral canadien.

Dans ce cadre, le gouvernement du Québec a pu récupérer, au fil des quatre ententes sur l'immigration conclues depuis 1971, les leviers essentiels à son développement et s'en servir en fonction de ses objectifs propres.

Cette démarche d'affirmation s'est déroulée bien que ce soit le Canada qui, en tant que pays souverain, signe les conventions internationales, et que ce soit lui qui est tout naturellement chargé du contrôle des frontières.

Le conseiller de M. Parizeau déplore que l'État fédéral continue d'exercer certaines responsabilités en matière d'immigration. On peut le comprendre car, lorsque l'indépendance devient une fin en elle-même, toute formule qui permet au Québec de se développer à l'intérieur d'un cadre fédéral ne peut qu'être une épine au pied d'un fervent indépendantiste.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la critique que fait M. Marleau de l'Accord.

Pour bien éclairer ce contexte, je voudrais simplement rappeler qu'en mars 1991, alors que le modèle des ententes fédérales-provinciales était moins embarrassant pour le Parti québécois qu'il ne l'est aujourd'hui, le porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'immigration affirmait : « On peut dire qu'au Québec, la Loi sur l'immigration a été polie, repolée, améliorée de gouvernement en gouvernement, avec le résultat qu'aujourd'hui, on se retrouve avec un projet de loi qui donne au Québec des pouvoirs presque aussi complets que s'il était un pays souverain, ce qui n'est pas exclu dans l'avenir, semble-t-il » (2).

Ainsi, ce qui semblait bon l'an dernier, ne l'est plus aujourd'hui.

Les ententes fédérales-provinciales constituent un moyen efficace pour développer le Québec à l'intérieur d'un cadre fédéral. Elles demeurent toujours perfectibles, certes, mais lorsqu'on fait le procès d'un accord au seul motif qu'il n'équivaut pas pour le Québec à exercer une pleine souveraineté au sens du droit international, c'est qu'on tente, désespérément à mon sens, de faire flèche de tout bois.

(1) François Crépeau, *Les obligations internationales d'un Québec souverain en matière d'immigration*, rapport à la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, Commission parlementaire spéciale de l'Assemblée nationale (21/11/1991).

(2) Gérard Godin, discours sur le projet de loi 123, modifiant la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour la rendre conforme à l'Accord Gagnon-Tremblay/McDougall, signée en février 1991, Assemblée nationale, 27/3/1991.

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis; à l'information culturelle : Michel Bélair (directeur), Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Verne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page Idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marlon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Chris-

tiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicolio Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christianne Benjamin (directrice), Monique Corbelle (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Verne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 812 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de l'abonnement - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rates per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Gare aux malentendus référendaires

À MOINS de pépins de dernière heure, notamment à cause des délais extrêmement serrés, tout semble indiquer que les Canadiens seront appelés à ratifier, à brève échéance, l'entente constitutionnelle conclue récemment par les premiers ministres. La date la plus probable, le 26 octobre, est déjà prévue depuis quinze mois par la loi québécoise 150, issue du rapport Allaire et de la Commission Bélanger-Campeau, pour le référendum sur la souveraineté. Ce n'est donc pas un hasard si les premiers ministres Mulroney et Bourassa, échaudés par la longue saga et l'échec final du lac Meech, veulent battre le fer pendant qu'il est chaud, et en même temps, d'un bout à l'autre du pays. Les autres chefs de gouvernement sont d'accord avec cette approche pancanadienne, qui fait l'objet d'un examen frénétique ces jours-ci dans les capitales canadiennes. Sans rejeter d'emblée ce projet, rempli d'embûches et de périls, il faut exiger des balises claires et des garanties solides avant d'y concourir.

Il y a déjà deux ans que le Québec s'est engagé dans une démarche autonome et crédible au terme de laquelle, à la fin du mois prochain, il doit décider de son avenir politique et constitutionnel. La loi 150 prévoit en effet un référendum sur la souveraineté, fin octobre. Les péquistes, qui ont voté contre cette loi, et leurs alliés en exigent le respect intégral. Le premier ministre répète des mois que l'esprit, sinon la lettre, de la loi prévoit que le référendum peut porter sur le renouvellement du fédéralisme, puisqu'elle stipule que des « offres » liant les autres gouvernements seront soumises à l'examen d'une commission parlementaire. Pour être bien compris, il ajoute que, de toute manière, le gouvernement garde l'initiative et peut, le cas échéant, proposer des modifications à quelque loi que ce soit. Ce qu'il se propose précisément de faire pour la loi 150, maintenant que le projet d'entente, conclu à Ottawa et peaufiné à Charlottetown, lui convient tout à fait, ainsi qu'à son gouvernement, son caucus et ses militants.

De fait, en plus de considérer comme un « progrès réel » et de recevoir favorablement cette entente provisoire, le congrès extraordinaire du PLQ a résolu samedi ce qui suit : « Que cette entente soit soumise à la population du Québec par voie d'un référendum tenu, soit simultanément ou ultérieurement à celui des autres provinces canadiennes, et organisé sous l'égide de la loi québécoise sur la consultation populaire. » De toute évidence inspirée par le chef libéral et la direction du PLQ, cette demande sera au cœur des amendements à la loi 150, quand l'Assemblée nationale se réunira au cours des prochains jours. La résolution fait état des tractations en cours quant à un référendum pancanadien — à propos duquel MM. Mulroney et Bourassa semblent sur la même longueur d'onde, pour ne pas dire qu'ils s'entendent comme larrons en foire — mais elle attire surtout l'attention sur la loi que le Québec s'est donné il y a près de quinze ans.

À bon droit, cette loi sur la consulta-

tion populaire fait encore l'objet d'un consensus solide. À preuve, les modifications qui y ont été apportées il y a quelques mois, pour raccourcir les délais et améliorer les mécanismes, n'ont pas touché à l'essentiel. En substance, rappelons-le, les tenants du « oui » et du « non » doivent se regrouper sous l'un ou l'autre parapluie, tandis que le financement, en partie public, est sévèrement réglementé, ainsi que les dépenses, notamment au chapitre de la publicité. Ces limitations temporaires sont jugées nécessaires pour que les citoyens, non les puissants lobbies, aient voix au chapitre, et que chance égale soit accordée aux deux camps. En tout état de cause, en dépit de lacunes inévitables, cette loi simple, claire et précise a fait ses preuves en mai 1980. Il doit en

Géométrie variable et asymétrie de mise pour le Québec

être encore ainsi en octobre. La société distincte est à ce prix.

Or, une difficulté énorme se profile à l'horizon référendaire pancanadien. En juin dernier, le gouvernement fédéral s'est doté d'une loi (C-81) qui, à toutes fins utiles, se situe aux antipodes de la loi québécoise. Sous prétexte que la loi québécoise n'était pas exportable et qu'il ne fallait pas porter atteinte à la Charte canadienne des droits et libertés, la loi fédérale n'impose pas le regroupement sous l'une ou l'autre option en présence. Pire encore, elle fait mine de plafonner les dépenses référendaires, mais comme il n'y a pas de limites au nombre de comités, cela équivaut à un *free for all* proprement ahurissant. Y compris au chapitre de la publicité, dont on se rappelle avec effroi l'importance qu'elle a prise au cours du printemps 1980.

Pourtant, depuis des années, M. Mulroney vante la législation québécoise au chapitre électoral et référendaire. Avec raison, il la salue comme une des plus remarquables réalisations de M. René Lévesque. Un temps, éclaboussé par les scandales à répétition, il avait même promis à ses députés québécois de mettre de l'ordre dans le financement des partis politiques; toutefois, ses bonnes intentions sont restées dans les limbes. Non seulement il n'a pas restreint aux seuls électeurs le financement électoral et référendaire, mais, sous réserve de quelques ajustements mineurs, il voudrait maintenant que la loi référendaire C-81 soit mise en oeuvre pour le prochain rendez-vous pancanadien. Proprement aberrant, à tous égards. Un seul exemple. Supposons que le référendum se déroule au Québec selon la loi québécoise et, dans les neuf autres provinces, selon la loi fédérale. Au seul chapitre de la publicité, télévisée ou autre, les Québécois, aussi bien ceux du « oui »

que du « non », seront alors soumis à des règles strictes. Ce qui, évidemment, ne sera pas le cas outre-frontières, d'où chacun pourra, à sa guise, inonder les Québécois et les bombarder de messages de toute sorte. L'exemple peut sembler trivial. Toutefois, à la lumière de l'expérience de 1980 et de la nécessité que les Québécois règlent entre eux leurs propres affaires, sans ingérence extérieure, il faut dire bien fort : Non, merci, à la loi fédérale. Il faut, au contraire, tout mettre en oeuvre pour que les dispositions québécoises prévalent, à tout le moins, que la campagne référendaire du « oui » et du « non » ne soit pas bousillée de toutes parts par des interventions intempestives.

La manoeuvre de M. Mulroney semble habile, étant donné le momentum, l'accord de tous les premiers ministres et le consensus canadien envers l'entente provisoire. Mais elle soulève bien d'autres difficultés. Il importe par exemple, au plus haut point, que la consultation des Québécois ne soit pas noyée dans le grand tout pancanadien et que la démarche qu'ils ont entreprise il y a deux ans, en toute bonne foi et avec dignité, soit menée à terme sans encombre. En tout et pour tout, la décision du mois prochain doit être la leur. À cet égard, le premier ministre n'a qu'à se référer à la suite de la résolution adoptée samedi par les militants libéraux. Désireux cette fois d'éviter l'erreur du lac Meech — le Québec avait été le premier en 1987 à entériner l'entente, lançant ainsi le compte à rebours de trois ans — le PLQ propose avec pertinence que l'Assemblée nationale soit appelée à ratifier l'entente constitutionnelle uniquement après que les trois conditions suivantes soient remplies : s'il y a entente sur les textes juridiques; si la population québécoise dit « oui » aux offres; et si toutes les autres législatures et le Parlement fédéral ont ratifié l'entente. Avec raison, chat échaudé craint l'eau froide !

M. Bourassa souhaite par ailleurs que le référendum porte uniquement, par un « oui » ou un « non », sur l'acceptation ou le rejet des offres au Québec, telles que conclues il y a dix jours. C'est le choix du gouvernement, il est respectable. Avec énergie, le premier ministre doit résister à toute tentative, notamment de M. Mulroney, de prétendre terrasser à tout jamais le séparatisme québécois. Car le projet d'entente porte sur le renouvellement du fédéralisme canadien, non sur l'indépendance ou la souveraineté du Québec. Une chose à la fois et chaque chose en son temps. Ceux qui rejettent les offres ne sont pas nécessairement des « ennemis » du Canada, contrairement à ce que laisse entendre M. Mulroney, qui joue décidément au matamore. Qu'il prenne garde et jette un oeil sur le malheureux sort de Maasticht, hier au Danemark, demain en France probablement. Plus près de nous, qu'il se rappelle du douloureux plébiscite de 1942 sur la conscription. Avec quelle vigueur le Québec a alors exprimé sa « distinction » d'avec le reste du Canada. Il pourrait en être à nouveau ainsi.

GILLES LESAGE

LETTRES AU DEVOIR

La langue de bois est du côté du pouvoir

IL ME SEMBLE, M. Richard Vigneault, consultant en communication, que vous vous échauffez pour rien dans votre texte « La langue de bois des témoins nationalistes » (LE DEVOIR du 18 août).

En fait, votre dénonciation ne convainc guère, du fait même des quelques définitions de la langue de bois que vous citez.

Dans tous les cas que vous donnez, le phénomène est lié à un parti au pouvoir. C'est un langage d'État. En cela, je suis d'accord avec vous : la langue de bois est une manipulation de la langue par ceux qui détiennent le pouvoir et qui contrôlent la bureaucratie.

Si bien qu'en lisant votre texte, j'ai eu un coup au cœur : les souverainistes auraient pris le pouvoir, et je ne le saurais pas ? Un rapide retour aux gros titres m'a immédiatement ramené sur Terre. Nous sommes encore en ce triste mardi pluvieux, une bonne vieille province et le mouvement souverainiste est encore du côté de l'opposition. Dans ce cas, qu'en est-il donc de la langue de bois, M. Vigneault ?

Du côté du pouvoir effectif dans notre pays, un exemple saute aux yeux : l'expression « unité canadienne ». Cette unité, on en parle depuis 30 ans comme d'une vérité historique, non pas une aspiration, mais un fait accompli, quelque chose qui a existé et que les « séparatistes » menacent.

Mais en réalité, cette unité n'a jamais existé qu'à l'intérieur du Canada anglais. Jamais le Québec n'a été « uni » au Canada. Le moindre survol de notre histoire depuis 125 ans le démontre.

Ce beau spécimen de langue de bois — expression issue des années Trudeau — est devenu si familier qu'on n'y pense même plus. Du moins au Canada anglais qui, malgré sa belle diversité (je le dis sans mépris) montre généralement un front uni, tel un roc, face au Québec, quand vient le temps de s'entendre sur la Constitution, que ce soit lors du rapatriement en 81, de l'opposition à Meech en 87, ou de l'entente du 7 juillet en 92.

Pourtant, les journaux de langue anglaise continuent de nommer le débat constitutionnel : *Canadian Unity debate*.

Un autre exemple de langue de bois, plus actuel celui-là, vous l'utilisez vous-même quand vous parlez des « véritables enjeux, à savoir les coûts et effets de la souveraineté à long terme ».

Ces palabres éternels constituent un dé-tournement de débat, une parade d'épouvan-

tails. On peut bien s'amuser à imaginer ce qu'on veut — le pire ou le meilleur — pour donner une consistance à nos désirs ou à nos peurs, mais on n'en sait rien, personne n'est devin et, depuis un siècle, les économistes se sont pratiquement toujours trompés dans leurs prévisions. Le seul moyen de connaître les coûts et effets de la souveraineté, c'est de la réaliser. (...)

Ceci dit, je conviens avec vous que le discours souverainiste est agaçant et prévisible : on le connaît par cœur. Le ressassement des mêmes arguments frise le ragoût. Cependant, ce discours étant celui d'une opposition, il ne peut être critiqué que vis-à-vis le discours du pouvoir en place. Et si celui-ci ne se renouvelle pas, sa critique ne risque pas de se renouveler non plus.

Alors, on finit par s'opposer à vide à un discours creux. Et, tant que le Québec sera une province canadienne, ça va continuer comme ça, jusqu'à ce que l'on meure d'ennui, que l'on succombe à l'abrutissement ou que la souveraineté se réalise. Ce qui, sans tout régler — loin de là ! — nous permettra au moins de passer enfin à autre chose.

Gilbert Turp
Montréal, août 1992.

Les brigadiers dans les autobus scolaires

L'OFFICE DE garde du Québec autoriserait-elle une garderie à n'avoir qu'un moni-

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directrice :
LISE BISSONNETTE
Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux
Directeur délégué à l'administration
André Leclerc
Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur
Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Roch Côté
Guy Deshaies
Directeur des
publications spéciales
Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

teur pour 30 enfants, faute de budget pour un meilleur ratio ?

Les enseignants accepteraient-ils des classes de 50 élèves si leur école invoquait des problèmes budgétaires ?

La réponse à ces deux questions est non, sans équivoque. Pourtant, certains semblent trouver normal que, dans les autobus scolaires, 72 élèves ne soient accompagnés que d'un seul adulte, par ailleurs occupé à conduire !

Suzanne Blanchet
Longueuil, 26 août 1992

Injustice et paranoïa

MONSIEUR CORNELLIER, j'ai lu avec intérêt votre article sur l'affaire Sylvie Fréchette selon lequel elle aurait été victime d'une injustice imaginaire, et les Québécois, victimes de paranoïa collective. Malheureusement, je n'ai pu que ponctuer vos affirmations de hochements de tête découragés devant tant de mépris et de mauvaise foi.

Vous avez raison de dénoncer la sensibilité de certains autour de cet événement malheureux : l'indignation justifiée ne doit pas sombrer dans les jérémiades débridées. Cependant, nulle part dans votre article, il n'est question de la juge en chef américaine et de son comportement carrément malhonnête. Nulle part dans votre article, vous ne vous êtes étonné du fait que le juge en chef était de la nationalité d'un des pays finalistes ce qui, à tout le moins, est une apparence de conflit d'intérêts. Non, vous avez décidé de fustiger le petit peuple québécois et de lui démontrer, par le prisme de votre intellectualisme hautain, qu'il était incapable du moindre discernement.

Nous avons tous été témoins de deux choses : d'une injustice flagrante à l'endroit de Sylvie Fréchette et d'une force de caractère hors du commun de celle-ci face à la situation. L'authenticité de son comportement mérite notre admiration. Ceux qui clament que la nage synchronisée, ce n'est que « des steppettes ans l'eau », ne se sont pas farcis les 18 ans d'entraînement de Sylvie Fréchette.

Enfin, puisque selon vous, les Québécois sont atteints de paranoïa collective, vous ne vous surprenez pas que je vous demande combien, dans cette affaire, l'ambassade américaine vous a payé pour nous ramener à la raison.

André Senécal
Hull, 17 août 1992

EN MARCHÉ VERS LE "OUI"



Euclide Chiasson

Propos divers avant l'hiver

DEPUIS le 30 juin dernier, je vous écris des lettres d'Acadie. C'est un peu à l'est d'Eden pour ceux qui ont peu de notions de géographie. Aujourd'hui, c'est ma dixième et dernière lettre, celle qui met fin à ma collaboration au DEVOIR pour la période estivale.

Durant l'été, je vous ai parlé de mon pays. Je vous ai fait rencontrer des gens comme Gabriel à Antoine, le pêcheur, ou Gérard le cultivateur. Je vous ai surtout parlé de la ruralité de l'Acadie des Maritimes. Pour l'urbain Montréalais, ça peut être un choc culturel profond de découvrir le rythme moins saccadé, la tension moins profonde que dégage un pays comme l'Acadie. Je salue l'invitation du DEVOIR à rédiger ces « Lettres d'Acadie ». Aujourd'hui, pour ma dernière missive, je vous propose un pot-pourri de nouvelles qui ont ponctué l'été acadien. Ce ne sont pas toutes des nouvelles fraîches pour nous, mais il y a des chances que ce le soit pour vous.

L'affaire René Arseneault aura marqué au cours des derniers mois l'histoire du Barreau du Nouveau-Brunswick. René Arseneault, ce jeune Acadien de Balmoral, refuse, durant la cérémonie d'admission au Barreau, de prêter le fameux serment d'allégeance à la Reine d'Angleterre. La Cour lui ordonne alors de s'asseoir. Il demande des explications; on lui répond de sortir sur-le-champ. René ne fut donc pas admis au Barreau. La prestation du serment d'allégeance est une tradition lourde de signification pour le peuple acadien. En effet, au XVIII^e siècle le serment d'allégeance à la Couronne britannique, elle-même chef de l'Église anglicane, visait, entre autres, à exclure les Acadiens des fonctions civiles et politiques. Il semble que ce soit toujours le cas en 1992 au Nouveau-Brunswick. Même si la Loi des langues officielles nous a traduit ce serment, reste qu'il a toujours des résonances de soumission pour nous.

Dans son refus, René Arseneault souligne que, même en Angleterre, on n'exige pas le serment à la Reine pour adhérer aux fonctions du Barreau. Chapeau à René pour son courage et sa détermination dans l'adversité. Il n'a pas eu peur de ses convictions malgré les implications (financières et autres) que lui ont causées son geste.

UN AUTRE sujet qui a meublé les manchettes chez nous au cours de l'été, c'est l'affaire, ou plutôt la saga Louis Mailloux comme on l'appelle ici. Jamais n'aura-t-on autant parlé d'histoire en Acadie qu'à l'été 1992. On a assisté à Caraque au cours de l'été à une nouvelle création de « Louis Mailloux », un drame musical de Calixte Duguay.

À l'occasion de la première, un historien, Clarence LeBreton, lançait un livre sur ce qui est communément appelé la révolte de Caraque, survenue en 1875. Je vous raconte en bref. En 1875, des Acadiens de Caraque désireux d'avoir une école française et catholique refusèrent de payer leurs taxes au gouvernement de Fredericton. Par contre, une poignée de familles anglophones de la ville qui, elles, avaient payé leurs taxes, favorisaient les écoles dites neutres. Ayant payé leur dû, les anglophones élurent leurs commissaires d'école au grand dam des Acadiens qui exigèrent la démission de ces commissaires. Les tensions se sont exacerbées.

Une foule se rendit manifester chez le député Young. Le député étant absent ce jour-là, son épouse

lui envoie un télégramme à l'effet qu'une révolte gronde à Caraque. Depuis Bathurst et Newcastle, la milice est dépêchée sur les lieux. Une escarmouche s'ensuit; le résultat : deux morts, un milicien et un Acadien, Louis Mailloux.



Lettre d'Acadie

Jusque-là, le fait qu'un historien publie un livre sur cette affaire n'a rien d'extraordinaire car cette partie de l'histoire acadienne est fascinante. Le hic, c'est que quelques jours après la parution du livre *L'Affaire Louis Mailloux*, une lettre paraît dans la section Opinion du lecteur du quotidien *L'Acadie Nouvelle* critiquant le livre à la fois au niveau de la qualité du français (plus de 200 fautes grammaticales) et de certaines inexactitudes historiques.

Le lendemain, l'auteur du livre, Clarence LeBreton, annonce avec fracas qu'il retire son livre du marché. Plus tard, il démissionne de son poste de professeur d'Histoire au Centre universitaire de Shippagan. Pendant les semaines qui suivent, des lettres à l'Opinion du lecteur se succèdent; des camps se forment, des conceptions de l'histoire s'affrontent, des personnes sont critiquées. La polémique est d'intérêt public. Tout un chacun interprète la « nouvelle » affaire Louis Mailloux à sa façon. Chacun cherche à se déculpabiliser et à trouver le coupable. Tout le monde y passe, de l'éditeur au correcteur en passant par la parenté. Pendant ce temps, le livre est toujours sur le marché et les ventes sont bonnes.

À un autre moment, un des vieux routiers du théâtre en Acadie fait une sortie à l'effet qu'il en a marre de ne pouvoir travailler à du théâtre plus créatif, moins axé sur le succès grand public. À un autre moment, le quotidien acadien publie une diatribe qui s'attaque, non pas au dernier film d'Herménégilde Chiasson, mais à son oeuvre et à sa personne. Les Acadiens n'en sont plus à consommer comme des brebis tous les brins de culture qu'on leur offre ou leur assène.

L'interprétation de l'histoire, la place de la création dans un milieu, suscitent des passions et des affrontements. Ça n'a peut-être pas le panache des polémiques que certains chroniqueurs du DEVOIR ont déjà subies ou provoquées, mais en Acadie aussi la question du rôle du créateur dans une société à petite échelle se pose et s'articule.

Tout au long de l'été, on a aussi entendu comme une rumeur constante au-dessus des vagues. C'est le même bruit que vous avez probablement subi le long de vos autoroutes : fourmillements, grenouillages, tergiversations autour d'une constitution qui vieillit mal. Voilà une chose qu'on partage bon gré, mal gré. Personnellement, je préfère le son des vagues. L'automne arrive : je m'en vais consolider ma grange. Tant que ma grange sera là, on pourra pas prendre Madran pour une banlieue de Moncton ou de Montréal.